



Dialog



Les agriculteurs et le dialogue territorial : une étude de cas

Puisaye et Forterre

Protection de l'eau et remembrement en Puisaye - Forterre
(département de l'Yonne)

Florence Pinton, AgroParisTech
et
Yvon Le Caro, Université Rennes 2

Dialog

Protection de l'eau et remembrement en Puisaye - Forterre

Florence Pinton

AgroParisTech, UFR Sociologie

et

Yvon Le Caro

Université Rennes 2, UMR CNRS 6590 ESO espaces et sociétés

Etude réalisée dans le cadre du programme DIALOG
avec l'appui de la Fondation de France
et du CASDAR, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Les propos exposés dans ce document sont placés sous la responsabilité des auteurs
et n'engagent en aucune manière les personnes et les institutions citées.

Reproduction gratuite autorisée sous réserve de non altération du texte et de citation de la source :
Florence Pinton et Yvon Le Caro, Programme Dialog, octobre 2008.

AgroParisTech. UFR Sociologie. 16, rue Claude Bernard. 75231 Paris Cedex 05
Université Rennes 2. Maison de la Recherche en Sciences Sociales
Place du Recteur Henri Le Moal. CS 24307 35043 Rennes Cedex

Programme Dialog : www.afip.asso.fr/dialog



Introduction générale

Les deux expériences de « dialogue » relatées ici se situent toutes les deux dans le département de l'Yonne. Les communes concernées (Saints et Thury, Lain et Sémentron) ont en commun d'être membres du Pays de Puisaye-Forterre, territoire de plus en plus sensibilisé aux questions d'environnement et de développement durable et doté depuis peu d'une charte de l'environnement (Contrat de Pays 2007-2008).

La première étude concerne la mise en œuvre d'une politique de protection d'un site de captage des eaux, la source des Gondards située en grande partie sur la commune de Saints, mais dont le périmètre de protection englobe une partie de la commune de Thury. La deuxième étude concerne une opération de remembrement qui a eu lieu dans les communes de Lain et Sémentron. Le premier cas a été signalé à F. Pinton par la chargée de mission agriculture/environnement, mise à disposition du Pays par la chambre d'agriculture de l'Yonne. Travaillant depuis de nombreuses années en Puisaye, F. Pinton a profité de sa connaissance préalable de la région pour organiser ses enquêtes. Le choix des communes de Lain et Sémentron résulte d'un entretien téléphonique de Y. Le Caro avec la responsable des aménagements fonciers à la DDAF qui lui a suggéré de travailler sur un remembrement intercommunal, qui intervient 40 ans environ après les premiers remembrements. Les communes concernées sont situées en Forterre et sont contiguës à celles impliquées dans la première opération (voir Annexe 1). Il faut donc bien noter que cette dernière enquête ne s'appuie sur aucun contact préalable entre le chercheur et les acteurs concernés. Elle a été appréciée par ces derniers, plus rarement interrogés que leurs voisins de Puisaye qui font l'objet de toutes les attentions comme nous allons le voir.

L'association de ces deux études comporte plusieurs avantages. Elle doit d'abord permettre d'établir une comparaison critique avec l'enquête réalisée dans le Coglais (Ille-et-Vilaine) : en prenant une situation-problème comparable, les effets de contexte devraient apparaître. Nous pourrions aussi mesurer l'impact des stratégies de dialogue territorial éventuellement différentes. C'est pour cela que le terrain retenu combine captages et aménagement foncier. Au niveau local, elle présente aussi l'avantage de croiser deux analyses (deux disciplines, deux entrées différentes) et de compléter les approches plus connues de la Puisaye par une investigation dans la Forterre voisine pour repérer les effets de contexte à cette échelle. Les deux cas étudiés sont aussi sensibles au contexte agro-environnemental de l'agenda 2000 de la PAC et mettent en scène des questions récurrentes en agriculture comme la protection des eaux, le remembrement, la disparition du bocage. Le travail effectué en Forterre fait écho aux recherches de Geneviève Pierre (2004) sur l'adaptation des céréaliers dans les « petites terres » du bassin Parisien.

Après une présentation rapide de la région et du Pays de Puisaye-Forterre, cette monographie présente séparément les résultats des deux études avant de tenter une synthèse « Puisaye-Forterre », à l'image du Pays, qui répond également aux questions transversales du projet Dialog.

1. Le contexte local : du Comité de Développement de la Puisaye au Pays de Puisaye-Forterre

1.1. L'opposition Puisaye/Forterre

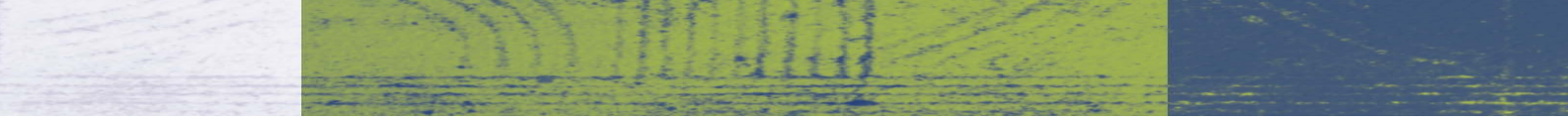
La Puisaye, petite région rurale française, fait plutôt figure d'exception dans le département de l'Yonne caractérisé par une agriculture fortement céréalière ayant imprimé sa marque au milieu physique. Considéré comme un département agricole relativement riche, l'Yonne présente en effet une grande disparité du nord au sud en termes de potentialités agricoles et de diversité des systèmes de production (céréaliculture et polyculture-élevage).

« Plateau argileux au sol souvent plutôt ingrat »¹ situé au sud-ouest du département, la Puisaye est un pays de bocage, de bois et d'étangs qui, par ses caractéristiques physiques, a très tôt été défini comme une " région naturelle " par les géographes². Elle constitue aujourd'hui un exemple typique de ces espaces ruraux, essentiellement agricoles, dont les qualités paysagères, vantées par les locaux, attirent une population d'origine urbaine séduite par le « cadre de vie » et l'offre foncière. Ici comme ailleurs, la population agricole poursuit son déclin démographique tout en continuant à contrôler l'espace, ce qui occasionne parfois des conflits de voisinage qui nourrissent la crise identitaire que traverse la profession agricole quant à son rôle, sa place et son avenir. A cela s'ajoute la montée d'une sensibilité environnementale (cadre de vie et protection des milieux) portée par les acteurs du monde associatif et relayée par divers dispositifs nationaux, voire européens. Il en résulte une réalité sociale complexe qui se caractérise par une grande pluralité des formes d'agriculture, une importante hétérogénéité des catégories d'usagers de l'espace rural, la diversité des situations et des points de vue, sans oublier l'importance des formes contemporaines de mobilité qui participent à la reconfiguration des espaces ruraux.

Il y a encore trente ans, le bocage poyaudin était décrit comme le symbole de l'archaïsme de l'agriculture et la création, à cette époque, d'un Comité de développement de la Puisaye (CDP), avait eu comme fonction essentielle de mobiliser des fonds européens pour financer l'arrachage des haies, le drainage des parcelles et leur mise en culture. Il a été remplacé en décembre 2000 par une structure composée de deux entités complémentaires, le Conseil de développement et le Syndicat mixte de gestion. La création du Pays de Puisaye-Forterre constitue un événement puisque se retrouvent associées deux régions naturelles que tout opposait jusqu'alors. La partie Forterre qui intègre le Pays correspond en réalité au canton de Courson-les-Carrières. Aux dires des élus, c'est une toute petite région qui a eu du mal à trouver son rattachement administratif car on avait tendance à l'oublier. Elle a rejoint la Puisaye pour la définition du Pays, d'où le Pays de « Puisaye et de Forterre ». L'adoption d'une charte de Pays en 2001 a marqué

¹ Rocher, 1996.

² Gougeon, 1911.



le complet renversement du discours tenu sur le bocage qui constitue à présent un élément essentiel d'identification de ce territoire et à ce territoire. Se trouve affirmée la volonté de « *préserver et requalifier le patrimoine naturel, paysager et culturel et de conforter les espaces agricoles et forestiers du territoire* »³. La conception d'une charte de l'environnement adoptée lors du dernier contrat de Pays confirme « la priorité donnée à la cohérence environnementale et spatiale des actions, des acteurs et des moyens » dans l'orientation de la stratégie de territoire⁴.

De façon paradoxale, le paysage de Forterre est proche de celui de l'openfield. Si, aux yeux des locaux, la région de Puisaye se caractérise par des réseaux d'arbres continus, des prés naturels, peu de surfaces en cultures, des bois, des marais et des étangs, la Forterre renvoie aux plateaux de grandes cultures, aux bosquets résiduels sur des buttes, à des tronçons de haies épineuses et basses. Cette opposition est tout aussi nette sur les cartes géologiques : les sols de marnes et de calcaires de la Forterre - qui la rattache au plateau de Bourgogne - et quelques couvertures limoneuses ont permis le développement d'une culture céréalière prospère tandis que la Puisaye était plus favorable à l'élevage avec ses sols argilo-sableux (voir annexe 2).

Le contraste qui s'est installé entre ces deux grandes unités paysagères a induit des « mentalités différentes » avec lesquelles les habitants vivent au quotidien, tandis que la différenciation entre la Forterre et la Puisaye se poursuivait avec la mécanisation de la culture d'un côté et de l'élevage de l'autre : *céréalisation* sur les terres favorables de Forterre encouragée par un remembrement qui permet de regrouper les terres, d'arracher les haies et de faciliter la mécanisation des travaux agricoles dès les années 60 ; « débocagement » plus lent en Puisaye où le remembrement fut difficile en raison des bois, des étangs, des mares qui empêchaient le regroupement des parcelles. Le caractère de région d'élevage y est resté affirmé malgré l'apparition d'exploitations orientées vers les céréales. « *Le bocage reste en Puisaye où la terre est bonne pour l'élevage et les haies peuvent être supprimées en Forterre où l'on intensifie les cultures* ». Etre agriculteur en Puisaye n'a rien à voir avec être agriculteur de Forterre et « *renvoie à deux identités fortes et opposées* » soulignait le maire précédent de la commune de Saints (2002). Comme toutes les terres de culture, la Forterre fut toujours plus riche que sa voisine la Puisaye.

Les habitants de Puisaye et de Forterre sont intarissables sur ce sujet et s'amuse volontiers à en accentuer les différences.

« *Ben, on va dire que la Puisaye c'est plutôt du bocage, c'est-à-dire que si vous faites pas attention, vous vous enlisez dans le chemin parce que c'est gras, ici c'est du caillou, ça vous le savez parce que quand vous mettez un coup de pioche dans le jardin, la pioche elle vous revient dans la tronche... Parce que c'est vraiment de la Forterre ; et vous voyez des champs de cailloux. Le blé pousse très bien dans les champs de cailloux!* » (Entretien 2007, habitant élu communal en Forterre).

« *C'est la route Fontenoy la Mancharde qui fait la limite pratiquement entre la Puisaye et la Forterre. C'est vrai que c'est deux zones totalement différentes hein ! D'un côté on ramasse les cailloux et de l'autre on chasse la grenouille ! (rires)* » (Agriculteur en Forterre)

On raconte aussi volontiers cette anecdote à propos de l'église de Treigny, construite en 1492 à la limite des deux territoires. Cet édifice, que l'on surnomme "la cathédrale de la Puisaye" à cause de ses imposantes dimensions, possède toujours deux entrées, une à

³ Charte de Puisaye-Forterre, 2000, p. 30.

⁴ Contrat de Pays, 2007-2013.

droite qui était réservée aux riches Forterrats et l'autre à gauche, utilisée par les Poyaudins qui s'acquittaient difficilement de l'impôt en nature destiné au clergé.

Il en résulte que le rapport à l'arbre comme le rapport à l'eau sont très contrastés d'une région à l'autre. En Forterre calcaire qui possède peu de sources, l'eau est un bien rare. La région est alimentée par le forage de Leugny alors que la Puisaye dispose de nombreuses nappes superficielles et de multiples sources comme celle des Gondards. Comme nous le verrons plus loin (fig. 5), le périmètre de protection de la source des Gondards de la commune de Saints, en grande partie en Puisaye (secteur nord-ouest avec prairies dominantes), s'étend néanmoins en Forterre (secteur sud-est avec céréales dominantes).

« Il faut 40 ans pour venir un chêne ici. C'est le manque d'eau. D'ailleurs j'ai toujours dit, dans le canton de Courson les Carrières, ça a toujours nuit au développement du canton. C'est mon prédécesseur qui a eu de la chance de trouver de l'eau par forage à Leugny, mais c'est en exploitation depuis 84 ou 85, et tous les ans il y avait des coupures d'eau. On ne pouvait pas assurer l'eau... Ah non ! Comment voulez-vous qu'on attire des gens si ils savaient que parfois en été, ben y'a pas d'eau! Donc développement industriel zéro, zéro ! Et là on a la chance d'être tombé sur une nappe d'eau qui est très pure et à volonté, qui nous alimente toute la Forterre et en partie la Puisaye maintenant. C'est une eau qui est calcaire et ferrugineuse, alors on a fait une station pour enlever le fer qui est dedans, il reste le calcaire mais bon, les gens font avec... » (agriculteur élu municipal)

Pour plusieurs membres du Conseil de développement, la création du « Pays de Puisaye Forterre » est vécue comme une opportunité pour faire bouger les choses localement. Par ailleurs, ils admettent que la région entière traverse une « crise » dans la mesure où les agriculteurs ont perdu leurs repères identitaires et où les relations avec les autres résidents ne vont plus de soi. Il s'agit donc de se donner les moyens de penser et d'agir dans ce nouveau contexte. *« On veut s'ouvrir et construire le monde rural ensemble »*. Mais comment initier un tel mouvement ? Comment dessiner dans le cadre du Pays de nouvelles perspectives mobilisatrices et intégratrices, exercice qui ne va pas de soi pour une institution encore largement considérée comme un « guichet » par ses membres ?

1.2. Présentation des quatre communes étudiées

Tableau 1 : Caractéristiques générales des communes d'enquête

	Année	Unité	Saints	Thury	Lain	Sémentron
Population	1999	habitant	571	463	154	99
Superficie		ha	2771	2322	1018	1140
Densité	1999	hab. / km ²	21	20	15	9

Source : INSEE, RGP, population municipale

L'extrait de la carte IGN placée en annexe 1 permet de situer les quatre communes les unes par rapport aux autres. L'opposition entre Puisaye et Forterre apparaît en terme de couverture forestière, plus dense en Puisaye. Il existe aussi des bois importants en Forterre, sur des hauteurs comme le bois de Thury, mais les deux communes de Lain et Sémentron sont très peu boisées.

1.2.1. Les communes de Saints et Thury

Les deux communes sont très différentes, la première étant marquée par une histoire particulière et son attachement à la région naturelle de Puisaye. Saints-en-Puisaye se partage en réalité entre Puisaye et Forterre (le sud et l'est de la commune avec le gros hameau du Défens) et compte une trentaine d'exploitations agricoles. L'histoire de Saints est singulière face à plusieurs générations de maires sensibles au déclin économique de leur commune et qui ont su lui impulser une vitalité particulière (figure 1) que les enjeux environnementaux ont renforcé (Alphandéry et Pinton, 1998). La commune a connu un remembrement daté du 4 décembre 1962. En 1961, l'arasement des haies commençait aussitôt après le rapport de l'enquête publique. Cette dernière avait pour but d'évaluer les propriétés soumises au remembrement et stipulait que les propriétaires pouvaient "*soit vendre les arbres fruitiers, soit les arracher ainsi que nettoyer la haie dans laquelle se trouve le ou les arbres*". Ils devaient "*laisser les parcelles propres en éliminant les branches et les épines*". Un arrêté instituant l'Association foncière (AF) était promulgué le 11 juillet 1962. Elle est chargée des travaux connexes aux opérations de remembrement, comme l'aménagement et l'empierrement des chemins, le nivellement et le régalage des terres, les terrassements. L'AF est aussi concernée par les travaux de remise en culture nécessitant l'arrachage de bois, le débroussaillage dans les parcelles et sur les chemins, l'arrachage des haies, le transport et le brûlage des souches. La prise de possession des terres a commencé quelques mois après l'expiration de l'enquête pour se stabiliser vers 1966. Le remembrement a été plus difficile côté Puisaye en raison des obstacles naturels (bois, étangs, etc.), ce qui explique en partie le renforcement des différences paysagères entre les deux entités, le secteur Puisaye restant bien bocager (figure 2).

Comme de nombreuses communes rurales, la commune de Saints est confrontée depuis à des problèmes "ordinaires" concernant la dépopulation et la disparition du cadre paysager traditionnel que constituait le bocage (Alphandéry et Pinton, *op.cit.*). Depuis les années 1980, un conseil municipal et un tissu associatif créatif constituent les supports de projet qui se veulent fondés sur une économie « identitaire » trouvant son inspiration dans l'histoire locale. Témoin pendant un temps impuissant de la dégradation du tissu économique, social et paysager de Saints, le maire précédent⁵, ancien agriculteur ayant momentanément exercé le métier d'ouvrier dans une coopérative laitière, a trouvé dans la carte de la valorisation du patrimoine naturel un outil d'identification collective. Son expérience de la guerre d'Algérie et son passé de salarié l'ont par ailleurs et selon ses dires, ouvert à des réalités et à des expériences nouvelles tout en déterminant son engagement durable au sein du parti communiste. La notoriété de ce "conservateur progressiste", insolite dans une région politiquement portée à droite, s'explique sans doute principalement par sa capacité d'impulser des projets et des activités variées jouant alternativement sur plusieurs registres. Ces tentatives visant à maintenir la commune comme niveau d'intégration sociale concernaient d'abord un espace de proximité où les relations de parenté ont d'ailleurs conservé une importance particulière. Ceci n'a pas empêché la vie associative de drainer la participation de nombreux adhérents venus de l'extérieur qui ont contribué à nourrir une sociabilité locale très active.

⁵ Le maire s'est retiré au moment des élections municipales de 2008.



Figure 1 : Saints, un bourg rénové

© Yvon Le Caro, 2007

Figure 2 : Bocage sur la commune de Saints-en-Puisaye

© Pascale Salaün, 1998



Réalisé à la suite d'une expérience pilote de préservation du bocage dans la commune, le Plan d'occupation des sols (POS) de la commune⁶ stipule que l'arrachage des haies est désormais soumis à autorisation et doit être compensé par des replantations à partir d'essences locales. Bien qu'elle soit contraignante, cette disposition n'a pas soulevé d'opposition locale majeure, ce qui manifestait l'existence d'un accord relatif des habitants de la commune autour de la question du bocage. Cette initiative est restée toutefois unique en Puisaye où seulement trois communes disposaient d'un POS. Consultée, la Direction régionale de l'environnement (DIREN) a reconnu dans cette initiative « *l'existence d'un travail d'excellence qui mériterait d'être étendu à l'ensemble de la Puisaye* » tandis que la commune a acquis une certaine notoriété nationale sur le sujet. Cette extension paraissait également nécessaire au maire de Saints, pour lequel seule une intervention publique à cette échelle apparaissait de nature à limiter la rapide disparition du bocage que la multiplication des discours à consonance environnementale n'a pas fait cesser. En devenant un patrimoine naturel, le bocage ne constituait plus seulement un espace agricole mais aussi un cadre de vie et un paysage, ce qui l'investissait d'enjeux multiples et hétérogènes.

⁶ La loi du 13 décembre 2000 "Solidarité et renouvellement urbain" (SRU) a transformé les POS en Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Ce programme de plantation semble avoir suscité de l'étonnement des agriculteurs des communes de Forterre. A la limite, ils utilisent l'attitude "pro-arbres" des agriculteurs des Saints pour défendre l'image de la profession !

« Par exemple sur Saints ils en replantent depuis trois quatre ans tous les ans [...]. Les paysans acceptent le long de leurs champs, mais je ne sais pas qui plante. » (jeune agriculteur).

Thury se situe intégralement en Forterre, en zone céréalière, et ses habitants semblent plus éloignés de ces expérimentations collectives autour du bocage. Par ailleurs, Thury vote plutôt à droite tandis qu'à Saints on note une petite avance de la gauche, atypique dans l'Yonne (tableau 2).

Tableau 2 : Résultat des élections présidentielles 2007 à Saints et Thury

	Saints	Thury	Yonne
Inscrits	505	445	245 501
Votants (2 ^e tour)	425	361	206 567
Sarkozy (2 ^e tour)	(193) 47,42%	(191) 54,73%	58,69%
Royal (2 ^e tour)	(214) 52,58%	(158) 45,27%	41,31%
Bayrou (1 ^{er} tour)	19,46%	14,12%	17,47%
Le Pen (1 ^{er} tour)	12,65%	13,26%	14,23%

Les pourcentages sont calculés sur la base des suffrages exprimés (Source : Ministère de l'intérieur)

Saints et Thury appartiennent à la communauté de communes de Saint Sauveur en Puisaye.

1.2.2. Les communes de Lain et Sémentron

Lain et Sémentron sont deux petites communes peu peuplées (voir tableau 1). Les commerces sont rares (figure 3). Le bourg de Lain, très étalé, concentre l'essentiel de la population communale. Le bourg de Sémentron (figure 4) est très serré autour de son église, et se partage la population agglomérée avec Coulon, gros hameau sur la RD 85, où se trouve la mairie. Les paysages y sont vallonnés, avant tout céréalières, avec un habitat dispersé lâche.

Après une chute régulière, la remontée démographique demeure modeste (tableau 3). Le maire de Sémentron est heureux d'annoncer que le seuil des 100 habitants est à nouveau dépassé, et qu'on y atteindrait 135 habitants en 2007.





Page précédente, figure 3 : La
boulangerie de Lain
© Yvon Le Caro, 2007

Figure 4 : Le bourg de Sementron
© Yvon Le Caro, 2007

« J'ai entendu dire qu'il y avait 99 habitants [...]

« Alors ça c'est la population administrative [...] Résidences principales, habitants, bon parce que y'a quand même pas mal de gens qui circulent, qui passent la moitié du temps en région parisienne ; mais habitants plein temps à Sementron, on est 135. Par contre, là où l'Etat nous gruge quelque peu c'est qu'on [prépare] les municipales en 2008 et on va se baser sur le recensement de 99 ! On va rester 99 habitants. On va rester 9 conseillers, ça c'est pas un problème, au lieu de passer à 11, mais c'est surtout la dotation...

« Et donc 135 ça veut dire qu'il y a eu une augmentation importante ?

« Ah l'augmentation ça c'est général, toute la communauté de commune, tout le canton, les petites communes sont en forte augmentation et les communes les plus retirées [...], les moins importantes voient leur population augmenter grâce, en partie, a deux phénomènes : ce sont les résidences secondaires qui se sont transformées en résidences principales quand les gens sont arrivés à la retraite et c'est également la pression immobilière qui fait que nos maisons vont trouver acquéreur à des prix modestes, vont trouver acquéreur à bas prix. Les gens sont revenus s'installer, à mon grand étonnement, ils sont revenus en résidence principale. Et ceux qui n'ont pas pu acheter faute de moyens, à Auxerre ou n'importe quoi, reviennent là avec femme et enfants pour habiter nos communes. » (maire de Sementron)

Tableau 3 : Evolution de la population à Lain et Sementron

	Lain	Sementron
1975	246	117
1982	204	107
1990	165	93
1999	154	99
2007	-	135 (estimation)

Source : INSEE, RGP, population municipale

Il existe aussi des personnes, moins nombreuses mais très actives, qui viennent explicitement habiter ici pour y construire une vie professionnelle. C'est le cas de la Poterie « Terres est-ouest » ou bien du couple qui propose les chambres d'hôtes « Art'monie ».

« On a décidé d'avoir une activité de chambre d'hôte, on a cherché une maison pas loin de Paris, au sud de Paris surtout. Mon mari a regardé la carte des gîtes de France, il a regardé où il n'y avait pas de chambre d'hôte. Donc on a ciblé comme ça le coin. Mais au départ, quelques années avant de venir s'installer ici, on était venu en touristes à Druyelles-Belles-Fontaines et on a été enchanté par le village et par les paysages. Des paysages très ouverts, on a l'impression de respirer. Donc on a cherché une maison dans ce coin là et on a trouvé celle-là » (habitante)

Il est à noter que la population citoyenne est élevée par rapport à la population résidente. Ainsi à Sementron, il y avait 111 inscrits sur les listes électorales en mai 2007. Certains électeurs ont ici une maison de famille.

Les deux communes appartiennent à la Communauté de communes de Forterre, dont le chef-lieu est Courson les Carrières. Celle-ci a la compétence sur la « Politique du cadre de vie » et la « Protection et mise en valeur de l'environnement » (source ASPIC), mais nous n'en avons jamais entendu parler durant les entretiens.

Dans les années cinquante, les clans familiaux régnaient sans partage, la société locale était peu ouverte. Aujourd'hui, l'ambiance politique est assez différente dans les deux communes. A Lain semble régner une apparente bonhomie. Les « hors venus » qui ne sont pas tous « Parisiens » sont très vite appelés à participer à la gestion municipale. Ils sont actifs dans une association, « Village », qui organise diverses manifestations (vide grenier, repas, etc.). Il n'y a qu'une liste aux municipales. Il règne une bonne ambiance au conseil. Malgré tout, la sociabilité, sans être étanche, est loin d'être homogène comme l'illustre le passage suivant :

« Vous pouvez me parler de ces relations, de la manière dont vous avez été accueillie ici ?

« Ben, nous on a été très bien accueillis. Quand on est arrivés, on est allés se présenter au maire qui n'était pas celui-ci. Bah, est-ce qu'on a été bien accueillis parce que l'on a créé quelque chose et que ça faisait bouger le village ? Est-ce qu'on nous a trouvé sympathiques ? Enfin nous [...] on n'est pas venu en conquérants, on s'est mis, on s'est fait dans le village, tranquillement, sans faire de bruit, ça c'est très bien passé et la preuve au bout de 5 ans, on m'a demandé d'être sur une liste, la liste [...]. Bon, ils voulaient des femmes... Mais je ne pensais pas que les gens voteraient pour moi. On ne me connaissait pas parce que les 4 premières années, j'ai passé ma vie à l'intérieur à faire des travaux, personne ne me voyait, personne ne m'entendait. Et maintenant, tous les gens qui me voient dans la rue, ils viennent me voir [...]. Par contre on n'a jamais été invités chez des gens du cru sauf lundi prochain, c'est la première fois que nous sommes invités chez des gens et pour une raison... parce qu'on a rendu des services. Donc, les gens nous remercient de cette manière-là. Mais sinon, dans ce village, il y a des familles. Il y a la famille un tel, la famille un tel [...] et ils vivent en clans. [...] Ce que j'ai remarqué aussi c'est qu'il y a beaucoup de solidarité quand il y a un problème. Quand il y a des coupures de courant qui durent trop longtemps, quand il y a de la neige, quand il y a... donc les gens sont toujours prêts à rendre service à leurs voisins. Et au niveau du conseil municipal, je trouve qu'on est une bonne équipe. On rigole, on travaille mais c'est très détendu, il n'y a pas de... je ne sens pas de tiraillements... C'est sûr qu'il y a les agriculteurs d'un côté et les autres de l'autre, mais on ne le sent pas au niveau du conseil municipal. » (habitante élue municipale)

A Sementron, en 2001, il y a eu deux listes, ce qui est rare dans un village si petit. Le conseil municipal est composé de 4 agriculteurs (tous les agriculteurs professionnels de la commune) et de 5 non agriculteurs. Pour un des agriculteurs interrogés et son épouse, il y a pas mal de tiraillements au sein de la population et particulièrement entre agriculteurs et nouveaux venus non agriculteurs, que ce soit sur la question environnementale ou sur de simples questions de cohabitation.

« Disons que la population a changé depuis une vingtaine d'années. Les anciennes familles de la commune disparaissent gentiment et sont remplacées par des citadins quoi, j'ai rien contre les citadins mais, ils sont pas tous pareils ils sont pas à cataloguer non plus mais disons qu'ils ont une autre vision des choses que nous.

« Ils achètent des maisons... C'est quoi qui pose problème, c'est le hors sol ?

« C'est tout qui pose problème ! Bon, le hors sol ça déjà c'est très mal vu, ensuite on épand du fumier c'est encore plus mal vu, ce que je leur dit c'est que c'est naturel mais, et puis alors quand on sort l'appareil à traiter alors là !!! on n'est plus bon qu'à donner aux chiens !

« Madame : Et puis les tracteurs tout ça...

« Dès qu'on voit le tonneau on a des nausées [...]. C'est comme ça, on fait tout crever, on démolit tout... On respecte rien ! Bon, ben ce que je dis depuis qu'on empoisonne les gens ils n'ont jamais vécu si vieux, faut peut-être qu'on continue quand même [rires].

[...] « Quelquefois on note quelques retours de bâtons comme ça « Tiens t'a donc eu des insomnies, tu pouvais pas dételer hier soir ? » « Ah, il faut fermer ta fenêtre si ça fait trop de bruit ! » (rires) Ah c'est pas tous les jours ! Mais les gens ils ne comprennent pas que quand on est en moisson on tourne jusqu'à minuit, une heure du matin, alors que eux, ben, ils prennent le frais jusqu'à onze heures ou minuit et puis après il faudrait se traire... Mais eux quand ils font la foire jusqu'à minuit ben y'a des fois ils font la fête jusqu'à 3 heures du matin on entend ça, on dit rien quoi c'est comme ça ils ont le droit de s'amuser ! Faut pas que ce soit tous les jours mais... Je trouve que les gens sont de moins en moins tolérants ! » (agriculteurs)

Les deux villages sont politiquement différents (tableau 4) : l'électorat de Lain est traditionnellement à droite tandis qu'à Sementron, droite et gauche font jeu égal, avec une nette bipolarisation.

Tableau 4 : Résultat des élections présidentielles 2007 à Lain et Sementron

	Lain	Sementron	Yonne
Inscrits	150	111	245 501
Votants (2 ^e tour)	134	99	206 567
Sarkozy (2 ^e tour)	(80) 61,54%	(46) 48,42%	58,69%
Royal (2 ^e tour)	(50) 38,46%	(49) 51,58%	41,31%
Bayrou (1 ^{er} tour)	19,85%	13,73%	17,47%
Le Pen (1 ^{er} tour)	18,32%	12,75%	14,23%

Les pourcentages sont calculés sur la base des suffrages exprimés (Source : Min. Intérieur)

2. Analyse des deux situations de dialogue étudiées

Une analyse séparée des deux situations étudiées doit permettre de donner au lecteur les moyens de juger des circonstances du dialogue, puis d'alimenter une réflexion croisée aux parties 3 et 4.

2.1. La protection du captage des Gondards

2.1.1. La situation étudiée

a) Contexte local, historique, généralités permettant de mieux comprendre les dynamiques en cours.

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région de Toucy regroupe 26 communes rurales au sud-ouest du département de l'Yonne (longueur du réseau : 680 km) et fait partie de l'Intersyndicat des eaux de Puisaye et Forterre (longueur du réseau : 1200 km, 14 100 abonnés répartis sur 55 communes). Confronté à la fermeture de plusieurs captages et à des dépassements de norme en nitrates et résidus de produits phytosanitaires, « *le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Toucy a entamé une réflexion sur la protection de ses ressources. Il a adopté en même temps de nouveaux statuts (octobre 2004 sous la présidence de René Moreau) lui permettant de mettre en place une politique de protection des sites de captage : protection de la ressource en eau et attribution d'aides directes ou indirectes à la protection de l'eau » (doc 8, souligné par nous). C'est la DDASS qui contrôle la qualité de l'eau potable.*

Depuis déjà quelques années, l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) dont dépend la région encourage plutôt les actions de prévention. L'argumentaire est d'éviter l'augmentation du coût de l'eau potable dans un contexte où la demande en eau connaît une forte progression. Les opérations curatives coûtent cher puisqu'il s'agit de dénitrification. Mais la prévention exige aussi un important travail de sensibilisation et de démarchage. « *C'est mieux d'intervenir avant mais il faut pour cela un énorme travail de terrain* » (technicien de l'eau). Les ressources en eau potable sont protégées grâce à l'établissement de périmètres de protection autour des captages. Dans l'Yonne, il existe environ 365 captages. « *Une maîtrise foncière n'est pas envisageable (gel ou rachat des terres) car ce serait la mort de l'agriculture et des régions* » (agent de développement). La coopération des agriculteurs est donc indispensable.

Pour élargir la production d'eau à l'échelle régionale, de nouveaux approvisionnements sont à valoriser pour les intégrer au réseau de distribution. Dans ce contexte, le Syndicat des eaux a proposé de réhabiliter la **source des Gondards**, située sur la commune de Saints. Elle alimente en eau potable le bourg avec une faible utilisation de la ressource alors que le débit potentiel permettrait d'alimenter un vaste secteur. Elle présente néanmoins le désavantage d'être très réactive à la pollution et face à des taux de nitrates, de turbidité et de résidus phytosanitaires jugés trop élevés (étude de la DDASS), le Syndicat devait d'abord s'engager dans une opération de restauration de la qualité de l'eau (doc 7).

Le vice président du Syndicat, par ailleurs membre de l'équipe municipale de Saints (adjoint au maire)⁷ souhaite que sa commune s'engage dans ce type de démarche et en fait part au directeur du SIAEP qui organise une première rencontre avec la Chambre d'agriculture en 2002. La DDA défend de son côté la solution d'une usine de traitement de l'eau et propose un service technique curatif (construction d'une usine de traitement de l'eau).

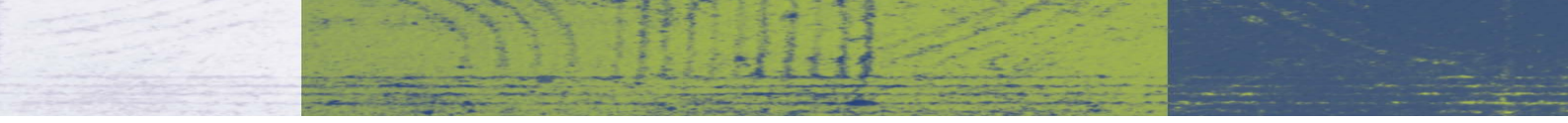
On pratiquait déjà à la Chambre d'agriculture les « bassins pilotés », fondés sur un changement de pratique encadré par la chambre. Le département avait l'expérience de plusieurs opérations d'amélioration de la qualité des eaux en partenariat avec des agriculteurs (article 19 dans le Migemnois, MAE Courson, Captage de Brannay, etc.) et il devenait nécessaire de coordonner et valoriser ces différentes expériences pour proposer des améliorations dans un souci de meilleure appropriation de l'ensemble des acteurs. A partir de 2001, une coordination départementale pour la protection des ressources en eau s'est mise en place sous forme d'un groupe informel réunissant les services de l'Etat (AESN, DDAF, DIREN, DDASS) et la CA. « *Son objectif premier était de se mettre d'accord sur une méthode d'investigation des secteurs à enjeu qualité de l'eau* » (CA, nov. 2007). D'après les informations que nous avons pu obtenir, il semblerait que des désaccords de fond entre les agents de l'AESN et le Conseil général n'aient pas permis à ce groupe de se structurer officiellement à l'échelle du département. Néanmoins, ses actions ont permis la création d'une cellule « Qualité de l'eau » qui fonctionne en amont des projets et en appui aux collectivités territoriales pour définir les captages prioritaires et identifier de façon concertée les actions préventives à mettre en place.

La position affichée par la DDA a été critiquée par l'ensemble des autres acteurs. Elle aurait été due à la vision du responsable du secteur eau, plus intéressé à vendre du service qu'à tenter de régler les problèmes en amont. Le changement récent de direction est apprécié par certains car il devrait rendre possible un changement de cap (poids de la personnalité dans la conduite de la politique de la DDA) et un fonctionnement moins chaotique de l'organisation départementale, devenue membre du pôle « politique de l'eau ». De son côté, la mairie de Saints est restée fidèle à son principe d'une action de prévention. Cette option a été approuvée à l'unanimité par le Syndicat. Le technicien territorial chargé de la qualité des eaux est désigné animateur de ce projet en 2003. Très motivé et convaincu de la nécessité de protéger la source, il se définit comme « facilitant ».

Dans une deuxième étape, l'agence de l'eau propose de faire appel à un bureau d'étude pour expertise et conseil auprès des agriculteurs. Le vice président du Syndicat intervient à nouveau et suggère de « *faire appel à la chambre d'agriculture pour la médiation, comme conseiller des paysans* » (élu au syndicat des eaux). Le projet, discuté avec les partenaires techniques et financiers, est prêt en novembre 2002 mais l'accord financier et politique de l'AESN va être long à obtenir, l'agence de l'eau défendant son point de vue sur l'expertise (CA, nov. 2007) et le choix de l'expert⁸. L'accord est enfin obtenu au printemps 2003, les deux services – Chambre d'agriculture et SIEAP - faisant affaire ensemble dans la mesure où ils partagent la même philosophie. L'idée est de mettre en oeuvre une démarche expérimentale avec les agriculteurs : définir conjointement des protocoles à partir des travaux publiés par l'INRA, comme par exemple limiter les intrants en fonction du niveau technique de chacun (sens de l'observation, capacité d'innovation etc.)

⁷ Il a été élu maire aux dernières élections municipales (2008) et est devenu délégué communal à l'Agence de l'eau.

⁸ La Chambre est considérée comme trop proche des agriculteurs.



Pour préserver à plus long terme la ressource, le syndicat va se tourner ensuite vers les agriculteurs, les élus locaux, les services de l'Etat (DDASS, DDAF, DIREN). La réflexion a été élargie au cadre de l'Intersyndical Puisaye-Forterre (syndicat des eaux) et abordée au sein du Pays.

Le bassin d'alimentation de la source, exclusivement rural et agricole, présente une surface de 3 200 ha réparti sur 5 communes. Le bassin se situe en plus sur deux régions naturelles bien distinctes, la Puisaye (prairie majoritaire) et la Forterre (assolement céréalière). C'est sur ce territoire que porteront les travaux d'animation et de sensibilisation à la mise en place d'un programme d'action. L'enjeu est de convaincre les agriculteurs situés dans les zones vulnérables de modifier leurs pratiques. « *La sensibilisation des élus se fera sur l'ensemble du territoire couvert par le syndicat de Toucy et sur celui de l'intersyndical Puisaye/Forterre. Les résultats techniques seront diffusés* ».

L'étude du bassin d'alimentation de la source des Gondards à Saints-en-Puisaye est donc confiée à la Chambre d'agriculture de l'Yonne qui démarre ses travaux en 2003. Il faut d'abord délimiter le périmètre de captage (ZPAAC ou zone de protection et d'aménagement de l'aire de captage). L'étude géologique et hydrogéologique préalable permet de déterminer deux périmètres d'études et leurs vulnérabilités intrinsèques (failles, nappe phréatique, etc.). L'étude des sols permet d'identifier les circulations de l'eau, infiltrations et ruissellements. L'occupation des sols est prise en compte (figure 5). Une carte de vulnérabilité finale sera dressée. Un diagnostic de pratiques, réalisé conjointement à ces études, permet d'identifier les pratiques à risques, d'en connaître les causes et de les localiser sur le territoire. L'étude se termine par une proposition de programme. C'est dans le cadre de l'application de ce programme que les différents partenaires de terrain seront sollicités et informés. Il porte sur 1500 ha et touche 50 exploitations.

Le projet est lancé en 2003 (technicien de l'eau) : il faut promouvoir l'enherbement et les cultures intermédiaires pièges à nitrates (les CIPAN) et pour cela :

- Travailler avec les OS (organismes stockeurs) pour diminuer le taux d'azote présent dans les captages (faire des mesures de reliquats d'azote pour évaluer l'efficacité des mesures) ;
- Convaincre les agriculteurs en proposant des indemnités ;
- Ne pas exclure les exploitations en difficultés.

La mise en œuvre de ce projet nécessite des outils financiers dans la mesure où les services de la chambre sont rémunérés et les changements de pratiques des agriculteurs indemnisés. C'est certainement cette dimension qui suscitera le plus de critiques du côté des agriculteurs, de la coopérative et des négociants. 30% seront apportés par le syndicat des eaux, 70% de l'étude sera financée par l'Agence de l'eau, 50% de l'animation seront à la charge de la chambre. Des fonds de développement seront mobilisés (intervention du Conseil régional, de VIVEA et du CASDAR).

La fragilité de ce système est de se construire à partir d'outils dont on ne connaît pas la durée de vie. Ainsi, en 2007, des changements importants touchent les modes de financements (agent de développement). Les CAD sont supprimés et remplacés par les MAET (traduction française du 2^{ème} pilier de la Politique agricole commune), mesures plus contraignantes et moins avantageuses. D'abord parce que les Cahiers des charges sont définis à l'échelle nationale et appliqués localement. Les mesures proposées sont donc élaborées en dehors de la région et sans connaissance des problèmes spécifiques. Ensuite, parce que l'application des MAET exige un seuil minimum d'agriculteurs engagés et de surfaces concernés par rapport à la zone délimitée, ce qui rend l'opération plus

délicate. Ce sont aux Chambres d'agriculture de fixer ces seuils (cf. contrat MAET). Autre changement, l'Agence de l'eau va intervenir dans le financement des MAET. Se mettent aussi en place de nouveaux contrats, les CET (contrat d'excellence territoriale).

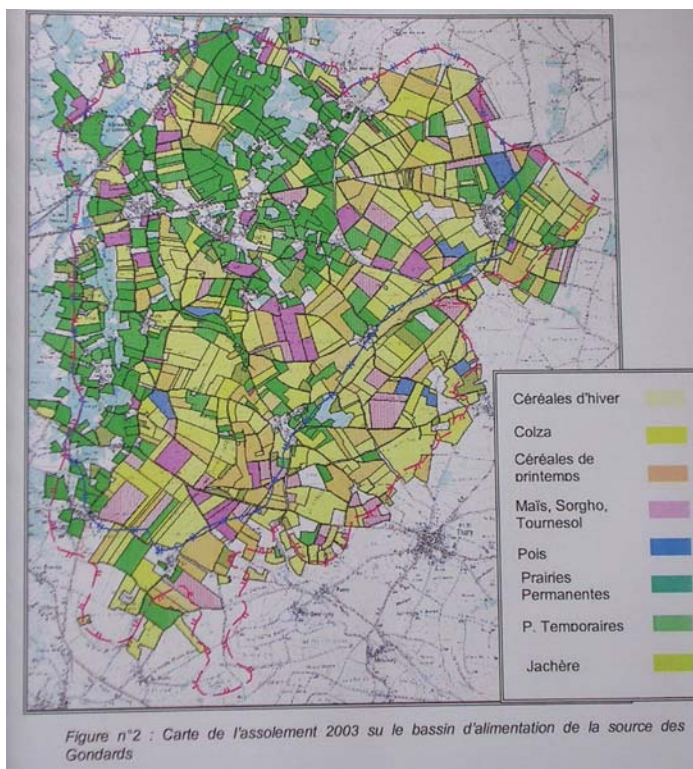


Figure 5 : Le périmètre des Gondards entre Puisaye et Forterre

© cliché Yvon Le Caro, 2007
Source : Etude du bassin d'alimentation de la source des Gondards

b) Les acteurs locaux concernés

NB : il s'agit ici de repérer des organisations et des individus, des acteurs du territoire et d'autres qui lui sont extérieurs, des acteurs présents ou non dans le processus, de repérer les réseaux, leurs positions de départ et les éventuels enjeux institutionnels.

Les organisations directement concernées par ce programme sont au nombre de quatre :

- **L'Intersyndicale des eaux de Toucy et de la commune de Saints.** Les entretiens ont été réalisés auprès du technicien territorial et du vice-président.
- **Les Agents de développement.** Les deux agents principaux appartiennent à la chambre d'agriculture. Ils ont été interrogés tous les deux séparément. Des précisions ultérieures ont été obtenues par échange de courriel.
- **Les trois organismes stockeurs intervenant sur le territoire, c'est-à-dire** la coopérative 110 Bourgogne et les deux négociants Epicentre et Soufflé. Les entretiens ont eu lieu avec des représentants de la Coopérative (technicien et cadre responsable développement) et avec un technicien du Négoce Soufflé.
- **Les agriculteurs** ayant une partie de leur exploitation dans le périmètre de captage des eaux. Trois entretiens ont pu avoir lieu.

Le syndicat des eaux de Toucy : maître d'ouvrage

C'est la première fois que le syndicat est opérateur dans ce type d'affaire. Un technicien territorial est désigné en 2003 comme animateur du projet. Il assurera le contact intersyndical/agriculteurs/autres partenaires. Il ne va pas sur le terrain sauf au terme de la concertation pour monter le contrat avec l'agriculteur. Cela lui convient. Il est du coin et ses parents étaient agriculteurs. Cette méthode de dialogue et d'indemnisation permettra selon lui d'éviter les démarches autoritaires. « *Il faut que les mentalités changent* » (technicien de l'eau). Il va démarcher en parallèle à partir de son listing. Il fait en moyenne 1 à 2 visites par exploitation pour expliquer puis proposer un contrat. Il pense qu'ils pourraient aller plus loin dans leur démarche mais cela demanderait un poste supplémentaire. Il prend déjà 20 à 30% de son temps sur cette action.

Selon le conseiller environnement de la Chambre (agent de développement), le Syndicat n'a pourtant pas été toujours très clair par rapport à ses projets. Son président a laissé croire en particulier que si les actions de prévention ne donnaient pas de bons résultats, il financerait une station d'épuration des eaux (la station de pompage est vieille) : « *Les agriculteurs ont entendu et ainsi, il y a plein de zones de flou* ». L'opposition de certains agriculteurs s'expliquerait par ce malentendu.

Il est important de noter, pour comprendre le montage de la procédure que le vice président du Syndicat des eaux est à l'époque le premier adjoint au maire de la commune de Saints. Cette opération s'inscrit donc parfaitement dans la continuité d'une démarche environnementale, initiée il y a plus de 10 ans par le maire de Saints et régionalement reconnue.

La chambre d'agriculture : maître d'oeuvre

Le Syndicat n'a pas voulu avoir affaire à un bureau d'étude car « *le projet repose sur une action de terrain et de confiance avec des agriculteurs* ». « *Ils doivent utiliser les mêmes mots, le même langage, avoir les mêmes cultures. Il faut prendre le temps de parler* » (technicien de l'eau). Il a été néanmoins long et difficile de convaincre l'AESN qui défendait le choix du bureau d'étude pour des raisons de tension historique entre les agences de l'eau et le monde de l'agriculture.

L'équipe en charge de l'animation appartient au Département « Environnement / territoires / terroirs ». L'équipe s'est construite sur la problématique de l'eau potable. Pour la chef de projet, « *l'environnement est une notion qui porte en elle le conflit d'usage* », « *on ne peut arriver à un résultat que par la concertation* ». Le dernier recruté (Conseil environnement) est un ingénieur agronome ouvert à la dimension environnementale. Il connaît bien les agriculteurs et analyse leur comportement avec une grande subtilité. Il essaie de convaincre en tenant compte des arguments et des sensibilités de chacun.

Les deux animateurs de la Chambre vont être les chevilles ouvrières de l'opération. Il est important pour eux d'avoir le feu vert et l'appui de leur structure. Ils doivent aussi convaincre les différentes parties de jouer le jeu, c'est-à-dire le Syndicat des eaux, les organisations professionnelles et le Comité de pilotage. La commune de Saints est perçue comme présentant un certain nombre d'éléments positifs ou favorables : dynamisme, personnalité du maire, etc. « *Pour fonctionner, il faut une vraie volonté des maires et du Syndicat qui doivent porter le projet* » (agent de développement).

Le travail de la Chambre est pourtant perçu par certains comme concurrençant celui des OS. En se plaçant sur le terrain de la formation et l'animation technique, elle se place inévitablement sur le terrain des OS, ce qui peut être vécu comme une concurrence déloyale. Cette ambiguïté reviendra souvent dans les entretiens. Enfin, la chambre est

considérée de l'extérieur comme ayant des tendances « écolo ». *« Est-ce du Conseil visant à améliorer l'économie de l'exploitation ou simplement avec un objectif de protéger la source des Gondards ? (agent de développement) ».*

Les coopératives et négociants (OS)

Trois OS travaillent sur le secteur ; Epicentre, Etablissements Soufflet, 110 Bourgogne. Ce sont eux qui collectent la production agricole et vendent les produits phytosanitaires et les intrants nécessaires aux agriculteurs. Ce sont des acteurs incontournables dans la mesure où ils ont un rôle important de conseillers techniques auprès des agriculteurs. Leur mission relève de l'expérimentation (innovation technique) et du développement. Avant de proposer aux agriculteurs des changements de pratiques, il faut en persuader aussi les OS. *« L'objectif est de diminuer les chargements en azote, ce qui représente une perte pour les OS. Les mesures proposées vont impacter la production des agriculteurs »* (agent de développement). Ils doivent donc arriver à des accords sur les plans de fertilisation. Pour les OS, ce qui est en jeu estime le technicien du syndicat, c'est l'image et la communication. *« Mais les relations sont difficiles, ils sont méfiants et n'ont pas le même discours avec les agriculteurs ».* L'opération signifie pour eux vendre moins d'engrais et de produits phytosanitaires. Le Partenariat est donc délicat à mettre en œuvre.

Si ces différents acteurs sont confondus par la chambre, ce n'est pas la position des salariés de la coopérative 110 Bourgogne qui soulignent la particularité de leur entreprise par rapport à celle des négociants. Les deux personnes interrogées ont été attirées par *« l'éthique de l'entreprise »* (agents d'OS). *« Quelle que soient la taille ou la personnalité de l'exploitant, la coopérative applique les mêmes prix pour tous. L'agriculteur investit une part sociale dans l'entreprise ».*

Le jeune technicien considère que son travail est *« d'apporter des réponses aux questions des agriculteurs (techniques et coûts) ».* *« Il faut prendre en compte la personnalité et le profil des agriculteurs (les éleveurs n'ont pas les mêmes exigences que les céréaliers), il faut adapter l'offre aux exploitations et s'adapter soi-même ».* Ce sont les grosses exploitations qui sont courtisées par les négociants. Il n'a pas de contact avec les autres négociants (dont il n'aime pas les pratiques).

Le responsable développement insiste de son côté sur le fait qu'il ne travaille pas avec des clients mais des adhérents qui participent au capital de la coopérative. Le conseil agricole « offert » aux agriculteurs, associés de la coopérative, est rémunéré par des cotisations calculées sur le nombre d'hectare en jeu. Des réunions techniques ont lieu régulièrement par secteur (environ 2 à 3 par an). Selon les secteurs, la fréquentation est plus ou moins importante : notre interlocuteur note le secteur de Saints et Thury comme peu assidu. Pour lui, l'affaire du captage des eaux met en scène la Chambre d'agriculture qui propose une animation supplémentaire.

La coopérative compte 120 adhérents dont vingt d'entre eux sont concernés par des changements de pratique (presque la moitié des agriculteurs ciblés). Le technicien constate que ceux qui travaillent avec eux ont des reliquats d'azote tout à fait encourageants et bien plus faibles que ceux des exploitations travaillant avec les négociants. Ces bons résultats sont liés, entre autres, au fait que 110 n'a pas la même démarche économique que ses concurrents. Ils ne touchent pas de commission sur le volume d'engrais vendu et vendent au même prix pour les grands et les petits. Ils ont donc une démarche de responsabilité.

Pour le technicien, travailler et échanger avec les agriculteurs nécessite un important effort de compréhension et d'adaptation : *« l'agriculteur a besoin de comprendre », « il faut expliquer les choses », « le milieu de l'agriculture est très fermé », « ils côtoient peu*

de monde dans leur activité », « c'est difficile de rentrer dans ce milieu ». Pour lui, le changement est suspect, précise t-il. Si on demande à l'agriculteur de réduire les intrants sans lui donner d'explication, il va refuser. La dimension économique est évidemment à prendre en compte. L'agriculteur attend des solutions techniques aux problèmes posés et il faut aller jusqu'au bout de la logique en garantissant les indemnités. Si ce qui est en jeu est la survie de l'exploitation, il faut garantir le même revenu. Or, le marché est très instable d'une année sur l'autre.

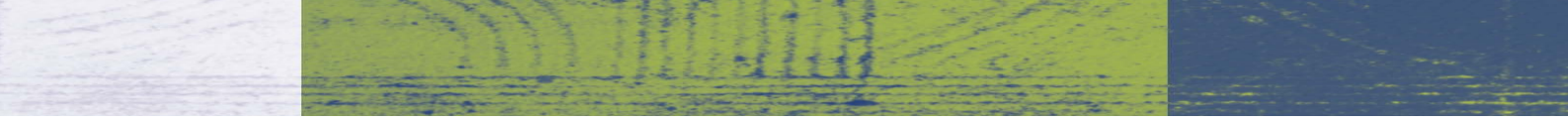
Pour le chargé de développement, les réponses des agriculteurs sont très hétérogènes et dépendent de la perception que chacun se fait de l'environnement. Par ailleurs, les contraintes économiques des agriculteurs ne sont pas bien perçues de l'extérieur quand on les traite de pollueur. Il faut aussi reconnaître que le profil des agriculteurs est différent. Certains sont restés très traditionnels et ne bougent pas dans leurs pratiques alors que d'autres sont dans des logiques d'amélioration de leur pratique (agent d'OS). Il y a donc une grande hétérogénéité au sein même des agriculteurs.

Les établissements Soufflé sont concernés de façon minoritaire sur la zone de captage puisque le programme d'action touche 3 agriculteurs sur les 1 000 exploitations avec qui ils travaillent sur les départements de la Nièvre et l'Yonne. Leur représentant considère que les agriculteurs n'ont jamais été aussi disposés à faire des efforts en faveur de l'environnement mais qu'ils sont confrontés à des contraintes financières fortes.

Les agriculteurs de la zone. C'est le travail d'enquête qui a permis de les identifier en tant que propriétaires des parcelles concernées. Ils sont essentiellement situés sur la commune de Saints, une minorité étant sur la commune voisine de Thury. *« Les agriculteurs de la commune de Saints sont très vite sensibilisés. Ils sont plutôt éleveurs. Les agriculteurs de Thury sont peu intéressés. C'est la vieille rivalité ancestrale Puisaye/Forterre qui resurgit »* (agent de développement). Ce que confirme de façon plus général le technicien du syndicat des eaux : *« C'est plus facile de travailler avec les éleveurs en polyculture qu'avec les céréaliers »*. Le travail est encore plus délicat quand le propriétaire habite ailleurs. *« Il n'a pas de lien au territoire, ce qui rend les choses plus délicates »* (agent de développement). Enfin, la source en question alimente uniquement les habitants de la commune de Saints. Autrement dit, les habitants de Thury n'ont pas de retombées directes sur la qualité de leur eau potable. Les céréaliers de la zone se connaissent tous et ne sont pas vraiment favorables à l'opération. Ils ont suivi une formation sur l'agriculture intégrée avec la Chambre.

Les clivages au sein des agriculteurs sont donc réels et à mettre en relation avec les itinéraires personnels et techniques de chacun d'entre eux. Les éleveurs sont le plus souvent déjà aux normes exigées et peuvent adhérer aux propositions sans difficulté. Ils n'ont pas suivi l'encadrement technique et le conseil financier des années 1970 qui amenaient l'agriculteur à *« démancher ses prés »*. Une partie d'entre eux ont plutôt cherché à équilibrer leur compte (agriculteur). Plus d'engrais signifiait aussi plus de traitement et donc plus de risques. Les céréaliers ont fait ce choix et en sont d'une certaine façon victimes. Ils sont intéressés par le conseil technique visant à améliorer leurs propres pratiques (être plus efficace). Ils n'ont pas envie de refaire avec la chambre ce qu'ils estiment avoir déjà fait avec la coopérative (agent de développement, agriculteur). Enfin, ils attendent un retour.

Un autre clivage traverse les agriculteurs, avec d'un côté ceux qui sont ouverts au dialogue et à l'innovation et de l'autre, ceux qui sont d'abord méfiants. Les techniciens le disent et avouent s'adresser toujours aux mêmes. Ce sont les mêmes que l'on retrouve dans les Comités de pilotage ou dans les réunions techniques. *« Il faudrait aussi aller voir les récalcitrants »* (agriculteur) qui de fait, sont peu représentés. Enfin, la question



environnementale est aussi une autre source de clivage même si elle est plus ou moins ancrée dans toutes les têtes. Un jeune agriculteur interrogé est un adepte de l'agriculture simplifiée (TCS) qui repose sur la suppression des labours au profit de la régénération de la fonctionnalité des sols. L'idée est de produire autrement avec une composante environnementale. Il travaille régulièrement avec les techniciens de la chambre, intéressés par sa démarche expérimentale. Le programme proposé par la Chambre ne lui pose pas de difficultés, c'est même une aubaine. D'après lui, « *les gens de 110 Bourgogne ne sont pas pour ce type d'agriculture* ». D'autres agriculteurs s'estiment très coopératifs et sont disposés à mettre moins d'intrants mais sans les contraintes⁹. Ainsi un des agriculteurs interrogés a fait un essai de culture intermédiaire (CIPAN) en 2006 et 2007 avec la Chambre (pomme de colza labouré) même s'il n'est pas allé au bout de la procédure CAD qui lui était proposé.

Les élus locaux. La mairie de Saints est très impliquée dans ce projet qui vient conforter, d'une certaine façon, les actions politiques menées sur la commune depuis quelques années en faveur de l'environnement (sensibilisation et éducation, protection des haies). La promotion de la protection de l'eau représente une action complémentaire qui permet de responsabiliser les agriculteurs. Le vice-président du Syndicat des eaux est un agriculteur plutôt militant qui a choisit l'agriculture biologique. Il est au moment des entretiens premier adjoint au maire. Du côté de Thury, la situation est évidemment très différente pour diverses raisons. La mairie n'est pas du tout impliquée dans l'opération et le maire ne s'est jamais rendu aux réunions du Comité de pilotage.

Ainsi, avant même le déclenchement du processus de dialogue, les entretiens effectués révèlent l'existence d'un tandem solide d'un côté (Chambre et Syndicat des eaux) et d'une tension apparente entre la Chambre d'agriculture et les OS. Il semble, au-delà des objectifs poursuivis, que les enjeux institutionnels liés aux compétences des uns et des autres divergent.

Du côté des OS, on considère que la chambre d'agriculture fait office de conseil technique mais ne peut plus vivre avec cela dans la mesure où cette fonction s'est développée dans les coopératives (agent d'OS). Elle doit donc trouver d'autres sources de financements et se tourne vers l'environnement. Elle a tendance à discréditer le travail des autres organismes. Un petit conflit oppose ainsi la Chambre et 110 Bourgogne qui se disputent la légitimité et la définition de cette fonction ... mais n'en supportent pas les mêmes risques en termes de retombées économiques (selon un agent d'OS).

On ne peut pas non plus ignorer que l'Agence de l'eau finance la Chambre dans cette opération. C'est donc pour cette dernière une animation technique rémunérée qui légitime son action. Les retombées à court terme ne sont pas les mêmes pour tous tandis que les ordres de grandeurs, c'est-à-dire les différentes façons de voir ce qui est légitime et juste, sont différentes.

Dernière remarque enfin, le choix des Gondards a été celui du Syndicat des eaux dont le vice président est membre de la commune de Saints. Aux yeux d'observateurs extérieurs, ce choix relève d'une décision « un peu politique » car d'autres choix étaient, selon eux, possibles.

⁹ Les CAD par exemple créent des obligations comme l'élagage des haies qui sont vécues comme des contraintes administratives supplémentaires.

2.1.2. Le processus de dialogue

a) Déclenchement

Qui a lancé le dialogue, sur quel sujet et comment, en direction de qui ? Le démarrage de l'opération s'est fait par une réunion d'information organisée par le SIAEP avec l'appui de la Chambre en mai 2003. Se sont ensuite succédés des phases d'étude de terrain alternant avec des réunions du Comité de pilotage pour valider les résultats.

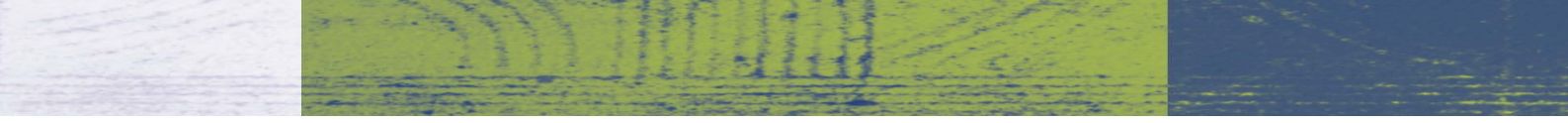
Une lettre (**mai 2003**) signée par le président du Syndicat des eaux est adressée aux agriculteurs par courrier individuel et les invite à une **première réunion** à Saints. Une carte avec les parcelles touchées par les mesures accompagne la « convocation ». Trente personnes sont présentes. C'est à cette occasion qu'est formé le Comité de pilotage. Il est composé de représentants du Syndicat des eaux, de la DDAF, de la DASS, de la DIREN, de l'agence de l'eau, de l'intersyndicale, des agriculteurs volontaires, et des organismes stockeurs (OS).

Les représentants des OS estiment être mis devant une situation et un projet déjà ficelé (choix des Gondards, diagnostic et actions entreprises). Ils estiment ne pas avoir été associés à la première étape de définition du projet et se trouvent donc face à des choix qui ont été effectués sans eux. C'est en tout cas l'avis de l'ensemble des interlocuteurs que nous avons eus. Les représentants ont accepté de se rendre à cette réunion et de rentrer dans le Comité de pilotage pour maintenir de bonnes relations avec la chambre mais aussi par curiosité (quel modèle agricole à venir, recherche d'informations) et pour servir de *relais* (savoir se qui se passe et en informer les agriculteurs). Les agriculteurs qui décident de s'y rendre sont aussi sollicités pour entrer dans le Comité de pilotage. Certains avouent ne pas être venus par prudence, pour ne pas être coincés (agriculteur). Ils savaient que leur présence risquait de les entraîner malgré eux.

Le *diagnostic territorial* implique la Chambre et le Syndicat. L'étude du territoire et de sa vulnérabilité est présentée en **Comité de pilotage en septembre 2003**. Le concept de « parcelles vulnérables » est défini et précisé sur des cartes.

Le *diagnostic agricole* est présenté en **Comité de pilotage en février 2004**. De février à mai 2004, le programme fait l'objet d'une présentation individuelle, lors du rendu du diagnostic par la CA aux agriculteurs concernés. Cette phase de diagnostic repose sur un démarchage auprès de chaque exploitation (qui est concerné et quels types de sols ?). Des parcellaires sont ensuite établis à l'échelle des exploitations.

Le *programme d'action* est présenté lors d'une réunion du **Comité de pilotage en mai 2004**. Les actions se regroupent en deux grands axes qui sont des aménagements du territoire et des modifications de pratiques agricoles en fonction de la vulnérabilité du milieu. En **juin 2004**, une **réunion de présentation** du programme d'action et des outils financiers est organisée par le Syndicat et la Chambre en direction des agriculteurs. La nécessité de modifier les systèmes de production actuels nécessite un dialogue constructif avec l'ensemble des partenaires locaux (*lettre du 20 août 2004 adressée aux agriculteurs du bassin de Saints, aux membres du Comité de pilotage et à ceux de l'ADASEA*). Dans les zones prioritaires est préconisée « l'agriculture intégrée », économe en intrants (doc 7). Certaines parcelles touchées ont malheureusement un fort potentiel agricole. Elles présentent des dolines (zone en forme de cuvette dans les champs, dépression) très riche en calcaire. L'eau s'infiltrerait dedans plus rapidement et atteint ainsi la nappe phréatique.



A partir de cette période, la Chambre d'agriculture doit mettre en place les différentes actions de terrain. Elle met en place pour cela un programme d'animation annuel. Sur la campagne 2004/2005, deux Comités de pilotage ont été réunis pour suivre les travaux (CA, nov. 2007) et plusieurs réunions techniques ont été organisées. La Chambre propose des actions dans le cadre de la formation avec une participation financière de l'agriculteur en contre partie¹⁰. Les exploitations enquêtées par la chambre sont très diverses en ce qui concerne leur production principale puisqu'on rencontre des céréaliers, des éleveurs laitiers, des éleveurs allaitants, etc. Les Systèmes de production couvrent aussi une large palette de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique. Outre le suivi individualisé des exploitations directement interpellées, les actions se déclinent sous forme de formation, de conseil technique et d'accompagnement, d'expérimentations à petite échelle. Le principe d'engagement volontaire des agriculteurs est au cœur de la procédure. Les outils disponibles sont expliqués comme par exemple le montage d'un projet CAD.

Le processus de concertation se construit donc progressivement à partir de diagnostics, réunions d'experts, enquêtes de terrain, démarches individualisées, rencontres personnalisées. On peut définir le début comme le moment où les agriculteurs et les OS entrent vraiment dans cette dynamique. Ensuite, la concertation sera enrichie par la recherche de solutions techniques et financières que l'agriculteur découvrira au fur et à mesure des opérations proposées. S'il les accepte, il sera indemnisé en fonction des outils financiers mobilisés. L'indemnisation doit compenser la perte de qualité des céréales (moins riches en protéines) ou la petite baisse de production (parcelles retirées de la production).

Pour permettre à la chambre de s'engager auprès d'eux, les agriculteurs doivent être contractualisables, ce qui n'est pas le cas de tous (un n'est pas encore installé, l'autre est trop vieux etc.). Mais la Chambre affirme ne pas les négliger pour autant. Elle travaillera autrement avec eux.

b) Les scènes de discussion formelle et informelles, acteurs actifs et acteurs absents, mandats de représentation, ...

Les scènes formelles de discussion ne sont pas nombreuses ni fréquentes. Il s'agit des réunions qui ont lieu 2 à 3 fois par an et que les agriculteurs ne fréquentent pas de façon assidue et régulière. On leur donne des explications techniques, on leur présente des modes de gestion de l'exploitation. Cela ne concerne le plus souvent qu'une partie de leur exploitation.

Les Comités de pilotage réunissent un nombre plus restreint d'acteurs et ont pour mission de valider les actions. Nous n'avons pas eu accès aux comptes-rendus

Les réunions techniques sont plus fréquentes et concernent un auditoire restreint en direction des agriculteurs. Elles accompagnent aussi des suivis d'expérimentation.

Les échanges informels et personnalisés ne sont pas à négliger dans une procédure où l'on cherche d'abord à s'informer et avoir des certitudes.

c) La méthodologie

Il est assez difficile à l'observateur de reconstituer, sur la base d'entretiens, la chronologie exacte de l'opération. Les réponses sont souvent incomplètes, les confusions sont fréquentes, les dates ne coïncident pas. Cette difficulté provient sans doute du fait que la

¹⁰ Le coût d'une formation de deux jours est de 234 €. Neuf puis sept agriculteurs y participeront. Ils totalisent environ 700 hectares.

procédure n'est pas suivie dans sa globalité et sur la durée par l'ensemble des interlocuteurs potentiels. Une autre explication à apporter est l'importance de la dimension informelle et personnalisée du programme d'action. A partir des documents consultés, on peut distinguer deux types de réunions. Celles qui sont animées et sous la responsabilité du Syndicat des eaux, souvent en direction de partenaires institutionnels) et les réunions techniques, en direction des agriculteurs et animées par la Chambre.

Données chronologiques réunies à partir de documents :

- **mai 2003** : Réunion **d'information** (constitution du Comité de pilotage)
- **9 septembre 2003** : **Comité de pilotage** (étude du territoire)
- 12 janvier 2004 : Lettre du SIAEPA pour convocation du **Comité de pilotage le 3 février 2004** (diagnostic agricole)
- **3 février 2004** : **Comité de pilotage** (diagnostic agricole)
- **10 juin 2004** : Présentation du programme d'action au **Comité de pilotage**
- 20 août 2004 : Lettre du SIEAP adressée au Comité de pilotage, ADASEA et agriculteurs du bassin pour **réunion de dialogue le 9 septembre 2004**
- **9 septembre 2004** : **réunion de dialogue** à Saints à propos du programme d'action (20 agriculteurs présents, appelée réunion de démarrage).
- 23 décembre 2004 : Réunion technique avec les agriculteurs (réunion de facilitation)
- 24 décembre 2004 : Lettre de la chambre aux agriculteurs pour le **vendredi 7 janvier 2005**
- **7 janvier 2005** : réunion d'animation technique.
- 24 janvier 2005 : Réunion CAD
- 28 janvier 2005 : Journée de formation CAD
- 1^{er} mars 2005 : Réunion technique (7 agriculteurs)
- printemps 2005 : Animation technique (23 agriculteurs)

La 1^{ère} réunion du comité de pilotage (Toucy) porte sur les limites de la zone à prendre en compte. La 2^{ème} réunion traite de la carte des vulnérabilités et des résultats agricoles (février 2004). Le Comité de Pilotage se réunit pour la quatrième fois en septembre 2004 pour valider le **programme d'action**. Des changements de pratiques sont proposés sur ces parcelles. Elaboré par la chambre d'agriculture, il est proposé au Comité de pilotage avant de faire l'objet d'un travail en comité restreint pour mettre au point un montage financier qui permette de financer les actions entreprises et d'indemniser les agriculteurs.

En parallèle à ces réunions, la chambre se rend chez les agriculteurs pour les informer et les sensibiliser. Après un passage chez tout le monde, une enquête sur les pratiques et les solutions techniques est lancée (**analyse des pratiques**). C'est à ce moment qu'une consultation est menée avec tous les agriculteurs (**deuxième réunion**, mars 2004). Des démonstrations techniques sont effectuées sur les terres de deux exploitations. Les agriculteurs ne manifestent pas toujours un grand enthousiasme. Ainsi en témoigne ce céréalier : « *je suis allé aux premières visites organisées par la chambre. Nous faisons des pesées de colza et nous mesurons la teneur en azote. Ce travail, je le faisais déjà avec la coopérative (110 Bourgogne) et j'étais bien renseigné. Pourquoi recommencer avec la chambre ? Cela représentait une perte de temps. Je ne vais plus aux journées de formation mais je continue à suivre de loin l'histoire* ». Dans un deuxième temps, la Chambre fait des **propositions d'action** individualisées (vulnérabilité du parcellaire, modifications de pratiques, aménagement).

Les OS sont consultés mais ne sont pas très convaincus par les propositions. Ils se déclarent partenaires mais sans conviction par rapport à l'efficacité des actions. Jusqu'à 2006, chacun a fonctionné de son côté : la chambre convie les agriculteurs concernés par la source et 110 Bourgogne fait ses réunions par secteur et sur l'ensemble de sa zone d'action. Après plusieurs essais, des réunions sont enfin organisées conjointement par 110 Bourgogne et la chambre d'agriculture. En 2006/2007 en l'occurrence, 110B fait une animation spécifique pour la source des Gondards, en partenariat avec la Chambre à Thury : seulement 2 agriculteurs se présentent. De son côté, la chambre fait une réunion avec les autres agriculteurs (non adhérents de 110B).

« Le Comité de pilotage du 13 mars 2007 a réaffirmé sa volonté de travailler sur le thème de l'agriculture intégrée (azote et phytosanitaire) dans un souci de protection durable de la source des Gondards ».

d) La dynamique du dialogue, évolution des positions, des alliances et des oppositions

Ce sont des « opérations qui se montent au fur et à mesure », par « tâtonnements » successifs.

Pour certains militants, la négociation est ce qu'il y a de mieux car elle permet d'expliquer et de poser des questions. Le démarchage individuel est important car nombre d'agriculteurs n'osent pas poser des questions en public (élu au syndicat des eaux). Cette négociation est encadrée par l'administration. Elle ne peut aller au-delà des normes et orientations dictées par le haut. Si, par exemple, l'Europe fixe une contrainte, ils ne peuvent plus la négocier à l'échelle locale (exemple du CIPAN que le syndicat aurait souhaité développer).

Si 50 agriculteurs ont été identifiés, 20 seulement se sont sentis concernés par cette opération. La responsable à la Chambre estime que pour certains, c'est un vrai apprentissage, chez d'autres, plutôt une opportunité : *« il faut absolument valoriser les agriculteurs qui ont besoin d'une reconnaissance sociale »* (agent de développement). En 2005, 14 personnes sont partantes pour les CAD (2005/2010). Il n'en restera que 7 à l'arrivée. Les raisons des revirements sont, soit la crainte des lourdeurs administratives et le manque de confiance vis-à-vis de l'administration, soit la remise en cause des actions techniques proposées. Les montants d'indemnisation n'étaient pas stabilisés, en lien avec l'instauration de la nouvelle PAC. C'est une dimension difficilement contrôlable localement.

Ces différentes opérations font office de créneau, aux yeux de certains, pour faire passer des mesures de façon volontaire et collective, avant de passer à la réglementation. On peut imaginer aussi que les agriculteurs créent leur propre mesure (agent de développement). Se pose le problème de la compensation financière. L'évolution de la PAC dans ce domaine est exemplaire. Certaines mesures, financées à l'époque par les CAD, se sont transformées en obligation et font maintenant partie de la conditionnalité des aides. *« Peut-être que les mesures proposées ici ne sont que transitoires »* s'interroge un agriculteur. Pour les plus convaincus, une réglementation serait plus efficace. Cela permettrait de supprimer les aides, de valoriser le bio dans les circuits traditionnels etc. Pour le moment, les bénéficiaires sont surtout les céréaliers.

En termes de partenariat, on peut considérer que les plus rétifs ne sont pas allés aux réunions du Comité de pilotage. Ainsi le technicien de 110 Bourgogne a été invité au Comité de pilotage mais il n'y est jamais allé *« On ne peut pas se permettre d'aller à toutes ces réunions politiques car nous avons un bilan à produire »*. Enfin, dans la mesure où leurs clients (agriculteurs) ne s'impliquent pas dans ce projet, ils ne peuvent pas, en tant que coopérative, ignorer leur méfiance.

La position de la coopérative dans cette opération est difficile à définir. Aux yeux de ses propres représentants, la dynamique n'a pas été satisfaisante malgré les efforts entrepris pour travailler avec la chambre. Les agriculteurs n'ont pas été convaincus. Certes, le dialogue est considéré comme indispensable mais eux ne veulent pas prendre parti. N'ont pas le même rôle et la même place que la chambre. Ils peuvent se confronter sur des aspects techniques. L'agriculteur observe les résultats. Il se tourne ensuite vers eux pour trouver des solutions à une perte de revenus.

Le Comité de pilotage a dû mal à se mettre en place mais les moins convaincus reconnaissent ses vertus : les gens se connaissent mieux et s'acceptent mieux (agent d'OS). La difficulté est de convaincre les agriculteurs de la zone à utiliser moins d'engrais. Ils ont évidemment tous cet objectif. L'enquête 2003/2007 montre une amélioration.

C'est sur le dossier technique que les désaccords demeurent les plus ancrés. Pour la Chambre, les intérêts financiers interdisent aux OS de jouer pleinement le jeu. Ils pourraient pourtant être motivés par des produits de meilleures qualités ou par les cultures intermédiaires (vente de semences) estime la chef de projet de la Chambre. De leur côté, les OS sont persuadés de la nécessité de modifier les techniques et de diminuer les intrants. Mais ces modifications sont bornées d'avance. Ils n'ont pas la liberté du choix technique et celui-ci est mal posé par l'administration (agent d'OS). Certes, les produits moins polluants sont plus chers. Mais une politique de prix pourrait inciter les agriculteurs à se tourner vers ces produits (réfléchir à des coefficients de prix en fonction de l'impact du produit sur l'environnement).

Ce qui est souligné par les OS est un déficit de partenariat. Il n'y a pas eu partenariat en amont dans le choix de la décision technique (quel captage, avec quel outil). L'Agence de l'eau a décidé seule de ces captages. La chambre a aussi fait son travail toute seule. On pourrait imaginer des vrais partenariats où on poserait collectivement la question des « bonnes pratiques », où tout le monde pourrait proposer des mesures (agent d'OS). S'il y avait eu plus de concertation à l'échelle territoriale, les actions auraient eu plus de portée (agents d'OS). C'est aussi à leurs yeux une affaire de personne (personnalité, légitimité, savoir-faire).

Il ne faut pas oublier de souligner aussi l'influence du cours des céréales sur ce type de programme et l'importance de la représentation de l'agriculteur sur son métier (« nourrir la planète » redevient d'actualité).

2.2. L'aménagement foncier à Lain et Sémentron

2.2.1. La situation étudiée

a) Contexte local, historique, généralités permettant de mieux comprendre les dynamiques en cours.

Le contexte général des deux communes et du pays de Puisaye Forterre a été décrit plus haut. Quelques éléments complémentaires nous semblent utiles pour comprendre le déroulement de ce second aménagement foncier.

Deux communes très agricoles

Les deux communes sont très agricoles en terme de superficie, les forêts, espaces naturels et espaces urbanisés étant très réduits. Les maires sont eux-mêmes agriculteur ou agriculteur retraité.

Le paysage avant les premiers remembrements

En interrogeant un couple d'habitants plus âgés, nous obtenons un tableau de la Forterre des années cinquante.

« Les gens que j'ai vu n'ont pas connu ce premier remembrement. Ceux qui ont mené le second quoi, dans l'ensemble, [...] ces gens là ils n'ont pas la mémoire et eux ils ont l'impression que ça a toujours été une plaine [...]

Mr : « *Non ! C'était pas comme la Puisaye mais c'était quand même très bocager. Tous les chemins, y'avait pas de chemins nus à Lain, j'en connais pas, si un petit peu...*

Mme : « *C'était charmant !*

« J'ai travaillé sur la carte de 1956, il y a ce réseau de chemins, mais ce qui apparaît aussi c'est beaucoup d'arbres isolés.

Mr : « *Ah ben oui ! Y'avaient beaucoup de noyers, oui. Y'avaient beaucoup de cerisiers, beaucoup d'arbres fruitiers, dans le chemin qu'on appelait la rue creuse on avait un petit champ, qu'on ne cultivait pas d'ailleurs on laissait en herbe parce qu'il y avait des arbres fruitiers... Qu'ils n'entretenaient pas ici. Par contre ils veillaient beaucoup sur les pommiers à cidre qui donnaient des pommes à cidres épaisses comme ça. Et dans les haies y'avaient des pommiers à cidre, y'avaient quelques poiriers, y'avaient des « baissioniers », c'est-à-dire des petites poires minuscules, le reste...*

« Ce n'était pas une région de grandes haies de chênes ?

Mme : « *Ah non ! Non !* » (habitants)

Le tournant céréalier date des années 60

Le fait marquant, c'est le premier remembrement, qui intervient en 1962 à Lain et en 1965 à Sementron.

« *J'étais en très bonne relation avec les agriculteurs [même si] je ne l'ai pas vécu directement ce premier remembrement, c'était en polyculture, il y avait une dizaine de vaches par exploitation, mais on sentait que ça s'orientait beaucoup sur les céréales quoi.* » (agriculteur élu municipal)

Une des conséquence de la mise en culture des prairies et de la débocagisation, c'est une érosion importante des sols. Un des exploitants agricoles interrogés fait d'ailleurs partie du réseau européen de surveillance. La banalisation des paysages est importante (figure 6).

Figure 6 : Paysage de champs ouverts au dessus de Sementron



© Yvon Le Caro, 2007

Les exploitations agricoles se sont énormément agrandies, surtout celles qui se sont spécialisées en céréales (tableau 5). Les surfaces moyennes par exploitation masquent l'écart entre des exploitations professionnelles souvent supérieures à 1150 ha et des exploitations d'agrément ou de complément de quelques ha.

Des sols diversifiés dont la valeur agronomique relative a évolué

Jusqu'aux années 60, en Forterre, les terres lourdes étaient réputées plus fertiles. Mais la céréaliculture agrochimique a redonné de la valeur aux petites terres calcaire.

« [Pour le remembrement de 1962, il y a eu des] coups de gueule en mairie, ça je l'ai su par mon père, parce qu'il y en avaient qui essayaient de... Ben y'en a qui ont pris de la très bonne terre... Ben oui ! Tout le monde ne pouvait pas avoir que du gras c'est vrai... »
(habitant natif)

« C'est vrai qu'au remembrement de 60 les petites terres personne n'en voulait, parce qu'à l'époque on avait pas les engrais tout ça... Avant que tout ça se mette en place, c'étaient pas des terres productives. Et là avec ce remembrement-ci tout a changé quoi ! »
(jeune agriculteur)

Tableau 5 : Evolution des exploitations agricoles à Lain et Sementron

	Lain		Sementron	
	1988	2000	1988	2000
Exploitations agricoles	18	11	11	7
dont exploitations professionnelles		8		3
Chefs d'exploitations		13		10
Population agricole familiale	53	19	32	14
soit en % de la population communale	30%	12%	33%	14%
Main d'œuvre agricole (UTA)	21	14	14	8
Main d'œuvre par exploitation (UTA)	1,2	1,27	1,3	1,14
Nombre total de vaches		108		0
SAU moyenne (ha)	58,3	96,1	50,9	65,42

Source : RGA, SCEES

La problématique de l'eau

La problématique de l'eau est diamétralement opposée à celle de Saints et Thury. Il y a un plan d'eau artificiel créé en 1965 (premier remembrement) au lieu dit l'Abîme près du bourg de Sementron. Et la commune de Lain a installé un lagunage en trois bassins à la fin des années 90. Mais l'étude d'aménagement mentionne l'absence de cours d'eau permanent (on est en région calcaire), et l'absence de captage d'eau potable. En conséquence, les agriculteurs sont relativement peu sensibilisés à la protection de l'environnement, puisqu'ils ne sont pas directement concernés par la protection d'eau de potabilisation. En effet, hors espaces naturels remarquables, c'est par cet unique biais que la question environnementale s'est imposée aux agriculteurs depuis 1994 (réglementation des ICPE, directive nitrates, PMPOA, etc.). En outre, les céréaliers sont

moins concernés par les aspects les plus contraignants de ces réglementations (autorisation d'exploiter et mise aux normes des bâtiments d'élevage).

Éléments de patrimoine

Il existe quelques éléments de patrimoine reconnus.

- Une ancienne voie de chemin de fer traverse la commune de Lain et pourrait un jour être transformée en voie verte ;
- Une voie romaine importante traverse la commune de Lain ;
- Une partie des terres des deux communes bordent le champ de bataille de Fontenoy (énorme bataille entre armées des petits-fils de Charlemagne, le 25 juin 841, qui confirma le partage de l'Europe occidentale).

b) Les acteurs locaux concernés

Le remembrement est une procédure officielle, extrêmement encadrée du fait qu'elle porte atteinte de manière autoritaire au droit de propriété. Nous nous situons ici avant la loi du 23 février 2005 relative au Développement des territoires ruraux (DTR) qui a transféré la maîtrise d'œuvre de l'aménagement foncier des DDAF aux Départements. Ceux-ci avaient déjà la maîtrise d'ouvrage depuis la loi du 7 janvier 1983.

Les textes applicables au remembrement étudié :

9 mars 1941 : loi de Vichy, validée à la Libération, instituant le remembrement, dans le but de rapprocher les parcelles des sièges d'exploitation.

Art 10 de la loi d'orientation du 8 août 1962 : remembrement rural autour des grands travaux.

Loi 75-621 du 11 juillet 1975 : élargit le but au regroupement parcellaire et aux parcelles non agricoles pour un aménagement rural.

Loi du 7 janvier 1983 : transfert de la maîtrise d'ouvrage au département.

Loi foncière du 30 décembre 1985 : établit les 7 modes possibles d'aménagement foncier.

Les textes ultérieurs :

Loi du 23 février 2005 relative au Développement des territoires ruraux (DTR) : articles 77 à 96.

Décret d'application du 30 mars 2006.

L'ensemble est codifié au *livre premier* du code rural.

Parmi l'ensemble des acteurs du remembrement, nous pouvons donc distinguer ceux qui participent à titre officiel de ceux qui participent ou sont institués à titre officieux. Il est également possible de noter que certains acteurs sont passifs (sollicités à une étape du remembrement) tandis que d'autres sont actifs et interviennent explicitement pour en modifier le cours. Le tableau 6 regroupe selon cette grille de lecture les acteurs que nous avons identifiés.

Tableau 6 : Acteurs du remembrement à Lain et Sementron

Acteurs	Officiels	Officieux
Actifs	DDAF Conseil général : service de l'aménagement foncier Maires Expert : Jean Champagnat Géomètre Les agriculteurs	Conseiller général Les céréaliers Les éleveurs L'ONF et le prestataire « plantations » Prestataire terrassements
Passifs	Le préfet Les 375 propriétaires La Chambre d'agriculture L'association foncière de remembrement (AFR) Les conseillers municipaux Associations environnementales, PQPN Conseil général : PDIPR	Les chasseurs Artistes, Organismes stockeurs Communauté de communes de Forterre
Oubliés		Les randonneurs, cavaliers et autres amateurs de VTT Les habitants Erudits locaux, paysagistes Pays de Puisaye-Forterre

Les acteurs officiels du remembrement

→ La DDAF est à l'époque de ce remembrement le maître d'œuvre des études d'impact et d'aménagement (depuis 2006 c'est le Conseil général).

→ Le Conseil général : maître d'ouvrage, pousse les CCAF à « prendre » le volet paysager, par le biais de subventions plus importantes.

→ Les maires : ils prennent un risque politique. En l'absence de PLU, ils ne retirent pas grand chose du remembrement mais améliorent la desserte. Le remembrement peut aussi être un levier politique, une manière de montrer qu'ils agissent. La municipalité est maître d'ouvrage des travaux réalisés sur ses terrains (voirie communale, etc.). A ce titre elle peut montrer l'exemple.

→ Les professionnels de l'aménagement foncier : représentant de la DDAF, expert, géomètre.

Ils interviennent dans le cadre de leur mission (DDAF) ou d'un contrat de mission. Jean Champagnat, ingénieur agronome, a réalisé l'étude d'aménagement. Dans la conception du nouveau paysage, son rôle de proposition a été fondamental. Un autre expert a réalisé l'étude d'impact pour le compte du Bureau d'études « Impact 58 », 1 rue Dupin, 58000 Nevers.

Le géomètre, appelé « remembreur » par des personnes interrogées, assure la légalité des échanges parcellaires.

« Le géomètre, moi j'appelle remembreur, c'est celui qui fait le boulot en fin de compte. [...] Le remembreur, c'est celui qui a fait le relevé existant et qui a retracé le parcellaire, qui a retracé les chemins... [...] C'était quelqu'un de très compétent et puis d'expérience. » (agriculteur élu municipal)

« Moi je trouve que ça s'est très bien passé ici... Mais bon c'est pareil le géomètre était beaucoup sur le terrain pour voir ... Oui s'il y avait quelque chose il nous expliquait... Il était là avec son ordinateur... Puis bon il était là tous les jours tu pouvais, c'est vrai... C'est important un bon géomètre hein » (agricultrice)

→ Les agriculteurs sont à la fois à l'initiative du remembrement et au cœur de son pilotage. Ils participent en effet officiellement à la CIAF (désignés par la Chambre d'agriculture), aux conseils municipaux (en tant qu'élus), et ils constituent l'association foncière de remembrement (voir ci-dessous).

→ Le préfet.

Au nom de l'Etat, il garantit la légalité des opérations. Dans le cas étudié, il ne semble pas que la préfecture ait demandé de modifications au projet présenté.

→ Les propriétaires.

Ils sont nombreux, puisque l'on dénombre 375 comptes de propriété dans le périmètre. Leur participation en tant que groupe est faible, puisque leurs représentants sont désignés par les conseils municipaux et non par élection en leur sein. Leur participation individuelle est requise lors du classement des terres et lors de l'enquête publique. Ce sont eux également qui ont la faculté de contester les décisions devant les juridictions.

→ La Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Hormis la nomination réglementaire des agriculteurs exploitants en CIAF, nous n'avons jamais entendu parler d'elle !

→ L'association foncière de remembrement (AFR).

Intercommunale, elle est constituée de tous les propriétaires concernés sans exception. Le bureau est constitué des maires et des propriétaires (en nombre fixé par le préfet, ici 4) désignés pour moitié par le conseil municipal et la Chambre d'agriculture. C'est un établissement public administratif institué par le préfet pour une durée illimitée. Elle exécute et gère en maîtrise d'ouvrage les travaux décidés par la CIAF, lorsque leur emprise devient sa propriété. Elle assume donc financièrement les travaux connexes collectifs et devient propriétaire des nouveaux chemins et de toutes les emprises collectives.

D'après les entretiens, ce n'est pas en son sein qu'on eu lieu les débats. Mais quelques remarques montrent qu'elle reste un outil de maîtrise pour les agriculteurs. A Lain comme à Sementron, le bureau a en effet été constitué exclusivement de propriétaires agriculteurs.

→ Les conseillers municipaux.

Nos enquêtes montrent qu'ils ont été peu sollicités et peu informés. Ils ont pourtant à voter le lancement de la procédure, l'accord de la municipalité sur les échanges concernant des parcelles communales, la suppression de chemins ruraux, etc.

→ Les associations environnementales et les PQPN.

Il n'y a pas d'association environnementale active dans les communes concernées. C'est probablement pour cela que la DDAF a désigné « Yonne Nature » comme PQPN. Sa participation semble avoir été minimale. Avec un peu de recul, connaissant l'importance et l'ancienneté des associations environnementales en Puisaye, cette situation est étonnante. Pour la comprendre, il faut rappeler que nous sommes en Forterre.

→ Le service du Conseil général qui pilote le PDIPR. Il doit normalement se prononcer si un itinéraire inscrit est modifié. Dans notre cas certains chemins étaient inscrits au PDIPR.

Nous n'avons pas approfondi la question, nous pouvons supposer qu'ils ont été conservés.

Les acteurs officiels du remembrement

→ Le Conseiller général.

Logiquement, représentant le Conseil Général (maître d'œuvre) dans le canton, son rôle devrait être de vérifier la bonne utilisation des fonds. Mais il est aussi le porte-parole local au Conseil général. Ici, le conseiller général étant également agriculteur et maire de Sementron, il a joué un rôle de leader et de facilitateur pour la procédure dans son ensemble.

→ Les céréaliers.

Ils ne sont pas intervenus en tant que groupe constitué (via leurs syndicats AGBP par exemple) mais leur point de vue semble s'être fortement exprimé, en particulier en poussant à l'agrandissement parcellaire (alors que le remembrement vise leur regroupement).

→ Les éleveurs.

A priori plus sensibles au maintien du bocage, ils ont un intérêt manifeste au rapprochement parcellaire pour que leurs animaux puissent accéder directement des bâtiments à une surface pâturable satisfaisante. Comme les céréaliers, ils ne formaient pas un groupe constitué dans cette procédure.

→ L'ONF et le prestataire « plantations ».

L'ONF a été sollicitée pour superviser le programme de replantation. Mais l'Office n'a pas participé à l'élaboration de ce programme, ni vérifié son application par les agriculteurs.

→ Le prestataire « terrassements ».

Il semble que l'entreprise sollicitée a fait strictement le travail commandé.

→ Les chasseurs.

Il y avait 19 permis de chasse à Lain en 1998, mais pas de société. A Sementron, la SCC dispose de 550 ha pour 24 adhérents. (Source : étude d'aménagement). Pour un habitant, « *tout le monde chasse partout* ».

« Oui, il y a une société de chasse, mais faut déjà être doué hein pour chasser ici. Parce que quand y'a la chasse tout est ramassé, quand y reste un pauvre champ qui n'a pas été fauché, c'est bien rare, tout est net, alors le lièvre il voit le chasseur arriver à 500 mètres, bon ils ont quand même beaucoup de courage, mais ils y arrivent... » (habitant)

→ Artistes, paysagistes, poètes. La procédure les ignore. Nous ne savons pas si l'étude d'impact inclus une perspective paysagiste. Une personne artiste peintre a été requise pour nommer les nouveaux chemins. Il est à noter que les anciens paysages n'ont pas été consignés, hormis les quelques photos que l'on trouve dans l'étude d'aménagement.

→ Les organismes stockeurs. Nous n'avons pas entendu parler d'eux. Mais Soufflet a profité du remembrement pour acquérir une parcelle et créer un silo de reprise à Sementron. Leur influence est forte sur les céréaliers (cf. étude à Saints).

→ Communauté de commune. Elle est intervenue a posteriori dans la valorisation du nouveau réseau de chemins.

→ Les randonneurs, cavaliers et autres amateurs de VTT ne sont pas organisés localement. Ils n'ont pas eu à intervenir.

→ Les habitants.

La procédure ne prévoit leur représentation qu'au travers de la démocratie municipale. Au terme de notre enquête, nous pouvons conclure qu'ils sont peu impliqués. Même les conseillers municipaux non agriculteurs sont peu au courant :

« Nous on sait pas grand chose sur le remembrement. [...] Oui, ben moi j'avoue que je suis au village depuis ben quand même longtemps, depuis 89, moi jamais on m'a demandé « Est-ce que tu veux venir à une réunion ? Y'a le remembrement, est-ce que t'a des idées pour les chemins, tout ça... » La commission elle réunissait que les gens... les propriétaires des terrains. Moi comme mon terrain il était pas sur la commune, ils m'ont rien demandé » (habitant élu communal).

Certains sont Parisiens, d'autres ont des terrains où ils pratiquent une agriculture de loisirs.

« Et les gens comme vous qui ont des chevaux ou des moutons y'en a pas mal ?

« Oh oui y'en a trois ou quatre au village qui ont des chevaux, quatre ! Des moutons non y'a plus de moutons... » (habitant)

→ Les érudits locaux et autres experts du patrimoine n'ont semble-t-il pas été consultés (pourtant on sait qu'ils existent).

→ Le Pays de Puisaye-Forterre était en phase d'émergence en 1998-1999, lorsque le remembrement étudié a eu lieu. Dans le cadre de la réalisation de la charte de Pays, le « questionnaire aux habitants » et les réunions publiques destinées à « concevoir une 'vision partagée' du diagnostic de territoire » (charte de l'environnement) n'ont pas semblé interférer avec la situation locale qui aurait pourtant pu être un bon exemple pratique.

En conclusion, même si les acteurs potentiellement impliqués sont nombreux, les acteurs du remembrement peuvent être distribués sur trois cercles, selon qu'ils y ont pris une part déterminante, active ou incidente :

Les participants qui ont été en capacité d'orienter l'action collective sont au nombre de 7 : les deux maires, les représentants de la DDAF et du Conseil général (en situation de valider financement et procédure), l'agronome Jean Champagnat, le géomètre, le président de l'AFR.

Les participants en situation de débattre des options collectives et d'examiner sous le sceau de la confidentialité l'ensemble des pièces du dossier sont les 15 personnes qui sont réunies dans la CIAF. Dans la phase initiale d'élaboration du projet, les agriculteurs de Lain (réunis de manière informelle) et les agriculteurs de Sementron (réunis en conseil municipal) ont pu constituer des assemblées décisionnaires.

Tous les autres participants le sont de manière incidente, partielle ou contingente.

2.2.2. Le processus de dialogue

Nous n'avons pas cherché à étudier toutes les étapes du processus, mais à relever celles qui apparaissent dans le discours des personnes interrogées comme significatives de décisions controversées ou de moments-clefs. Le plan proposé n'est pas chronologique. Le lecteur doit donc lire l'ensemble de cette section pour se faire une idée du processus de dialogue.

La procédure de remembrement étant cadrée officiellement, nous examinerons plus volontiers ce qui reste comme marge de manœuvre aux acteurs. Nous verrons que dans tous les compartiments du jeu (déclenchement, scènes de dialogue, méthodologies), les choix auraient pu être différents. Entre les agriculteurs et les autres composantes de

l'espace politique local¹¹, il existe des possibilités de dialogues au sein des instances officielles, en marge de ces institutions et en dehors d'elles. Il n'y a pas eu, dans le cas étudié, de controverse venue de l'extérieur du processus officiel, par exemple d'une association environnementale ou d'un groupe d'habitants. Comme tous les acteurs influents sont ici à l'intérieur du système officiel, les ouvertures résultent le plus souvent de leur initiative. Elles n'en sont pas moins significatives. Les entretiens permettent aussi d'entrevoir le point de vue des « oubliés » du remembrement...

Petite chronologie de l'aménagement foncier à Lain et Sementron

1962 –	Premier remembrement à Lain
1965 –	Premier remembrement à Sementron
1997 12 02 –	Réunion d'information à Lain
1998 04 01 -	Réunion d'information à Sementron
1998 11 12 –	Premier arrêté créant la CIAF (abrogé)
1998 12 –	Lancement de la phase participative du projet de Pays
1998 12 17 –	Réunion de la CIAF
1999 03 15 -	Réunion de la CIAF
1999 07 07 –	Arrêté créant la CIAF
1999 08 –	publication de l'étude d'aménagement
2000 02 01 –	Arrêté de remembrement
2001 –	Signature de la charte de Pays de Puisaye-Forterre
2002 02 –	publication de l'étude d'impact
2002 03 04 -	Projet d'AF soumis à enquête publique (du 4 mars au 4 avril 2002).
2003 03 –	Plantations
2003-07 –	Canicule !

a) Déclenchement : qui lance le dialogue, sur quel sujet et comment, en direction de qui ?

Le déclenchement du remembrement peut s'analyser en 4 étapes. Il a été voulu par les agriculteurs dans chacune des deux communes, il a été voulu intercommunal, il a été orienté par la prise en compte du « volet paysager » dans le contrat de financement, et il a été demandé officiellement par les conseils municipaux.

Une volonté d'agriculteurs

« Je voulais vous demander de me raconter un peu comment ça c'est passé l'aménagement foncier, comment vous avez vécu ça ?

« *Donc au départ, j'avais beaucoup de petites parcelles, j'ai fait des champs, et donc au bout d'un moment, il est arrivé avec les collègues qu'on trouvait que c'était trop..., par rapport à la PAC, et aux déclarations, y'avait des limites... et d'autre part, on pensait qu'il y avait une possibilité d'améliorer notre parcellaire.* » (jeune agriculteur)

« *Et puis voyant l'évolution, l'agriculture, avec la PAC et tout ce qui s'en suit, on c'est dit pourquoi pas un nouveau remembrement sachant que nous on s'est dit qu'il y avait gros à faire, tout le monde s'y est mis. Que ce soit les propriétaires ou les fermiers, les exploitants, tout le monde y a trouvé son compte. Un propriétaire qui est propriétaire de 20 hectares en 20 ou 25 parcelles avant remembrement tous ça pour avoir une seule*

¹¹ Ou les autres parties prenantes – stakeholders – si l'on considère le remembrement comme n'intéressant pas toute la société locale. Mais ce n'est pas notre point de vue.

parcelle après remembrement, bah ça n'a pas la même valeur ! » (agriculteur élu municipal)

Le premier élément est donc une discussion entre agriculteurs, qui perçoivent les avantages possibles et se mettent à « vouloir » un remembrement. Les propriétaires entre qui s'opèrent les échanges ne sont pas les demandeurs initiaux, et ce remembrement ne résulte pas non plus d'une stratégie foncière municipale. Cette situation est bien perçue par la population.

« Ben voilà ça a été décidé un beau jour, disons que c'est les agriculteurs entre eux qui ont mis l'affaire en route, ils ont décidé que... [...] Donc ils ont estimé qu'il fallait faire un remembrement si bien que chacun retrouve ses terres relativement près de chez lui. » (habitant élu communal)

Cette volonté de remembrer n'est en soi remise en cause par personne (les discussions éventuelles portent sur les modalités d'échange, la taille des parcelles, les éléments bocagers, etc., mais pas sur le principe).

Un projet intercommunal

Vouloir un remembrement intercommunal suppose un contexte particulier. En effet, le remembrement est déjà une affaire subtile et complexe dans une commune, l'intercommunalité apportant une difficulté supplémentaire en terme de coordination. A Lain et Sementron, il existait une tradition d'échanges de terres et d'interconnaissance entre les agriculteurs des deux communes qui a tout à la fois rendu nécessaire et rendu possible cette coordination. A noter qu'il ne s'agit pas d'une entente a priori entre les deux maires.

« Et donc, la commune voisine Sementron... on a des agriculteurs qui ont des champs dans les deux communes, donc ils étaient d'accord aussi, donc on a décidé de faire ensemble. C'est parti de là, c'est parti de là. En fait ils avaient leur réflexion aussi de leur côté et nous aussi. Et puis comme on avait l'habitude de se rencontrer, on est parti ensemble. » (jeune agriculteur)

« Non ce qu'il faut savoir également, c'est quand même important, c'est qu'avec les agriculteur de Lain on avait des échanges amiables sur de grandes surfaces. Les champs ont été changés depuis le premier remembrement, certaines parcelles se trouvaient déjà changées deux ou trois fois. S'il avait fallu qu'on reprenne possession du terrain par propriétaire c'était devenu impossible. » (agriculteur)

Le volet paysager

La troisième étape du lancement de l'opération, décisive, nous semble avoir été, de la part des agriculteurs, d'accepter le volet paysager. Parallèlement à l'instauration d'un volet paysager du permis de construire par l'article 4 de la Loi Paysage 93-24 du 8 janvier 1993, les textes prévoient depuis 1995 une étude d'impact pour les aménagements fonciers, qui doivent se conformer à cette loi Paysage mais surtout à la loi sur l'eau de 1992. Dans le cas d'un second remembrement, dans l'Yonne, le volet paysager comporte une clause quantitative de maintien de la végétation. C'était une option qui permettait un meilleur financement public des travaux connexes collectifs.

« Donc ce principe là on devait l'accepter quand même, comme ça, ça nous permettait d'avoir 40% de plus de subventions. Au moins un attrait financier... »

« C'est la subvention sur le financement global de l'opération ? »

« Sur l'opération oui. Sur les travaux connexes, y'avait 40% de financement au départ, du conseil général, et y'avait 40% de plus si on acceptait le volet paysager... » (jeune agriculteur)

Mais le financement n'est pas le seul argument qui conduit à accepter ce volet. Certains laissent penser que c'était un bon argument pour faire accepter les très grandes parcelles aux habitants. Il est clair que ce volet paysager ne répond pas du tout aux mêmes objectifs que la démarche paysagère conduite par la commune de Saints, pourtant contiguë.

« [...] Quand ensuite on s'est présenté avec des parcelles encore plus importantes ça n'a choqué personne. Surtout, surtout que le volet paysager à mon avis, c'est Monsieur Champagnat qui l'a fait. C'est un gars extraordinaire on s'entendait très très bien alors ça à peut être contribué à l'évolution du remembrement. » (agriculteur élu municipal)

Le lancement par les conseils municipaux

Une fois d'accord sur le principe et prêts à mettre sur la table leur engagement dans le volet paysager, les agriculteurs ont cherché à engager les conseils municipaux. A Lain, les discussions préalables entre agriculteurs ont semblé suffisantes, il s'est agi d'une simple validation au conseil municipal.

« Donc, on s'est réunis et on a décidé de faire un remembrement, on a consulté la mairie, on a parlé au niveau de la mairie. Donc la mairie était d'accord, c'est au niveau de la mairie que le coup de départ est donné, quoi. C'est elle qui a contacté la préfecture pour donner le départ du remembrement, son accord. » (jeune agriculteur)

Le maire de Sementron montre comment c'est au conseil municipal que la décision a été discutée et prise dans sa commune. Mais l'ensemble des agriculteurs professionnels étant au Conseil, savoir si l'on discute entre collègues ou entre conseillers peut parfois se confondre.

« Ce sont les agriculteurs de Lain qui avaient mis le remembrement en route et à l'époque le maire de la commune [Sementron] était conseiller général et j'étais son fermier et j'étais simple conseiller municipal, peut être adjoint même, je me souviens plus. Et quand j'ai été informé par mes amis agriculteurs de Lain qu'ils envisageaient de faire un second remembrement, j'ai dit à mon Maire de l'époque qui était donc notre conseiller général, qu'il fallait prendre le train et qu'il ne fallait surtout pas rater le dernier wagon ! C'est comme ça qu'on a mis à l'ordre du jour cette éventualité d'un second remembrement. Puisque autour du conseil, autour de la table en majorité on est que des agriculteurs, au conseil municipal, surtout de l'époque, donc il y a eu un avis favorable qu'est donné sans hésitation. C'est comme ça que ça a démarré [...] et entre temps j'ai été élu conseiller général et maire de la commune en 98. » (agriculteur et maire de Sementron)

L'avis des municipalités semble donc assez formel : cet avis n'est pas évoqué par les conseillers municipaux non agriculteurs rencontrés, non plus qu'un quelconque point de débat à cette occasion.

b) Les scènes de discussion formelle et informelles

Nous allons tenter de repérer et d'explicitier, à partir du matériel récolté, les scènes de discussion formelles et informelles qui se sont succédées entre 1997 et 2006 autour de ce projet de remembrement. Ce sera l'occasion de repérer les acteurs actifs, les acteurs absents, d'éventuels mandats de représentation, etc.

La discussion initiale pour lancer le remembrement

La discussion initiale, entre agriculteurs puis avec tous les propriétaires, visait à convaincre les propriétaires non exploitants d'adhérer à la démarche. Elle s'est traduite par deux réunions d'information et par de nombreux contacts interpersonnels, chaque agriculteur ayant été contacter ses différents bailleurs.

« Après les réunions d'informations, [...] là ça commence, à devenir... corsé, oui. C'est surtout déjà, ben, les propriétaires, les non agriculteurs... » (jeune agriculteur)

Un autre agriculteur souligne que ces propriétaires, on leur a un petit peu tordu le bras quand même.

« Tout le monde a accepté [le remembrement] à part quelques récalcitrants naturellement. [...] Des propriétaires.

« Alors qu'est ce qu'ils font dans ce cas là ? Ils se mettent en dehors du périmètre ou....

« Non. Alors, une facilité qu'on a eu pour concrétiser ce remembrement c'est que tous les exploitants, à l'unanimité, on s'est engagé à payer tous les frais de géomètre ou bien de travaux connexes en lieu et place des propriétaires. Et ça on s'est engagés par écrit. Ce qui fait que les propriétaires n'ont pratiquement... entre guillemets ils ont été muselés. On leur a fait voir que le bon coté, on leur a surtout dit qu'ils n'avaient aucun intérêt de ne pas faire ce second remembrement, surtout que ça ne leur coûterait rien » (agriculteur)

Parmi les propriétaires opposés au projet, les agriculteurs retraités ne sont pas les derniers.

« Les premières réunions d'approche, y'a eu quelques grincements de dents, principalement les anciens, qui avaient fait leur remembrement en 65, et qui disaient « les gars qu'est ce que vous allez encore faire là, ça va déjà pas comme ça ! » Mais bon c'étaient des gars qui avaient déjà 75 ou 80 ans, y'a longtemps qu'ils prenaient plus la charrue quoi ! et je ne sais pas s'ils se rendent bien compte de l'évolution qu'il y a eu depuis vingt cinq ans, j'ai l'impression que des qu'on arrête on perd pied hein... Donc y'a eu quelques petits grincements de dents et suite à ça [...] fermiers se sont engagés à payer la totalité des frais du remembrement en disant de toutes façons on retombera toujours sur nos pattes... Et comme ça on a eu la majorité des deux tiers pour lancer le remembrement. » (agriculteur)

Le remembrement aux conseils municipaux

La seconde scène de discussion s'est déroulée en conseil municipal pour voter la demande officielle de la procédure auprès du Département. Le dossier semble être resté dans les mains des conseillers agriculteurs (et les deux maires qui le sont aussi). Les autres conseillers connaissent peu le dossier, ce qui nous indique un faible niveau de débat au conseil municipal. Il y a probablement eu des échanges sur le réseau de chemins, mais la question du paysage, au delà du principe du volet paysager, semble n'avoir tout simplement pas été abordée.

« C'est-à-dire qu'en fait il y a un document en mairie qui précise la tenue d'impacts environnementaux et paysagers, qui est très bien fait, ils ont trouvé quelqu'un de très bien pour faire ça. J'en ai vu pas mal donc il est très bien fait. Avec une présentation des paysages avant / après, une réflexion sur les enjeux, sur les problèmes que posait tel ou tel arrachage, telle ou telle suppression de chemin...avec des plans...

« Je suis étonnée, je n'ai rien vu, je savais même pas que ça existait.

« Par exemple dans la commune d'à coté, il y a eu un plan local d'urbanisme de réalisé et ils ont classé l'ensemble des haies comme des éléments du PLU donc il faudra

l'autorisation du conseil municipal pour supprimer une haie. Je ne sais pas ce que vous en pensez ?

« *Je trouve que c'est intéressant ça. Nous on devrait faire ça !*

« Par exemple au conseil municipal de Lain vous n'avez pas débattu de ça ?

« *Non.* » (habitante élue municipale)

Au fond, comme souvent, les conseillers municipaux non agriculteurs ne se saisissent pas facilement des questions agricoles (Thareau, 2007). Et par conséquent des questions paysagères générales. Par contre, les aspects non agricoles du paysage ne sont pas hors champ.

« *Moi ce que je voulais faire voter pour le paysage à la mairie c'est demander à tous ces gens qui gardent leur vieilles voitures. Parce que ça dénote dans le paysage, c'est moche.* » (habitante élue municipale)

Et il ne faut pas penser non plus que des questions agricoles polémiques sont systématiquement évacuées. « *[Au conseil] on a signé un truc contre les OGM et il y avait les agriculteurs* » (habitante élue municipale). Mais c'était à l'initiative d'un agriculteur biologique. Et nous pouvons retenir que dans le cas du remembrement, les élus non agriculteurs n'ont pas voulu mettre « des bâtons dans les roues » aux agriculteurs.

La Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF)

Lors de la mise en place de la CIAF, il existait un certain nombre de possibilités de choix permettant de diversifier les participants. Comme souvent, les choix ont conduit à une assemblée d'agriculteurs. Par exemple rien n'obligeait à choisir des propriétaires agriculteurs pour représenter les propriétaires. Rien n'obligeait les conseils municipaux à désigner des représentants agriculteurs ; mais sur un sujet compliqué, avec du temps à passer, les conseillers non agriculteurs n'ont pas du solliciter une place. Et puis les agriculteurs étaient intéressés pour que la plupart d'entre eux soient à la commission, pour éviter les suspicions qui avaient entaché le premier remembrement. Enfin, une ou deux personnes de la communes ou des environs, sensibles à l'environnement, auraient pu être proposées comme PQPN. D'après les entretiens, sa composition est perçue comme presque exclusivement agricole à la fois par ceux qui l'ont mise en place et par des habitants observateurs. Mais pour certains agriculteurs, elle a été malgré cela suffisamment ouverte à d'autres.

« Alors, [cette commission] comment elle a été composée ?

« *Bon, alors c'est par désignation c'est pour ça c'est un petit peu, bon oui là y'a un petit... enfin désignation, bon les gens y sont pas, comme les non agriculteurs ils sont pas... Tous les agriculteurs ils étaient rentrés dedans, dans le mécanisme et donc ils ont du enregistrer tout, je pense, les non agriculteurs c'est vrai que de loin, c'est pas évident je pense. Donc il y a deux, c'est intercommunal, chaque commune a désigné deux propriétaires. Donc au niveau de la commune de Lain, on a pris des propriétaires exploitants...*

« Ça faisait déjà deux exploitants.

« *Oui et puis deux sont désignés par la Chambre d'agriculture,*

« Deux exploitants...

« *Deux exploitants. Donc oui c'est au niveau du conseil municipal. Et puis y a des suppléants. Alors les suppléants c'étaient des propriétaires, ce n'étaient pas des exploitants.*

« Et donc ça faisait quatre agriculteurs de chaque commune.

« Voilà. [...] Les suppléants étaient invités aussi, ils participaient mais en cas de vote ils étaient pas obligés de participer.

« Hem d'accord donc finalement y'avaient tous les agriculteurs...

« Pratiquement oui, pas complètement mais...[...] Il y avait aussi des exploitants qui viennent d'ailleurs qui représentaient [les autres communes]...Et donc, en fait les gens désignés non agriculteurs bon ils ont participé aux réunions de la commission. Mais à part le fait de pas payer, après le reste, ils ne sont pas trop intervenus hein. » (jeune agriculteur)

Globalement, la mauvaise représentation des habitants est admise, mais elle n'est pas interprétée comme très grave :

« Dans ce contexte là donc pour le remembrement il y a eu une commission d'aménagement foncier bon ici intercommunale, bon sa composition est régie par la loi hein, est-ce que vous pensez que cette commission elle a bien fonctionné, est ce qu'elle a bien représenté tous les intérêts en jeu, voilà...

« Ben elle a peut-être manqué de non agriculteurs, de gens pas concernés justement, qui avaient pas...

« Des habitants ?

« Des habitants. C'est peut-être là que ça pêchait un petit peu. Sinon je pense les intérêts de chacun ont été respectés. » (agriculteur)

La Commission élargie

Une initiative originale a été de convoquer une commission élargie. Nous n'avons pas sa composition exacte ni le nombre de ses réunions mais la présentation qu'en fait un élu permet de bien comprendre les intentions.

« Il y a eu deux commissions de faites, y'a eu la commission intercommunale et y'a eu la commission élargie. On a refait une commission élargie à laquelle on a fait rentrer beaucoup de monde. [...] Des gens qui s'occupent de... chasse pêche nature et traditions, des représentants de l'écologie, on avait mis un représentant des chasseurs... [...] Voilà. Qui n'a pas de pouvoir de décision, mais qui a contribué à l'élaboration du parcellaire qui a été fait, surtout en ce qui concerne les tracés des chemins et tout ce qui a été boisé. » (agriculteur élu municipal)

Cette commission élargie n'a guère laissé de trace dans les mémoires des personnes que nous avons interrogées ! Il faudrait reprendre les registres officiels pour établir son rôle exact, et savoir si cela s'est traduit dans les faits par des inflexions réelles ; l'étude d'aménagement était-elle bouclée ou bien cette commission élargie a-t-elle pu intervenir en amont ?

L'évaluation et l'échange des parcelles

L'évaluation et l'échange des parcelles, qui constituent la scène centrale dans une procédure de remembrement, se sont globalement bien passés. C'est là dessus que s'est concentré l'essentiel des échanges entre agriculteurs et avec les propriétaires, dans le cadre de la procédure et en dehors.

« Donc, on a discuté entre nous, bon bah y a eu des moments de conflits mais ça... En globalité avec les autres agriculteurs y a pas eu de... moi j'ai pas ressenti trop de difficultés. On arrivait après réflexion à s'arranger » (jeune agriculteur)

Tous les interlocuteurs soulignent que le rôle du géomètre est fondamental pour que la situation particulière de chacun soit prise en compte.

« C'était véritablement un « remembreur » qui en était à son 5ème ou 6ème remembrement ou même 10ème j'en sais rien. Mais qui avait une forte expérience. Un gars qui ne payait pas de mine mais qui était à l'écoute des gars. Il trainait... Il faisait son boulot dans la journée, il allait voir Pierre Paul Jacques, euh, à l'écoute ! Et ça, ça nous a beaucoup aidés. » (agriculteur élu municipal)

La création du nouveau paysage

La détermination du type de paysage nécessaire, souhaitable ou possible après remembrement est ensuite apparue comme une scène complexe, peu formalisée, dans laquelle les différents acteurs ont joué de pouvoirs très différents. Nous avons déjà noté la prise en compte du volet paysager. La discussion éventuelle s'engageait donc sur une base intéressante, loin d'une image caricaturale de remembrement qui détruirait tout sur son passage. Nous remarquons pourtant qu'il y a eu peu de débats publics sur ces questions. En région céréalière, un premier aspect concerne la détermination de la « bonne » taille des parcelles. L'objectif de la plupart des agriculteurs, en particulier des céréaliers, c'est d'avoir peu de parcelles, et de grande taille.

Et donc vous sur l'exploitation globalement le remembrement ça vous a apporté quoi ?

« ça nous a apporté quoi, ben déjà des grandes parcelles, avec une facilité de travail. Bon, on était déjà à 28 parcelles, déjà avec des échanges amiables, alors si on prenait l'origine y'avaient au moins 35 parcelles. Donc, en 1990 au moment de la PAC, on avait déjà fait notre mini remembrement [...] et là on est repassé à 3, 4, y'a des chemins qui recourent, 5, 6, 7... Sept parcelles [...] pour les 154 ha qui ont été concernés par le remembrement ! » (agriculteur)

Certains agriculteurs (ici un céréalier) trouvent que leurs collègues exagèrent dans cette démesure :

« Bon, avec 5 parcelles pour 125 ha, il n'est pas trop mal servi ! Mais il aurait voulu que trois parcelles dont deux énormes et cette petite là et puis c'était bien quoi. » (agriculteur)

Il n'y a pas eu de débat officiel sur cette « bonne » taille des parcelles, mais les céréaliers sont conscients que des parcelles de 60 ha n'allaient pas de soi.

« Et sur tout ce plateau là [contre Fontenoy], on a fait un regroupement parcellaire, dans les années 94-95 on a déjà refait des bonnes parcelles c'était donc un exemple typique... ce qui a fait un peu une transition disons ! Quand ensuite on s'est présenté avec des parcelles encore plus importantes ça n'a choqué personne. » (agriculteur)

L'environnement a surtout été défendu par les experts sur la base des textes. S'il y a probablement eu des remarques lors des deux réunions publiques d'information, ce n'est pas ressorti dans les entretiens. La seule décision « politique » notable, c'est de prendre le volet paysager. Ensuite, il semble que tout le monde ait laissé aux experts le soin d'accorder les souhaits individuels des exploitants agricoles avec les nécessités écologiques et paysagères.

Les prescriptions de l'étude d'aménagement (p. 61), prudentes, sont les suivantes :

« On s'attachera à conserver :

- *quelques unes des haies situées au cœur des cultures [...];*

- certaines haies ou portions de haies bordant routes et chemins dans la mesure où elles participent à diversifier le paysage – [par exemple] on conservera au moins une des deux haies bordant [tel] chemin (inscrit au PDIPR)... ;
- les arbres isolés ou en alignement (quand ils ne sont pas dépérissants) ;
- la structure bocagère du vallon du « Ru des Bourguignons » ;
- la majorité des petits bois disséminés [...] »

L'étude fait une remarque intéressante sur la PAC 92 : il n'y aura pas d'augmentation de surface éligible, « ce qui sous-entend le maintien de la superficie boisée ; tout arrachage de haies devra donc être compensé » (p.65). L'auteur, se plaçant ainsi dans le champ réglementaire et économique, entraîne les agriculteurs vers l'adhésion au projet de replantation. En conséquence, il est prévu une balance entre arrachages et plantations (tableau 7). Sur les 3,470 km de haies à planter, 1,770 le seront dans le cadre des travaux connexes (plantations sur terrain collectif, chemins, routes...). Le reste, réalisé chez les propriétaires particuliers, a bénéficié d'aides en nature (plants...).

Tableau 7 : Arrachages et plantations prévus à Lain et Sementron

	Unité	Supprimés	Implantés
Bois	Ha	3ha48a29ca	6ha83a45ca
Haies	MI	3355	3470
Talus	MI	3905	0

Source : Prétude d'aménagement foncier. MI = mètre linéaire

Au moment de leur réalisation sur le terrain, les travaux connexes peuvent ouvrir des scènes de discussion, parce qu'ils choquent les riverains par leur brutalité paysagère. Des interactions directes ont eu lieu avec les habitants, mais elles n'ont semble-t-il jamais modifié le cours des choses.

« [Les haies], c'est l'entreprise d'arrachage qui fait les travaux connexes qui les a arrachés. Dans cette période là on entend beaucoup de choses c'est impressionnant parce que les gens ils ont vu un bois ou une haie à un endroit et c'est arraché alors c'est vrai que là y'a des réactions oui. Pas violentes mais y'a des réactions « Ah ben vous avez arraché » alors que les replantations ont eu lieu dans le même temps... à la même période, donc on dit « Oui là c'est arraché mais on a replanté à tel ou tel endroit » mais les gens ils voient pas, ils se rendent pas compte... » (jeune agriculteur)

La gestion concrète du paysage remembré

La gestion concrète du paysage remembré constitue une scène de dialogue secondaire, dispersée sur le territoire. L'AFR, qui gère les chemins, bosquets et alignements créés sur des fonds communs perçoit les redevances des exploitants agricoles et rembourse l'emprunt. La réalisation concrète des arasements de haies, des rectifications de chemins et des plantations a généré un certain nombre de remarques et de discussions entre les agriculteurs et leurs voisins. A plus long terme, la question des plantations complémentaires (pour compenser la mortalité des plants ou créer de nouvelles haies) peut et pourra générer des débats.

L'entretien et la valorisation du réseau de chemins après remembrement constituent une scène de dialogue à moyen et long terme. L'entretien du revêtement est assuré par

l'association foncière pour les nouveaux chemins d'exploitation, par les communes pour les anciens chemins ruraux. Les itinéraires de randonnées ont été dopés par la cohérence nouvelle du réseau. Intervient ici un nouvel acteur, la communauté de communes.

« En ce qui concerne les chemins de randonnée donc on a donné la compétence à la communauté de commune et on s'est appliqué durant ce mandat de créer... Il doit y avoir un circuit minimum par commune. C'est-à-dire il doit y en avoir 14, on est 13 communes dans la communauté de communes, il doit y avoir 14 ou 15 circuits. Nous en avons pris la compétence qui consiste au fléchage mais surtout, et ça c'est un volet qui est important parce que les chemins de randonnée c'est bien, mais on a pris l'entretien. L'entretien au sol uniquement.

« Et c'est pas le département qui fait ça ici ? On est dans le cadre du PDIPR ?

« Oui bah... le département avait fait quelque chose mais c'était devenu, y'avait pas d'entretien ni de suivi suffisants, et c'est pour ça qu'à la communauté de commune, avec d'autres collègues maires qui étaient fervents défenseurs de la nature, ils voulaient qu'on remette ces chemins là en état. » (agriculteur élu municipal)

Un agriculteur explique comment ça se passe concrètement. En l'écoutant on perçoit des différences d'attitude entre collègues.

« Le réseau de chemins il est fléché, y'a...

« Oui on a mis en place un réseau fléché, oui.[...] C'est venu d'un maire de Druyes les Belles Fontaines, qui a dû avoir l'ordre d'essayer d'arranger ça par la communauté de communes, et donc ils ont demandé à chaque village de faire un chemin balisé. Bon, ben moi j'ai tracé un chemin de 17 kilomètres. C'est balisé, c'est fléché, on a planté des poteaux, qu'on a scellés, qu'on a mis des flèches, avec des couleurs différentes... Bon, c'est sur quelquefois ça gêne un peu certains agriculteurs qui les arrachent sans le vouloir (rires)... des fautes d'inattention ! Mais faut dire qu'en général c'est quand même bien accepté. » (habitant élu communal)

Les habitants peuvent se réapproprier ce réseau de chemins.

« Alors une fois ou deux par an l'association du village organise une petite randonnée sur les chemins. Une randonnée avec les gens du village et ceux d'ailleurs bien sûr. Finalement on se retrouve à 10 ou 12 et on marche ensemble. Et puis c'est sympa quoi. Les gens discutent en marchant. » (habitante élue municipale)

La place des habitants

Les chemins semblent donc, plus que le bocage, le motif capable de « faire » dialogue. Mais globalement, la place des habitants est restée implicite. Pour certains, les habitants ne sont pas parties prenantes et cette situation est donc normale.

« Les néo-ruraux ne sont pas concernés car leurs propriétés sont hors périmètre » (agriculteur élu municipal)

Mais nous pouvons relever quelques exceptions, des moments où une place explicite a été faite à des habitants. D'une part la CIAF a été élargie aux chasseurs. D'autre part certains habitants, en particulier des conseillers municipaux, ont été intégrés dans le cadre du réseau des chemins : l'un a été chargé de baliser l'itinéraire communal de Lain, une autre a été sollicitée pour « nommer » les nouveaux chemins. Il nous semble que leur position de conseiller donne à leur intervention un caractère symbolique de représentation du peuple non agricole dans un processus globalement agricole.

« Lorsqu'ils ont voulu donner des noms aux chemins ils m'ont demandé mon avis.

« Sur la question des chemins je reviens sur nommer les chemins, est ce que vous pouvez m'expliquer le contexte, quels chemins, pourquoi on veut nommer les chemins ?

« *En temps que conseillère municipale on m'a demandé de venir pour donner mon avis sur le nom des chemins. J'étais assise à une table et il y avait une dizaine d'hommes autour de moi et on m'a demandé de nommer les chemins. Parce que, je ne sais pas pourquoi ! J'étais très intimidée déjà et je me suis retrouvée avec des hommes très terre-à-terre et moi j'étais là [en artiste]... C'est peut être pour ça qu'on m'a demandé ça, j'en sais rien... Mais pourquoi les renommer ? Bah c'étaient de nouveaux chemins je suppose.*

« Oui d'accord mais c'était sur plan ou ?

« *Oui, sur le cadastre. Ils me disaient : « celui là il part de là à là, alors il faut lui donner un nom »... Alors celui qui était près du cimetière je l'ai appelé « les Feux follets », celui qui montait je l'ai appelé « l'étoile du berger » et puis un autre « le chemin de la Romance ». J'y avais vu deux amoureux se promenant et ça a été accepté parce que c'était provisoire mais ça a été accepté et voté. » (habitante élue municipale)*

Pour la majorité des agriculteurs, les besoins des habitants ont été pris en compte. Une consultation formelle ne leur semble pas nécessaire, probablement parce qu'ils estiment connaître ces besoins, sentiment de connaissance que l'on peut estimer renforcé par la taille modeste des communes et l'interconnaissance. Mais cet implicite peut les conduire à une certaine aigreur, car non seulement ils pensent avoir pris en compte les besoins des habitants, mais ils estiment que ces derniers devraient les en remercier. L'agriculteur interrogé fait la remarque suivante de manière spontanée :

« *Sinon concernant la population générale, pour faire plaisir à tout le monde, ce qu'on a fait là c'est les chemins de contournement des grands villages. Et ça été apprécié et ça nous a été reproché aussi...*

« Ah bon ?

« *Oui, y'a des gens qui comprennent pas « les voilà rendus dans nos maisons, ils vont bientôt remembrer nos jardins ! » Bon, on remembre ce qui est remembrable ! Le fait de faire un chemin ça dessert pas mal de petites parcelles qui étaient plus ou moins enclavées avant, mais ça on veut pas le reconnaître non plus ça coûte rien, mais on n'a pas les moyens de remercier ! Au moins qu'on le reconnaisse quoi ! [...] Mais non « c'est encore pour les paysans, y'en a qui vont tourner sous notre fenêtre là ! » Ben non on passe plus devant on passe derrière maintenant, faudrait savoir ! Et ben non tout le monde le comprend pas. Y'en a qui ont dit « ben oui c'est très bien ! » Puis y'en a d'autres non. » (agriculteur)*

Par rapport à une vision participative du débat public, nous sommes là dans une conception paternaliste (l'agriculteur en bon père de famille du paysage commun ?) qui trouve manifestement ses limites.

c) La méthodologie : déroulé des étapes et des outils, statut et posture des animateurs, conditions de succès et d'échec.

Parmi les nombreuses étapes du remembrement, certaines sont purement formelles et nous les négligeons ici. D'autres, comme les deux enquêtes publiques, semblent avoir été peu utilisées comme espace-temps d'élaboration des solutions mises en œuvre.

La définition du périmètre

Le périmètre fait finalement 2 141 ha, il concerne 1 188 parcelles cadastrales, 375 comptes de propriété, 50 exploitations agricoles et 8 communes (source : Etude d'aménagement).

Le remembrement affecte très profondément les deux communes puisqu'il touche 80 % du territoire (tableau 8). Mais il concerne également de nombreux propriétaires de 6 autres communes.

« Ah parce qu'il y a deux communes qui sont prises en plein par contre des fois on déborde sur les autres communes. Alors plus ou moins selon les intérêts des uns et des autres. Il y a des endroits ils y'en a qui sont tellement intéressés d'aller plus loin qu'ils englobent d'autres agriculteurs qui n'ont pas grand chose. [...] Et ça pour gérer ça... »
(jeune agriculteur)

« On a pensé utile d'augmenter le périmètre de remembrement puisque forcément il y avait des échanges avec des riverains d'autres communes. Le plus de réclamations qu'on a eu c'était sur ce qui est hors des deux communes... Ces gens là on ne les a pas forcé. On leur a dit : tiens les gars, profitez de l'occasion, venez avec nous ! Alors ils se sont sentis embrigadés, embarqués d'office. Et c'est là que ça a presque râlé le plus. »
(agriculteur élu municipal)

Tableau 8 : Superficies à remembrer Lain à et Sementron

	Lain	Sementron
Superficie communale (ha)	1 018	1 170
SAU des exploitations de la commune (RGA 2000)	1057	458
Superficie classée en « terre » (% de la superficie communale)	85,35%	91,06%
Superficie classée en « pré » (% de la superficie communale)	0%	1,55%
Superficie classée en « bois » (% de la superficie communale)	11,34%	5,28%
Superficies à remembrer (ha)	753	994
Soit en % de la superficie communale	74%	85%

L'extension à 6 communes voisines (prises partiellement) a donc posé des difficultés. Il est clair en outre que dans ces communes peu touchées, les riverains et les habitants en général ont eu encore moins d'espace pour donner leur avis.

Il faut noter qu'à l'intérieur du périmètre, tous les agriculteurs ont joué le jeu, même ceux dont l'exploitation était déjà regroupée. Ils payent comme les autres. Peut-on y voir un signe de cohésion de la profession ?

« Ben c'est-à-dire ici c'était déjà beaucoup regroupé autour de la ferme. Donc on n'a pas eu beaucoup... mais bon on a tout mis dans le remembrement, on n'a rien exclu... »

« On m'a dit que c'était cher ?

« Oui, ça représente 2000 € pour tout, par an.

« OK, mais alors du coup pourquoi vous avez adhéré à l'idée si vous n'étiez pas très concernés ?

« Ben y'avait quand même certaines parties qu'on voulait quand même regrouper surtout que c'étaient des anciens exploitants qui nous les avaient louées donc on voulait les rapprocher un peu... » (jeune agriculteur).

La procédure d'échange parcellaire.

Une étape importante est le classement des terres, qui se réalise toujours avec, quartier par quartier, la participation des propriétaires. C'est une étape où ils sont sollicités pour en quelque sorte garantir la justice dans le classement réalisé, qui permet d'attribuer en retour des parcelles de valeur agronomique équivalente (leur surface pouvant être un peu différente).

L'échange parcellaire proprement dit a été géré surtout par les exploitants.

« Alors au niveau de l'échange parcellaire et des agriculteurs, ça c'est bien passé, il n'y a pas eu de soucis ?

« Ah dans le cadre du remembrement. Non, des discussions ils y en avaient eu avant. Savoir dans le secteur ce que chacun prendrait... A chaque fois qu'on se rencontrait on en discutait naturellement. Non, c'était le gros sujet de conversation. Ça a duré 2 ans et on se disait : bon si tu te mets là, moi je me mets là...et ainsi de suite on s'est partagé la plaine et tout le monde essayait de faire de bonnes parcelles. Tout en regroupant nos propriétaires, c'est surtout ça. On en parlait à nos propriétaires, moi je sais que mon propriétaire... Autour de la ferme parce que maintenant j'ai 15 hectares et mon propriétaire moi je lui dis ben moi je les prends mais il a été sympa moi j'avais un seul hectare. Il m'a laissé les 15 hectares et puis lui est reparti dans la plaine un peu plus loin sachant que quand il aurait 15 hectares à côté d'une habitation ça ne servira plus. [...] Donc ça c'est passé en très bonne intelligence, de ce côté là ». (agriculteur)

Le financement du remembrement.

La négociation du financement a donné l'occasion à plusieurs acteurs de montrer leur engagement. Le financement de base était acquis dès lors que les municipalités sollicitaient un remembrement. Mais trois aspects dépendaient des acteurs : accepter le volet paysager, élargir à des financements complémentaires, et décider comment serait répartie la facture restant à la charge des propriétaires.

1. Le financement de base est assuré légalement par la Conseil général. Cela relève des services administratifs et il n'y a pas eu d'intervention « politique » à ce niveau.

2. Le volet paysager (financement du Conseil général).

L'adoption de ce « volet paysager » a été pour les agriculteurs une double opportunité, pour diminuer le coût restant à leur charge (taux de subvention porté à 40% par le Conseil général) et pour donner à ce remembrement une « couleur » environnementale. Le volet paysager a fonctionné comme un label.

3. Le complément pour second remembrement (financement Etat DDAF)

Un financement complémentaire important (40%) a été obtenu, apparemment de manière dérogatoire aux pratiques départementales. A noter que notre interlocuteur fait référence au contrat de Pays de Puisaye-Forterre, mais nous n'avons pas trouvé trace d'une mesure concernant le remembrement dans ce contrat.

« Alors ce qu'il faut quand même savoir, je sais pas si on vous l'a dit, je le sais en qualité d'élus. Les remembrements sont donc subventionnés, si on respecte les volets paysagers qui sont dans les clauses du Conseil général, à 40%. Ma fonction d'élus qui m'a amené à consulter d'autres documents, puisqu'on était en contrats de pays de Puisaye-Forterre, m'a permis d'obtenir 40% supplémentaires puisqu'il existe un paragraphe comme quoi les

seconds remembrements peuvent être financés. Mais il n'y a aucune publicité de faite à ce niveau là, parce que la DDA, en principe, cette enveloppe agricole, elle la garde pour aider les éleveurs. Bon, bah étant tombé là dessus, parce que j'ai consulté les dossiers, j'ai sollicité directement la DDA avec qui j'entretenais de très bonnes relations puisque j'ai siégé à la commission départementale des structures. J'ai dit : « il me semble qu'il y a une petite ligne là qui doit nous permettre d'obtenir quelques sous supplémentaires ». J'en ai parlé à notre député qui est toujours en place pour le moment, notre ami Jean-Pierre Soissons... Je lui ai fait part de notre intention, je lui ai fait une lettre bien motivée, ainsi qu'à mon patron le maire de l'époque, et ils ont dit, ben oui, pourquoi pas. Et ça doit être le seul second remembrement qui a été financé à 80% !

« Et cette subvention là intervient aussi sur les travaux connexes ?

« *Oui. Ça nous a permis de reconsidérer nos travaux. De faire quelque chose de mieux. On s'est permis d'enterrer les mauvais chemins, on s'est permis certaines élégances.* » (agriculteur élu municipal)

4. Le financement des travaux connexes par les propriétaires.

Les exploitants payent « tout », au bénéfice des propriétaires, et c'est relativement cher (2000 € par an pour une ferme de 160 ha).

Malgré tout, le tour de table privilégie largement les fonds publics, et, selon certains contribuables, il y a un gaspillage des fonds publics, par ex avec le bornage.

Un élément probablement important pour les agriculteurs, dont sont les deux maires, c'est que les finances communales n'ont pas été affectées : le bon financement public croisé avec la maîtrise d'ouvrage des chemins versée à l'AFR décharge considérablement les communes. Si des habitants regrettent tel ou tel abattage de haie, ils n'ont au moins pas à déplorer d'en assumer le financement ! Cet élément n'a pas été abordé lors des entretiens.

L'absence de réserves foncières communales

En l'absence de POS ou de PLU, les deux communes concernées n'ont pas cherché à constituer de réserves foncières. Elles n'ont pas non plus profité de l'occasion pour élaborer leur premier PLU. Elles n'ont par conséquent pas demandé la procédure de remembrement aménagement. Si l'aménagement foncier était demandé aujourd'hui, la donne serait différente puisque le Pays incite tous les communes à se doter d'un PLU. Les deux communes ne sont pas restées totalement passives pour autant.

A Sementron le remembrement a permis, moyennant des négociations compliquées, d'aménager le centre bourg : un parking pour le cimetière, un espace vert au centre du village ont été créés.

« *Dans le bourg de Sementron il y avait à peu près 50 ares qui appartenaient à des propriétaires privés, qui étaient en friche. Je suis allé voir un agriculteur céréalier qui touchait [à ce terrain], qui était bien décidé à mettre ça dans le périmètre du remembrement ; on allait pas faire une enclave là ! Par contre il y avait une autre femme qui résidait en région parisienne, [...] qui n'avait jamais voulu vendre cette parcelle à l'ancien maire, parce qu'il avaient une vieille maison en ruine dessus, c'était du bien de famille, c'était intouchable ! Donc je suis allé la rencontrer avec des gens de la commune qui étaient amis aussi avec cette femme là, en lui proposant que par le biais du remembrement on pouvait lui faire une parcelle de 1 hectare, en limite du bâti, en échange, que ça ne lui coûterait rien puisque la commune prendrait les frais à sa charge. En échange elle nous libérait cette parcelle là. Donc on a fait un incursion dans le bâti,*

dans le bourg de Sementron c'est peut être ça qui a choqué un peu alors que maintenant tous le monde dit que c'est très bien. » (agriculteur élu municipal)

A Lain, il semble que la commune n'a pas prélevé ni préempté de terres. Seuls des changements parcellaires ont été opérés. Le maire de Sementron explique qu'il s'est agi effectivement surtout de ramener du foncier disponible vers les bourgs.

« Les chemins, le réseau existant il vous à servi un peu de réserve foncière...

« Voilà. Alors on en a profité un peu nous, pour les réserves foncières, au premier remembrement c'était la coutume, les masses communes étaient mises à l'extrémité de commune même des fois sur l'autre commune dans les recoins incultivables. Et là on s'est appliqué, le maire de Lain comme moi, on s'est appliqué à ramener ces masses foncières au pied du bâti, justement pour pouvoir créer des aménagements fonciers, des espaces verts, des chemins de contournement pour meubler le bourg. » (agriculteur maire de Sementron)

Prise en compte insuffisante du patrimoine.

Dans les années 60, le patrimoine a déjà beaucoup souffert des remembrements. Par exemple, à Lain, il a entraîné la disparition d'un moulin.

« Il y avait trois moulins à Lain, deux en pierre qui avaient un chapeau tournant, et un troisième qui était bâti en bois et qui tournait sur sa base, C'était celui de mes ancêtres. Mon arrière grand mère a vécu là-haut, elle a connu des périodes fastes et puis des autres où il fallait manger maigre parce que les récoltes n'avaient pas été bonnes... Et puis, ça j'ai pas la date, le moulin un jour a brûlé. Et il n'a jamais été reconstruit. Si bien que justement avant les remembrements on voyait encore très bien la tour qu'un jour un agriculteur a démoli à moitié, si bien que le service géodésique de l'Armée lui a dit « Monsieur on vous prie de vous calmer parce que c'est un repère d'artillerie », alors bon il ne restait plus que la moitié du moulin, mais y'avaient les bâtiments, et puis au moment du remembrement pffuit tout a disparu, ce qui est fâcheux parce que ça aurait pu faire comme ils ont fait à X., on aurait pu faire une reconstitution intéressante ! Mais à l'époque on ne parlait pas de tourisme rural... » (habitant natif)

Cette fois-ci, l'exemple de la voie romaine est frappant.

« Alors on m'a dit que [la voie romaine] a été supprimée au remembrement de 1962. Et en fait c'est déjà supprimé sur la carte de 1956. Donc il y a...

« C'est avant 62 parce que je me rappelle jamais avoir pris... [...] Là-bas, non, y'a longtemps longtemps hein, parce que même étant gamine... On voit toujours l'emplacement, y'a toujours des pierres qui remontent de temps en temps... des têtes de chat comme on dit ici... Oui il était déjà supprimé...

« Je me disais imaginons un archéologue qui viendrai, ou je ne sais pas les bâtiments de France qui viendraient et qui diraient « Ecoutez messieurs dames, on va restaurer la voie romaine »...

« Ben nous on est au bord... Y'en a un tout petit bout qui passe dans notre parcelle et puis... [...]

« C'est vrai quand on voit la taille de la voie romaine sur la carte... [je montre la carte topographique au 1/25000 e]

« Oui et puis on la suit bien après hein ! Elle est praticable jusqu'à Ouanne. Oui c'est vrai y'a que là qu'elle est coupée finalement hein !

« C'est impressionnant ! C'est un peu surprenant, alors vu d'Auxerre ben, allez on va aller voir ces gens là on va rattraper... Cela dit ça ne fait pas un gros détour, mais symboliquement...

« C'est vrai, tiens, si ça avait été proposé au remembrement, c'est vrai que nous, mais bon y'a que des agriculteurs au remembrement alors... [...] Oui parce que là au lieu de mettre un chemin comme ça, c'est vrai que... C'est un truc qui n'a pas du tout été évoqué... » (agricultrice)

Il nous semble que l'entrée patrimoniale est une des lacunes du dialogue, et qu'une ouverture plus grande sur les érudits de la commune aurait pu compenser les inévitables oublis de l'étude d'aménagement, réalisée par un excellent agronome, mais pas par un archéologue !

La procédure des travaux connexes concernant les chemins.

Les promenades ne posent guère de difficulté en région céréalière, si ce n'est que de longues sections de chemins sont dépourvues d'ombrage.

« Parce que les habitants ils se promènent dans le coin, ça circule dans le secteur?

« Oui, il y a de plus en plus de randonneurs.

« Et vous voyez ça comment, vous les agriculteurs ?

« Pour le moment, la cohabitation va bien. » (agriculteur)

Aussi la destruction et la création de chemins ont-elle été envisagées, pour faciliter l'exploitation en régularisant des parcelles, mais avant tout pour limiter les nuisances dans les bourgs.

« On a regardé ce qu'on pouvait faire et on avait mis en priorité l'échelle 'contournement de pays' pour éviter que les engins agricoles ne traversent le bâti... » (agriculteur élu municipal)

On a dénommé ces nouveaux chemins (voir plus haut). Bien entendu certains regrettent les chemins disparus. Mais tout le monde s'accorde à apprécier les nouveaux chemins.

Il y a ensuite une certaine coordination avec la Communauté de communes de Courson qui souhaite, dans les années 2000, ordonnancer les chemins de randonnées en « dépliants ». Chaque village « doit » un itinéraire, celui de Lain fait 17 km.

La procédure des travaux connexes concernant les arbres.

C'est un point délicat et controversé du remembrement. Un plan d'arrachage et de replantation a été défini et mis en œuvre, dans le cadre du volet paysager. Les plantations ont eu lieu l'hiver 2002-2003, mais trop tard pour les hautes tiges (mars 2003). La canicule de l'été 2003 a détruit beaucoup de plants. Pourtant l'ONF est revenue contrôler et remplacer l'hiver suivant. Mais cela n'a pas concerné les hautes tiges.

« Y'a des gens qui disent qu'il a fait sec, et que les haies, les bosquets, y'en avaient qui n'avaient pas poussé.

« Oui, alors [...] c'est en 2003, oui...

« D'abord y a eu beaucoup de...

« Non y'a pas eu beaucoup de morts, parce que ça a été géré par l'ONF, donc ça a été re-contrôlé à l'automne 2003 [...]. Le problème c'est que le prestataire, qui faisait les plantations, il devait replanter parce qu'il y avait des problèmes de sécheresse. L'année d'après ce qu'il y a c'est qu'on a dépassé les dates. Et après on n'a pas pu avoir un

recours pour qu'il replante. Mais quand ça a été contrôlé par l'ONF il y avait un bon taux de reprise et quand il n'y avait pas un bon taux de reprise, ils sont revenus planter, si ils sont revenus planter. Mais dans les endroits où ça n'a pas pris, on savait d'avance que ça ne voudrait pas prendre, y'a deux trois endroits où ça avait reçu les poubelles, il y a eu de la terre remise. On a dit on va replanter pour montrer que ça n'a pas pris, là ou y'a beaucoup de pertes. Donc là on a pas fait replanter, là ça servait à rien donc on à replanté ailleurs.

« Hem, d'accord.

« Il y a eu encore un coup de sec ...

« Et même 2004 c'était sec.

« Et donc en grande majorité y a eu une bonne reprise à part à quelques endroit ou ça à été replanté. Mais bon on n'avait pas d'autres recours, sinon il fallait qu'on réinvestisse. Donc bon on ne l'a pas fait quoi. [...] Sinon on a eu des problèmes c'est avec le haute tige. Les plantations en 60-80, celles là dans la grande majorité elles ont repris. Par contre les hautes tiges à cause du sec comme on a planté trop tard, l'histoire qu'ils avaient oublié de planter au bon moment, bref ils ont été plantés mais trop tard et puis ils ont pas repris... Donc ça c'était à la charge du planteur hein, donc là dessus y'a eu qu'un petit pourcentage de reprise. C'est vrai que comme c'est planté y'a des endroits on a du mal à voir si ça pousse.... » (jeune agriculteur)

Certains agriculteurs sont plus sévères. Une agricultrice qualifie les replantations prévues sur son exploitation de travail « bâclé ».

« Y'a un petit triangle qui devait être planté euh, Mais par contre j'ai trouvé ça, la plantation c'est pas trop... [...] Ben là c'est-à-dire le truc qui a été fait j'ai trouvé que ça avait été... bâclé ! Mais bon... » (agricultrice)

C'est donc un mélange de mauvaise méthode et de malchance qui explique l'échec de nombreuses plantations. Nous en observons une qui était censée couper le plateau céréalière.

« Ah on a été... on a pas eu de chance parce que on s'est laissé faire, et on aurait jamais du accepter parce que ça c'est fait par appel d'offre naturellement [...]. Pourtant on s'était entouré, pour surveiller les travaux c'est eux qui ont tout visé, oui l'ONF, bon ils ont replanté à cette époque ci [début juin], même plus tard, au mois d'août, c'est pas nos dates, on aurait pas du accepter ça et naturellement on a pas été arroser toutes les plantations qui on été faites parce que c'était pas possible. Surtout qu'on n'a pas de réserve d'eau naturelle. Et en plus de ça, l'année suivante que ça a été planté on a eu un gros orage qui a dévasté une partie de la commune de Sementron avec beaucoup de grêle qui a coupé des plants. Et ces plants là ils ne s'en sont jamais remis ! [...] Là il reste deux ou trois sujets, parce qu'elle était sur une crête, elle a été fauchée en plein vent par la grêle, et puis il en reste pas... » (agriculteur élu municipal)

A la marge, il a aussi existé quelques cas de vandalisme.

« Il y a même un agriculteur qui était pas content d'avoir une haie à côté de... Bon, volontairement ou involontairement elle a été arrachée. Bon, ben dans ce cas là « tu replante hein » c'est à nous de faire le gendarme, on a beau lui dire... [...] Bon, y a quelques plans quand même qui ont échappés. » (jeune agriculteur)

Le problème de suivi des plantations est soulevé par plusieurs interlocuteurs. L'entretien mécanique pour le désherbage est compliqué.

« Y a des endroits où c'était bien nettoyé on le voit, puis y a d'autres endroits où les propriétaires faudrait qu'ils... Après c'est au propriétaire de nettoyer, donc si c'est pas fait ben...

« Pour l'entretien, y a pas d'organisation collective, enfin j'veux dire c'est chacun qui se débrouille ? A la CUMA ici vous n'avez pas d'épaveuse ou de truc comme ça ?

« Non. A Saints, si il doit y avoir, sinon c'est des entrepreneurs. C'est pas évident, sinon il faut y aller à la main parce qu'ils ont planté tous les...

« Sur la ligne oui, ils ont planté des bosquets en ligne donc on doit passer au milieu. Ça dépend de l'écartement...

« Ça dépend de l'écartement oui. Parfois on ne voit pas les plants. Ça dépend parce que des fois certains arbres avaient des protections noires donc on les voyait sur des lignes et à côté 50 cm plus loin il y avait d'autres lignes mais sans protections. Ils n'avaient pas eu l'information qu'il y en avait sans protections donc ils sont passés au milieu et ils ont détruit la moitié. Alors quoi faire à ce moment là ? » (jeune agriculteur)

Un habitant va jusqu'à mettre en cause l'arrosage (or les plants n'ont très généralement pas été arrosés hormis le jour de leur plantation).

« Et ils ont eu toutes les plantations, non pas toutes j'exagère mais beaucoup de plantations qui ont été faites n'ont pas été arrosées comme il a fait très sec et bien, aujourd'hui... elles sont pas là quoi. Alors certains, j'imagine ont du faire l'effort, certains agriculteurs ont du faire l'effort d'aller les arroser. Mais pas tous. C'est toujours pareil tout le monde...puis y'en a qui ont peut être pas eu l'idée, et puis pas eu le temps bon ben c'est hein, c'est comme ça, c'est la vie. » (habitant)

Ces insuffisances dans la méthode font des replantations un semi échec de ce remembrement, qui contraste avec la maîtrise concernant les chemins. Nous verrons que certains responsables imaginent que l'AFR et les municipalités reprennent ce dossier des haies dans les années qui viennent.

d) La dynamique du dialogue, évolution des positions, des alliances et des oppositions.

Globalement ce remembrement est une démonstration de force du modèle céréalier, qui a su faire les concessions nécessaires pour crédibiliser son projet : la réussite des échanges, l'adhésion des bailleurs, la taille des parcelles, tout témoigne de leur capacité à mener cette opération... Le faible nombre de recours est le signe tangible qu'ils ont maîtrisé le processus, et doit être mis en parallèle avec leur capacité à minimiser la contrainte environnementale, ici essentiellement paysagère. Cette situation s'explique aussi par la faiblesse du débat environnementaliste et la compétence des experts, qui ont su faire adopter le minimum nécessaire. L'exclusion de fait des habitants ordinaires n'est pas la seule responsabilité des agriculteurs. Le désengagement des habitants est cohérent avec un certain fatalisme quand aux évolutions paysagères, abandonnées aux agriculteurs. Mais les agriculteurs semblent, comme en échange, avoir pris en compte le besoin de mobilité récréative des habitants. Nous allons examiner successivement tous ces aspects qui dessinent la dynamique particulière du dialogue territorial dans ces deux petites communes rurales.

Une réussite globale sur le plan juridique.

D'après les témoins rencontrés, très peu de personnes ont été lésées par ce remembrement. Sur 375 propriétaires, seuls 7 à 8 y ont perdu. Ce sont des gens qui ont de toutes petites parcelles, avec des demandes contradictoires à celles des agriculteurs.

« Est ce que l'aménagement foncier, pour vous, n'a lésé personne, a pris en compte les besoins de tout le monde ?

« Ben, la prise en compte des besoins de tout le monde, il y a eu des enquêtes, des rencontres, des réunions, tout le monde pouvait s'exprimer mais si vous voulez après c'est vrai que la commission acceptait ou pas. Bon, après il y a quelques cas qui représentent de toutes petites surfaces, c'est des propriétaires qui avaient des petites surfaces, c'est comme des exploitants qui avaient des petites surfaces et qui se retrouvent emmanchés dans un remembrement alors qu'ils n'ont rien demandé... Mais sur l'ensemble du territoire de 2200 hectares, il y a 400 propriétaires, il y a peut être 7 ou 8 qui sont... Ceux-là, ils sont pris dans un engrenage, ils sont pas forcément écoutés. Enfin on les écoute mais leurs demandes ne vont pas dans l'objectif des agriculteurs !

« Quel genre ? Vous avez des exemples sans citer de nom de petits propriétaires qui avaient des demandes contradictoires avec la politique générale, qu'est ce que ça peut être ?

« Concrètement, un propriétaire qui avait un noisetier au milieu de la plaine, quelques arbres, au milieu de... Et donc on l'a arraché quoi, et lui il voulait pas, il voulait le garder en l'état. Même si on lui a replanté plus loin... [...] C'est surtout ce genre de situations-là » (jeune agriculteur).

Il y a également des propriétaires qui n'y ont pas forcément perdu mais qui n'ont pu participer à la décision, parce qu'ils ont été négligés dans le processus de désignation à la CIAF ou bien au bureau de l'Association foncière.

« Donc, y'a des gens qui sont sur les communes voisines qu'ont un petit peu d'hectares quand même et qui auraient voulu faire parti des commissions mais comme c'est des désignation dans les communes concernées et bah ils ont été exclus et ça en fait... Enfin ils ont été exclus c'est faute de savoir aussi, parce que l'information n'est pas évidente à savoir comment ça s'articule... Ben, moi je n'avais pas le recul nécessaire pour savoir... » (jeune agriculteur)

Un signe tangible de la réussite juridique, c'est le faible nombre de recours. S'ils n'ont pas les mêmes chiffres en tête, nos interlocuteurs s'accordent là-dessus !

« Comment s'est passé [le remembrement], quel rôle vous y avez joué et quel bilan vous en faites ?

« Je faisais partie de la commission. Comment on l'a vécu, ben, pas trop mal ! Y'a toujours des contestataires mais dans l'ensemble, on a dû avoir cent, un peu plus de cent réclamations, dont autour de cinq qui ont été en départementale. Dans l'ensemble, ça ne c'est pas mal passé quoi ! » (agriculteur)

« Il n'y a pas eu de contestation au tribunal sur ce remembrement ?

« Une. Une au Tribunal administratif, et puis en commission départementale, enfin j'ai pas siégé puisque notoirement je pouvais pas siéger, il y a dû y en avoir trois ou quatre.

« C'est pas énorme.

« Alors qu'ici, à la commission intercommunale, on a dû démarrer avec 70 réclamations. Beaucoup de bricoles ! Un propriétaire qui disait « je veux être à côté d'untel ». Des interventions qui se sont faites facilement. » (agriculteur élu municipal)

La gestion a minima de la contrainte environnementale.

Les plantations ont été effectuées, pour une part, dans des espaces sans intérêt agricole, mais dont l'impact paysager est parfois faible. La suppression de haies, remplacées en partie par des bosquets, réduit le maillage bocager déjà très lâche (figure 7).



Figure 7 : Bocage résiduel à Sementron

© Yvon Le Caro, 2007

« Et puis, il y a le volet paysager, bon, on a déboisé quelque peu mais j'ai plus les chiffres en tête [...]. Mais on a replanté plus qu'on a déboisé. Et on a refait, on a profité de l'occasion pour reboiser tout ce qui était incultivable, les pointes, [...]. Ce qui a été fait par les communes qui étaient traversées par une autoroute ou qui ont eu des remboursements, elles l'ont fait d'office. J'avais remarqué que toutes les pointes, les petits bouts de champs étaient systématiquement reboisés, ça c'est la solution... » (agriculteur élu municipal)

Un agriculteur témoigne de cette logique sur sa ferme : il plante « pour aider à combler », c'est-à-dire pour parvenir à l'objectif collectif de replantation, face à certains agriculteurs récalcitrants.

« Et au niveau des arrachages et des replantations, pour ce qui vous concerne personnellement là ça donne quoi ?

« Ben j'avais eu à en enlever, j'avais eu à en replanter, moi j'en ai replanté oui. Là dans la côte, qui était déjà en friche mais ça pousse pas très bien, donc j'en ai replanté pour aider à... à combler quoi... Et puis dans les parcelles que j'ai reprises y'avait donc des bois qui ont été arrachés donc ça a compensé ce qui avait été arraché à peu près... » (jeune agriculteur)

Certains chemins ont été dessinés pour sauver une haie.

« On a fait ce chemin de contournement là mais on a profité du bocage qu'il y avait autour pour le garder en état. » (agriculteur élu municipal)

Réciproquement, les haies plantées l'ont été le long des chemins, ce qui peut être perçu comme une manière de se défausser, mais aussi une meilleure garantie de pérennité : plantée sur un sol qui appartient à la CIAF, et peut-être demain aux communes, la haie risque moins l'arrachage. Mais il n'en reste pas moins une opposition manifeste de nombreux agriculteurs à la reconstitution d'un bocage, fut-il à mailles très larges : pour eux, la haie « mange » la terre.

« Personne en veut des haies vous voulez dire ?

« Oui, des haies au milieu des champs, sur les bordures de champ... « Mais oui moi on me fait planter une haie, ça me mange du terrain ! » Alors on a résolu le problème autrement on prélève un pourcentage de surface, bon là c'était 0,3 % c'est quand même pas énorme, et avec ça on a [...] fait des bandes pour replanter le long des chemins, donc qui seront sur le domaine public...

« Sur l'AFR en fait...

« Sur l'AFR.

« Donc c'est l'association foncière qui les entretient aussi, logiquement ?

« Oui ben, d'un côté c'est la commune parce que c'est du chemin, bon c'est l'association foncière c'est moitié la commune, c'est... Donc et puis de l'autre côté, c'est le paysan qui va être obligé de se passer un petit coup d'épaveuse de temps en temps mais bon ça ce n'est pas... La haie lui appartient pas elle lui a pas mangé de terre, bon c'est déjà pas mal. Et c'était une solution honorable pour [satisfaire les exigences] » (agriculteur)

Et face aux critiques, certains agriculteurs disent tout haut ce que pas mal de leur collègues céréaliers pensent tout bas : le bocage, ils n'ont qu'à aller l'admirer ailleurs ! Cela n'empêche pas, sur la base de ce qui en reste en Forterre, de replanter. Les proportions mises en avant (arrachages rapportés à la SAU communale, plantations rapportées aux arrachages) sont soigneusement choisies pour présenter le remembrement comme vertueux. La proportion du linéaire de haies supprimé ou remplacé n'est évoquée que par un des agriculteurs interrogés.

« Nous sur [les deux] communes sur 2200 ha on a quand même arraché bon l'équivalent de 3 ha à 3 ha et demi. C'est quand même un petit pourcentage. Et on en a replanté le double. « Ah mais vous replantez mais ça se voit pas ! » Mais non mais faut les laisser grandir. Ben oui faudrait planter des arbres qui soient aussi hauts que les autres ! Mais bon c'est... Moi je pense qu'on a quand même pas... ça a été fait intelligemment ! Bon, y'en a qui voient des parcelles de 30 ou 40 ha il faudrait couper ça en 2 ou en 4 avec des haies au milieu pour faire plaisir à tout le monde ! Mais non ça si c'est juste pour la photo de famille, ils vont en Puisaye y'en a encore des bocages ! » (agriculteur)

La faiblesse du débat environnemental.

Les agriculteurs qui ont mis en œuvre le remembrement à Lain et Sementron ont bénéficié de l'antériorité des remembrements des années 1960 pour éviter d'avoir à porter une trop lourde responsabilité. Et certains n'hésitent pas à faire jouer l'argument pour botter en touche sur les enjeux paysagers.

« C'est pas mal un second remembrement comme ça mais alors y'a l'aspect environnemental qu'il faut pas toucher quoi. Alors on passe pour des destructeurs alors que c'est pas notre génération c'est celle d'avant hein. J'suis désolé hein. Et quand on voit des photos aériennes de la commune avant 1965, on s'aperçoit qu'ils en ont quand même fait sauter pas mal, ils ont pas mégotté, hein, les bulls ça tournait ! » (agriculteur)

Les habitants ne sont pas dupes de cette gestion à minima.

« Y'a des p'tits bois qui ont été rasés, mais comme logiquement ils ont été replantés ailleurs, faudra voir dans 10 ans, bon on peut pas dire aujourd'hui, à première vue c'est mort, y a une haie on passe devant à cheval sur une haie qui fait 400 m de long si y'a 10 plants qu'on repris c'est tout. Bon, il aurait fallu au bout d'un an vérifier bon ça n'a pas pris... Mais la commission est-ce qu'elle avait désigné quelqu'un pour décider, contrôler, voir ? » (habitant élu communal)

Mais la CIAF ne peut être tenue responsable de tout. A travers les enquêtes publiques et la composition de la commission, il existe des moyens pour les défenseurs du bocage de participer. Mais l'absence de groupe constitué, de leader environnementaliste identifié et crédible a poussé l'ensemble des institutions à faire comme s'il n'y avait pas de compétence environnementaliste locale. La loi prévoit par exemple que 3 PQPN assurent la « défense » de l'environnement dans la CIAF. La DDAF a désigné « Yonne-Nature environnement » et un des trois PQPN est désigné sur proposition de la Chambre d'agriculture. Dans les entretiens, nous n'avons entendu parler que d'une personne mandatée par Yonne-Nature, qui n'est pas venue régulièrement et a peu participé aux réunions. D'autre part les conseils municipaux, où auraient pu se discuter certaines options paysagères à impact environnemental, n'en ont pas été saisis. Enfin, quand une Commission élargie a été réunie, elle ne semble guère avoir défendu le bocage. La présence des chasseurs a permis de valider l'idée très céréalière de regrouper les arbres en bosquets isolés.

Il résulte de tout cela que pour un des agriculteurs interrogés, membre de la CIAF, ce sont les responsables de l'aménagement foncier à la DDAF et Mr Champagnat qui ont fait le travail de sensibilisation des agriculteurs au respect du paysage.

« Alors comment [la CIAF] a-t-elle été composée ?

« [...] Et il y a aussi désignée par la DDA, une association de défense de la nature [...] donc pour nous ça devait être l'Yonne Nature.

« Et ils sont venus ?

« Ils sont venus oui.

« Et quelle attitude ? C'est pas des gens de la commune ?

« Non c'est pas des gens de la commune. Ils ne sont pas tellement intervenus, en fait vu la personnalité de la personne. C'est pas quelqu'un de la commune donc bon...

« Une personne ?

« Il y en avait qu'une qui venait aux réunions. Y'en avait peut-être deux qui venaient, ça c'est possible hein...

« Et des personnes peu actives globalement, qui ne sont pas intervenu beaucoup quoi ?

« Non et après, par rapport à l'environnement c'est surtout, bon un petit peu les agriculteurs mais pas forcément. Nous on voyait plus le côté regroupement de parcelles et puis facilité de travail et point de vue économique on va dire.

« Oui oui.

« Non c'était le responsable de la DDA qui était le plus... Et puis y avait monsieur Champagnat qui a fait l'étude d'impact, qui était là. C'est eux qui ont mis le doigt sur les problèmes... Sur l'intérêt général, oui par rapport au volet paysager... » (jeune agriculteur)

Le rôle excessif mais régulateur des experts.

Cela nous amène à souligner le rôle des experts, probablement excessif en terme démocratique, mais utilement régulateur sur le terrain. D'une part les agriculteurs comptent beaucoup sur le géomètre pour faire en sorte que le remembrement se déroule bien.

« Les experts...

« Ouais y'a le géomètre, ou la DDA mais ils sont pas forcément... ça dépend s'ils en ont fait plusieurs, s'ils en ont relevé des problèmes...

« Donc ça c'est disons la technique du remembrement...

« *Ouais mais des fois ça crée des tensions, bon selon la capacité des gens à la diplomatie ou pas... on arrive à s'arranger. C'est toujours tendu, dès qu'il se passe quelque chose. C'est toujours tendu, au niveau des remembrements.* » (jeune agriculteur)

D'autre part, nous venons de le voir, le rôle de ces experts « administratifs » est également très important pour la prise en compte de l'environnement. A tel point qu'un agriculteur interrogé perçoit qu'aujourd'hui un géomètre « laxiste » pénalise les agriculteurs parce qu'il génère des oppositions au remembrement.

« *Bon, c'est vrai que là-haut c'est pareil, il y a peut-être plus de prés, c'est plus bocager, sur Lainsecq, et y'a beaucoup plus de haies à arracher, et le problème c'est qu'ils vont en arracher beaucoup plus que ce qu'ils vont replanter alors là...*

« C'est pas légal ?

« *Non mais y'a un gros gros déséquilibre, le géomètre... Il était en fin de carrière et pour moi il a pas su bien cadrer son travail...*

« C'est ça qui inquiète la DDAF, qu'ils puissent être attaqués au tribunal si c'est pas bien fait.

« *Oui le géomètre, il a fait ça un peu... [...] Enfin, par rapport à celui qui a fait le remembrement ici, il a beaucoup moins bien travaillé.* (agriculteur)

L'absence des habitants « ordinaires » dans le dialogue

Les habitants « ordinaires », ceux qui ne sont pas propriétaires de terres soumises au remembrement, n'ont pas de place dans le processus de dialogue étudié. A leur intention, les textes prévoient la discussion en Conseil municipal et les enquêtes publiques. Mais ces deux possibilités n'ont pas ou peu joué ce rôle-là. Cette absence est actée par les responsables du remembrement.

« Donc ça c'est déroulé correctement, globalement vous en pensez quoi ?

« *Bah les seules remarques qu'on a eu, enfin moi j'étais habitué [...], ces fameux néoruraux [...] n'étaient pas très satisfaits parce qu'ils n'étaient pas concernés directement par le remembrement. Ils n'étaient pas concernés tout simplement parce qu'ils n'étaient pas propriétaires dans le périmètre du remembrement. Donc il nous a été reproché qu'on faisait le remembrement dans leur dos. Mais après, toutes les réunions ont été publiques donc ils ont pu venir s'exprimer.*

« Quand vous dites que les réunions ont été publiques c'est lesquelles ? Les réunions du conseil ou les réunions de la commission ?

« *Les réunions du conseil oui, mais la commission, elle siège à huis clos de mémoire hein ?* (agriculteur élu municipal)

« Sur la commission d'aménagement foncier, si c'était à refaire, [...] est-ce qu'il faudrait y mettre des personnes qui n'y sont pas, ou bien telle qu'elle était ça a permis de faire du bon boulot ? Bon, disons mon idée c'est une commission composée essentiellement d'agriculteurs...

« *Non y'avait des non agriculteurs aussi. Des propriétaires non agriculteurs Non moi je trouve qu'elle était pas mal représentée ! [...] Je veux dire, sur les deux communes concernées, on avait au moins un propriétaire foncier ou deux même, enfin moi je trouve c'était représenté, par rapport aux propriétaires exploitants quoi, tout le monde était bien représenté. [...] Si ils sont là, faut être propriétaire !* » (agriculteur, membre de la CIAF)

Elle semble logique aussi à certains habitants peu concernés.

« Les agriculteurs n'ont pas consulté, ils ont fait leur truc...

« *Oui parce que je pense que le remembrement ne concernait que les agriculteurs apparemment. C'est comme ça qu'ils l'ont vu. Et s'ils étaient venus m'interroger je n'aurais pas su quoi leur répondre hein...* » (habitante élue municipale)

Elle est regrettée par certains (si l'enquêteur le demande) mais admise comme un état de fait.

« *Même nous en tant que cavaliers qui utilisons beaucoup les chemins on ne nous a pas demandé notre avis. [...] Ils ont seulement appelé les gens qui étaient propriétaires de terrains et puis c'est tout. Mais bon on peut comprendre parce que eux-mêmes entre eux ils ont sûrement eu beaucoup de difficultés. C'est vrai que c'est pas facile de quitter sa terre pour en reprendre une autre.* » (habitant)

Une évolution paysagère admise avec un certain fatalisme.

Dans ce contexte de passivité, les habitants attachés au bocage ressentent un grand fatalisme. Premièrement, les habitants sensibles au paysage affirment que les mentalités traditionnelles sont trop « *dures à remuer !* » (habitant).

« *Ecoutez ! Ici personne n'a le sens de ce qui est joli, des fleurs, d'un environnement, ça, ça n'existe pas !* » (habitante)

« *Ce qui est dommage, c'est que j'ai l'impression que les gens qui sont nés ici ne se rendent pas compte qu'ils vivent dans un bel endroit.* » (habitante)

Les modifications paysagères, et surtout la diminution du bocage, sont incomprises a priori.

« Ce remembrement-là n'a pas modifié les paysages de façon significative.

« *Non, par contre au début du siècle, il y avait des arbres, des haies, tout a disparu, mais là je ne peux pas vous en parler [je suis arrivée après]. Là, je sais qu'ils envisagent d'abattre 27 km à Lainsecq et je sais pas où ils en sont de ce projet là. Ils détruisent et puis ils remettent des arbres ailleurs, je ne comprends pas cette façon de voir les choses. [...] C'est par rapport aux engins qu'ils ont été obligés d'enlever les haies ? Ou quoi c'est pas possible !* » (habitante élue municipale)

Certains habitants se rappellent du paysage ancien et le regrettent. Mais « *on ne reviendrait pas en arrière* » (agricultrice). Le remembrement de 1962 ou 1965 a comme « *sonné* » les consciences, c'était un « *gros changement* ». Il en a résulté une habitude à vivre sans arbres. Dans l'étude d'aménagement, sont signalées « *quelques haies du côté ouest [vers la Puisaye], une bande boisée sur l'emprise SNCF* » et des haies disposées « *exceptionnellement au sein des cultures* ». Le second remembrement n'a donc pas changé fondamentalement le paysage.

Le fatalisme est également alimenté par le sentiment d'être démuné. Il n'existe pas vraiment de lobby environnementaliste local et les associations départementales brillent par leur absence dans ces paysages banals. La procédure, qui a fait précéder les abattages d'une promesse de replantation, a également contribué à désarmer l'éventuelle réactivité des riverains.

« *Donc le remembrement a été fait entre agriculteurs. Ce qui était bien au départ, j'ai trouvé, c'est qu'il était bien prévu que, s'ils arrachaient des haies, s'ils arrachaient des arbres, s'ils arrachaient des bouts de bois, s'ils arrachaient, s'ils déplaçaient des bois, obligatoirement ils remettaient plus conséquent. Donc on va dire qu'aujourd'hui, on devrait*

avoir une superficie de bois, de bosquets, de haies plus importante qu'avant. Mais, ils n'ont pas eu de chance, ou nous n'avons pas eu de chance, il y a eu la sécheresse... » (habitant élu communal)

Le caractère autoritaire de la procédure de remembrement empêche enfin d'imputer directement aux agriculteurs, à la CIAF ou à la qualité de la concertation les erreurs éventuelles. C'est plutôt l'Etat et le géomètre qui endossent, ce qui rend impossible la contestation car personne ne veut se lancer dans une procédure judiciaire.

« Mais y'a quelquefois des petites erreurs. On a une erreur au village, c'est que y'a des pauvres gens qui avaient un tout petit terrain de rien du tout, on leur a piqué quand même 15 mètres en façade hein ! Ce qui fait que le terrain n'existe plus quoi... Alors y'a une personne qui venait lui acheter : comment lui expliquer que le terrain a disparu ? Vous vous foutez de ma gueule qu'elle dit, vous vous foutez de moi, le terrain ne peut pas avoir disparu... Il est toujours là mais voilà, le gars du remembrement, au lieu de partir de [...] ; et là on peut pas revenir en arrière, non. Les géomètres ont le droit de se tromper. Ils sont au dessus de la loi. Et puis repousser celui là, vous repoussez... c'est impossible [de rectifier]. C'est un vol, et garanti par l'Etat ! Mais un procès... T'arrive chez l'avocat il te demande déjà une provision... » (habitant).

Plus fondamentalement, les agriculteurs sont critiqués, mais leur attitude n'est pas jugée.

« Et puis les chemins de 6 mètres [...]... Ils ne peuvent pas supporter que de la terre elle ne soit pas cultivée. Mais ça peut se comprendre. Bon. C'est 6 mètres au départ, mais les bornes ils les voient même pas. Avec un tracteur et tout le matériel qui fait 15 ou 20 tonnes, le petit machin comme ça... Beaucoup plantent un bout de bois dessus pour être sûr de bien le repérer mais bon au départ ils passent avec la roue, et puis ils sont tellement gourmands hein... Bon, c'est comme ça ! Nous on ferait peut-être pareil hein ! » (habitant élu communal)

Et puis, face par exemple à des replantations peu convaincantes, les habitants sentent bien que leur capacité d'action limitée les empêche d'exiger beaucoup des agriculteurs.

« Et y'a pas une énergie suffisante pour que par exemple un groupe de volontaires aille replanter... »

« Ah ! C'est difficile. Chez nous, y vont ouvrir un chemin qui a été bouché par les arbres et que personne ne s'en est occupé. Mais pour aller replanter... » (habitant élu communal)

La prise en compte d'un besoin collectif : créer un réseau de chemins.

La création de nouveaux chemins est un point fort du dialogue étudié, car il prend en compte les besoins des habitants, tout en facilitant la vie des agriculteurs. Il s'agit de faciliter la promenade, mais aussi de désenclaver de nombreuses propriétés, et d'éviter aux engins agricoles de fréquenter les centres bourgs.

Cette initiative ne résulte aucunement de pressions exercées sur les agriculteurs par d'autres parties, ni d'une faiblesse de leur part. Ici, les agriculteurs, et les céréaliers en particulier, sont très conscients de leurs capacités d'actions. Mais ils ont l'intelligence d'intégrer certaines demandes sociales dans leurs projets, de manière à proposer un « paquet » ficelé mais acceptable. Il s'agit plus d'une finesse tactique que d'un aveu de faiblesse. En outre, stratégiquement, proposer des chemins est plus intéressant que de répondre à une demande : cela permet de définir où ils passent ! Et les élus non agriculteurs se sentent partie prenantes à ce projet d'aménagement utile à tous.

« On a fait des chemins assez larges pour que, avec leurs grandes remorques, pour pas passer dans le village, on leur a fait des chemins tout autour du village presque... Donc ça c'est très bien, c'est vrai que c'est agréable... Ils ne sont pas obligés de descendre à »

travers le village. Bon quelquefois ils descendent parce qu'ils peuvent pas faire autrement mais...ils ont les chemins autour, ce qui fait que vous ne risquez pas de vous trouver face à [un engin]...Et puis ils ont transformé tous les chemins, hein, tous les chemins ont été transformés, mais bon y'a des chemins partout, nous à cheval on est heureux comme des poux on a vraiment des bons chemins et tout ! [...] Pour le cheval, pour le VTT c'est fantastique. » (habitant élu communal)

Les agriculteurs interrogés sont conscients de ce point fort.

« [Les chemins], par contre ils sont appréciés par tout le monde, hein.

« Par qui en fait ? Qui c'est qui les utilise ?

« Apprécier d'abord par les agriculteurs pour éviter de [passer dans le bourg] et puis par les promeneurs, les gens, ils peuvent se promener autour du village, ils font un petit tour pas loin des maisons... [...] on les a empierrés donc c'est possible même en voiture oui... » (jeune agriculteur)

Cette création fait aussi pardonner les suppressions de chemins, et la perte de charme de beaucoup d'entre eux.

« Bon, nous y'a une carrière on y allait à cheval, y'avait un chemin qui tournait mais bon on prenait pas la route, et maintenant, ben y'a plus de chemin. Bon, on peut y'aller mais c'est beaucoup plus long. Non mais pour dire comme ça rapide, ça été très bien » (habitant élu communal).

Le cas particulier de la départementale 85 est un autre exemple de projet conçu pour faire plaisir à tout le monde à Sementron.

« Il y a donc un chemin parallèle à la départementale et on a une réserve foncière. L'association foncière est propriétaire d'une bande de terre et avec le Département c'est convenu, de toute façon ça se fera, mais quand ? Ça j'en sais rien, il va y avoir un alignement d'arbres tout au long de la 85. » (agriculteur élu municipal)

La mise en place des chemins nous semble donc avoir été, consciemment ou non, une monnaie d'échange apportée par les agriculteurs pour compenser la réduction drastique du bocage et la réalisation d'un paysage de grandes parcelles céréalières. Les habitants semblent avoir apprécié le geste et gardent pour eux, dans l'ensemble, d'éventuelles critiques sur le paysage.

Quel bilan peut-on faire de cette dynamique de dialogue territorial ?

Premièrement il n'est pas clair que la situation étudiée soit une réelle expérience de dialogue territorial : l'existence d'un cadre réglementaire strict qui ne prévoit guère de place pour les habitants n'a été que très modestement dépassée pour prendre en compte leurs souhaits. Certains aspects de notre évaluation sont repris dans les deux sections communes qui suivent, mais nous pouvons ici dresser un bilan pour les trois grandes catégories d'acteurs que sont les agriculteurs, les habitants et les pouvoirs publics.

Les agriculteurs, restés maîtres du processus, sont globalement très satisfaits. Le regroupement et l'agrandissement parcellaire les placent en bonne posture pour saisir les opportunités (prix des céréales, éoliennes). Ils reconnaissent que c'est en partie dû à la qualité des professionnels qui ont mené l'opération sur le plan technique. La satisfaction d'avoir pris le volet paysager tient au sentiment d'avoir fait un remembrement « propre », associant objectifs productifs et objectifs territoriaux (cf. LE CARO, MADELINE & PIERRE, 2007).

Les habitants non propriétaires de terres agricoles semblent n'avoir rien eu à dire. Mais ils ne se plaignent pas pour autant, car certains aménagements sont bien perçus :

- création de chemins de terre tout autour des bourgs, qui permettent d'éviter aux engins agricoles de « salir la route » et qui servent aux promenades digestives...
- Création à Sementron d'un chemin d'exploitation parallèle à la départementale, et qui sera planté : réduction du risque pour les autos, et chemin de promenade.
- Globalement une offre d'itinéraires de promenade (pédestres, équestre et de VTT) accrue, moins « pittoresque » mais plus cohérente.
- Amélioration de l'accès aux habitations.
- Vergers ou bosquets à proximité de l'habitat.

Nous pouvons toutefois relever des remarques critiques :

- Une personne qui a connu le paysage d'avant 1962 regrette amèrement ce paysage bocager, et critique la disparition de la vie (paysanne) dans le village. Mais d'autres apprécient les champs ouverts...
- Un randonneur rappelle que certains chemins ont disparu.

Globalement l'action des pouvoirs publics s'avère faible.

Les conseils municipaux ont été la chambre d'enregistrement de la Commission communale d'aménagement foncier, sans débat sérieux sur le projet. A Lain, parce que le conseil, pluraliste, considérait que c'était affaire d'agriculteurs, à Sementron parce que le conseil de l'époque réunissait les principaux céréaliers de la commune.

La Communauté de communes de Courson les Carrières et le Pays de Puisaye-Forterre ne semblent pas être intervenus pendant la procédure, mais prennent compétence dans la foulée pour la question des itinéraires de randonnées (Communauté de communes) et l'aménagement paysager (Pays).

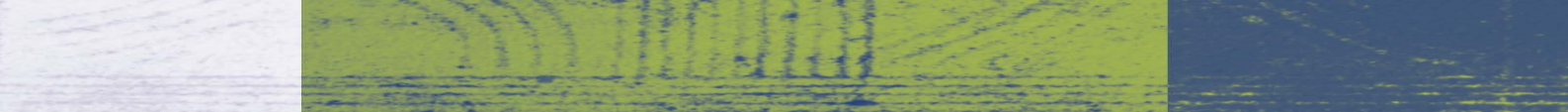
Du point de vue des institutions partenaires (Conseil général, DDAF, expert), le remembrement et son volet paysager constituent un processus destiné à faire en sorte que le respect de l'environnement soit intégré par les agriculteurs eux-mêmes comme une opportunité et non comme une contrainte. C'est assez réussi vis-à-vis des responsables, c'est moins évident par rapport à certains agriculteurs. Le tout à un « niveau bas » d'investissement écologico-paysager !

Le Conseil général, en doublant la prise en charge en cas de remembrement « vertueux », a joué un rôle d'orientation qui a été suivi d'effet ici.

Enfin l'Etat français, dont le Parlement fixe la composition de la CCAF et les modalités d'enquête publique, ne favorise guère l'expression des habitants. Par contre, en imposant une préétude d'aménagement foncier, il amène les agriculteurs à réfléchir au bien commun en matière environnementale. Mais pour des céréaliers rencontrés, le paysage souhaité reste des parcelles de 25 à 60ha, si possible sans arbres...

3. Les effets du dialogue

Les effets décelables sont en partie liés à la nature des objets étudiés et aux caractéristiques temporelles des opérations. Ainsi dans le premier cas, l'objet est essentiellement technique dans la mesure où le dialogue se construit autour de l'évolution de pratiques agricoles. Ces évolutions peuvent s'apparenter à de l'innovation technique et il est connu que l'innovation ne se généralise pas du jour au lendemain, elle passe par des dynamiques complexes que nous n'avons pas pu approcher dans le cadre de cette



enquête. Enfin, cette opération, de type institutionnelle, est encore en cours mais les « experts » ont déjà perçu une amélioration de la qualité de l'eau sur les 5 dernières années. On peut aussi caractériser cette opération comme opaque dans ses effets visibles.

Dans le cas du remembrement, nous sommes face à une opération qui nécessite l'adhésion de tous et qui s'inscrit dans un temps limité. L'objet suivi est très réglementé, avec des possibilités de passer outre aux oppositions individuelles. L'impact de l'opération est beaucoup plus visible et peut susciter des réactions rapidement.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous consacrerons en priorité dans les paragraphes qui suivent aux retombées du remembrement.

3.1. Effets sur les objets traités et sur les acteurs participants

3.1.1. Evolution physique des objets traités

On peut noter dans la commune de Saints des résultats encourageants concernant la qualité de l'eau potable (doc 6). Mais le paysage n'a pas été modifié et seul un œil expert peut noter des évolutions parcellaires. Ainsi, 80 hectares de culture ont été transformés en herbe grâce à des contrats.

Les évaluations en terme de réduction des nitrates montrent que les actions menées ont tendance à gommer les pics de nitrates (voir la courbe). Au terme de 5 années d'efforts sur les pratiques de fertilisation, les effets se font sentir. Une autre opération va démarrer à Ligny-le-Châtel où l'eau de captage est portée par la Communauté de communes. L'expérience de Saints a donc son importance.

Par contraste, le remembrement vise à modifier physiquement le parcellaire (regroupement et remodelage) et le paysage (travaux connexes) dans le but explicite de faciliter l'exploitation agricole, d'améliorer la situation environnementale et de préserver le caractère particulier des paysages. Quels sont les résultats de celui qui s'est terminé à Lain et Sementron en 2003 ?

Globalement, en conformité avec le projet présenté, les parcelles se sont beaucoup agrandies et le bocage qui restait du premier remembrement a été diminué au profit de bosquets et de plantations le long des chemins. Certains agriculteurs confirment que replanter entre les champs n'est pas dans l'air du temps. La mode est au paysage de champs ouverts de type Beauceron, le relief en plus.

« Sinon, en plantations bocagères, enfin pas bocagères, c'est pas du bocage ici mais disons en plein champs ou au bord des routes, il y en a eu ou pas ? Vous m'en avez montré une là...

« C'est en plein champ. Autrement en plein champ, on n'en a pas fait tellement. »
(agriculteur)

Cet état de fait s'inscrit dans le rejet de l'arbre, associé au courant de modernisation des campagnes, encore très dominant ici, comme il l'est en Ille-et-Vilaine par exemple (Périchon, 2003). Dans certains cas pourtant, indépendamment du modèle technico-économique suivi, des agriculteurs « avouent » un attachement fort à certaines structures paysagères héritées du passé, comme en témoigne ce dialogue. La mise en œuvre est évidemment plus facile quand l'exploitation est conduite de manière plus écologique. Mais le productivisme céréalier n'empêche pas quelques concessions au paysage.

« J'ai observé en arrivant là, sur la route qui arrive à la ferme, qu'il y avait quelques arbres isolés dans les champs, c'est une tradition...

« *Oui oui c'est des noyers on les garde... Des noyers et des tilleuls...*

« Alors vous pouvez me parler de ces arbres, ils ne sont pas forcément très nombreux mais ils marquent le paysage, ils sont là depuis...

« *Ah oui oui ils sont âgés !*

« Et vous les gardez ?

« *Ben oui on ramasse les noix, on fait de l'huile alors...*

« Pour vous ?

« *Oui oui. C'est pour nous, et on en donne un petit peu.*

« C'est rare de la bonne huile de noix comme ça. C'était une tradition ici ?

« *Ben, c'est-à-dire autrefois les gens avaient chacun leurs noix, faisaient leur huile. Et puis on a un voisin pas très loin qui fait l'huile de noix enfin qui la fait à façon...*

« Pourtant beaucoup d'agriculteurs les ont coupés ces arbres là ?

« *Oui, parce que ça gêne dans les champs ! Hein c'est ça faut faire le tour quand on traite tout ça ! (rires) Oui mais j'aime bien garder quand même quelques...*

« Donc c'est sentimental ?

« *Oui (rires)...*

« C'est tout à votre honneur !

« *Et on en replante... Mais ça se trouve en bordure des routes maintenant... On les laisse moins au milieu des champs.*

« Vous en avez replanté donc ?

« *Oui des noyers surtout, en bordure, ça se plante bien, voilà ça pousse bien.*

« Pendant le remembrement vous n'avez pas touché à ça, il n'y a pas eu de noyer coupé ?

« *Ah sur la ferme là ça non ! Non non !* » (agricultrice)

Certains agriculteurs le regrettent mais ne peuvent s'opposer au rouleau compresseur professionnel. Eux-mêmes sont pris dans le mouvement.

« *C'est vrai qu'aujourd'hui avec quelques années de recul, y'a des endroits on pourrait replanter des haies, ou... moi y'a un endroit où y'a une grande côte là, j'ai des champs [...] en milieu de pente y'avait un chemin et un petit bois, c'est vrai que le long du chemin là... Bon, le chemin a été rasé là d'un bout à l'autre donc il fallait vraiment arracher le chemin et le bosquet bon... Finalement je me suis dit : il vaut mieux faire le champ d'un bout à l'autre mais c'est vrai qu'aujourd'hui je m'suis dit il faudrait replanter quelque part, plusieurs haies, en haut en bas, quelque part, parce que là ça fait vraiment... [...] Bon, d'un côté on a besoin d'avoir des parcelles qui soient, avec le matériel qu'on a, on a besoin d'avoir des parcelles dégagées quoi et puis d'un autre côté le beau paysage je suis quand même un petit peu sensible à ça, bon pas complètement puisque j'ai quand même fait des arrachages mais... » (jeune agriculteur)*

D'autres agriculteurs au contraire, d'accord pour la compensation intégrale, sont volontaires pour arracher chez eux mais souhaitent replanter... chez les autres.

« Après fallait positionner, donc, c'est là que y en a, ils auraient bien aimé être du côté des arracheurs mais pas du côté des planteurs. Ils voulaient pas le long de leurs champs, donc c'est vrai que pour s'arranger pour que ça gêne moins pour l'utilisation du matériel, pour cultiver... Mais bon faut pas forcément le repousser chez le voisin ! On y est arrivé mais y en a qui ont... qui n'en voulait pas quand même ! » (jeune agriculteur)

L'agrandissement des parcelles reste défendu, même si la suppression du bocage est aujourd'hui compensée, au moins en paroles, par des plantations. Les agriculteurs ont répondu à tout lorsque des habitants les interrogent sur cette course à l'agrandissement parcellaire.

« Est-ce qu'il y a des voisins qui auraient pu avoir un point de vue sur le paysage sur les aménagements fonciers... »

« On a entendu des remarques oui ! »

« Quel genre ? »

« Genre, y'a pas longtemps on agrandissait les parcelles et maintenant on les coupe en deux quoi, ou on les coupe en trois ! »

« Vous en pensez quoi ? »

« Je vais vous dire hein c'est un boulanger qui m'a dit ça ! Mais là maintenant t'as une machine pour faire le chocolat, avant tu faisais tout au pinceau. Ah oui mais je gagne du temps... Ben c'est pareil ! Bon, c'est vrai quand on arrache des haies ça met du temps à repousser, quoi, c'est clair. » (jeune agriculteur)

« Le fait de ne pas planter de haies entre deux parcelles c'est un principe ? »

« Pour faire éventuellement de futurs échanges... » (agriculteur)

Finalement, ce qui ressort, c'est que sans aide ou obligation, personne ne replante significativement.

« Il y a eu des plantations parce que réglementairement, financièrement, il y avait des aides, parce que sinon... ça aurait été difficile d'imposer ou de proposer mais bon ! » (jeune agriculteur).

On profite de l'antériorité de la destruction du bocage pour ne point en faire un sujet de débat.

« Y'en a pas eu d'arraché... Sur la ferme hein. Ailleurs ce qu'ils ont arraché ils l'ont replanté, maintenant. Ici y'en avait pas de haies de toute façon... » (agricultrice)

En conclusion, ni la protection de l'eau ni la procédure de remembrement n'infléchissent sensiblement la propension des agriculteurs à mettre en œuvre le modèle de développement agricole qu'ils ont choisi de soutenir. Les agriculteurs minoritaires qui souhaitent garder des arbres ou pratiquer une agriculture plus respectueuse de l'environnement peuvent le faire, mais la majorité adapte simplement ses pratiques aux injonctions environnementales de nature obligatoire (interdiction de tel produit, replantation de tel linéaire de haies, etc.), de manière à pouvoir rester en place et développer par ailleurs une politique d'agrandissement parcellaire et d'intensification céréalière. Globalement, nombre d'agriculteurs, et particulièrement parmi les leaders, apprécient le caractère révolutionnaire du remembrement, qui permet de faire « table rase » du passé juridique (historique des transmissions des propriétés) comme du passé paysager (structures héritées). Nous ne pouvons pas montrer la représentativité des propos tenus ci-après, mais ils révèlent bien, au moins chez certains, le goût pour le « modernisation » du paysage.

« A Fontenoy [commune voisine] on a fait un regroupement de terres dans les années 2002, donc on a fait des échanges amiables, mais validés par la Chambre d'agriculture. [...] Bon, ça coûte nettement moins cher, mais par contre on ne peut pas modifier grand chose. Faut respecter au maximum le réseau de chemins parce qu'après ça ne colle plus quoi, ça déplace toutes les limites, après on arrive à un remembrement. Donc on n'a pas toujours la monnaie d'échange quoi.

« C'est vrai que le remembrement c'est puissant quoi...

« Oui le remembrement on efface tout, on retrace, boum, ça c'est nickel ! » (agriculteur)

3.1.2. Evolution de la perception des objets discutés

La protection de la ressource en eau est une nécessité que les agriculteurs reconnaissent volontiers. Mais si certains considèrent que cela relève de leur responsabilité, d'autres ne sont pas de cet avis. Par contre, tous les acteurs non agriculteurs adhèrent à cette obligation. Les points de vue divergent alors sur les politiques à mettre en œuvre (changer les pratiques ou avoir une autre politique des prix sur les produits).

Dans le cas du remembrement, la situation n'est pas absolument figée. Nous avons pu noter à Lain et Sementron, d'une part quelques signes de changement dans la représentation de la randonnée par les agriculteurs, d'autre part un certain rapprochement des points de vue en faveur des champs ouverts. Une discussion peut aussi s'ouvrir sur les représentations de la céréaliculture.

Changements dans la représentation de la randonnée

Du côté habitant, le chemin romantique a disparu en grande partie dans les années 1960, et la fonctionnalité des nouveaux chemins compense la disparition des derniers chemins ombragés et tortueux. Du côté agricole, la justification sociale des chemins (pour la promenade) et non plus seulement agronomique (pour la desserte) est devenue la norme.

En Forterre, le bocage dépassé ?

La perception des arbres du bocage n'est pas très facile à établir, car le remembrement élimine la discussion en instituant les champs ouverts, tout en mettant cette question sur le tapis communal... L'antériorité du premier remembrement est à la fois un alibi et un problème pour les céréaliers interrogés.

« Donc, c'est là qu'on nous reproche un peu de faire de grands espaces dénudés, sans arbres. Mais enfin, dans tout ça on n'a pas arraché un arbre ! C'était déjà fait avant ! Disons que le remembrement de 1965 a vraiment transformé le paysage. Que là, si on a arraché 4 ou 5 kilomètres de haies c'est bien le bout du monde. De haies et des petit carrés de bois qui étaient au milieu de la plaine. Ça représentait 3 ha et demi ce qu'on a arraché sur 2200 ha du remembrement. Et on en a replanté 7. Bon, dans des zones naturellement pas les meilleures. On a refait pas mal de petits bosquets de 30 ou 40 ares dans des zones ou c'était pas trop... pas trop bon, et puis quelques haies le long des chemins » (agriculteur)

De nos entretiens, il ressort aussi que la nostalgie du bocage d'avant les premiers remembrements s'estompe au fur et à mesure que viennent à l'âge adulte des générations qui ne l'ont pas connu. Les champs ouverts ont en effet leurs charmes, et puis les évolutions depuis les années 1960 modifient le paysage par étapes, et ne le rendent pas forcément moins attractif. Les promoteurs du nouveau paysage peuvent donc l'assumer !

« Dans les régions d'élevage, c'est plus fermé.

« C'est plus fermé. Les gens prennent plaisir à venir... parce que on entend dire ça des fois « vous avez tout cassé, il n'y a plus rien ! » Non, on a rien cassé mais c'est vrai qu'il y avait beaucoup plus de bocage, parcellé à droite à gauche parce qu'il y avait beaucoup plus d'élevage. Mais il y avait beaucoup de terrains nus quand même parce que avant il y avait énormément de moutons. On appelait ça des clôtures à moutons ! Bon, naturellement il y avait quelques genévriers qui prenaient de l'ampleur, quelques taillis qui prenaient de l'ampleur. Parce que les moutons n'arrivaient pas à tailler ça au ras des pâquerettes comme c'était assez gros ! Mais c'était déjà un paysage ouvert, et les gens prennent grand plaisir à venir parce qu'il y a des points de vues qui sont magnifiques ! [...] Un peu plus haut sur l'autre versant, quand on sait où c'est, on voit Vézelay ! » (agriculteur élu municipal)

C'est même ce paysage de champs ouverts qui fait l'attractivité de la Forterre, par opposition à la Puisaye plus « étouffante ».

« Au niveau des paysages c'est vraiment une respiration pour moi. J'aime beaucoup la Puisaye mais j'aime beaucoup la Forterre aussi. [...] Et pour une artiste peintre c'est vraiment de paysages qu'on a envie... Ils sont paisibles. Et alors, au niveau du paysage ce que j'aime moi, c'est les couleurs. C'est jamais triste même l'hiver. Quelquefois on a l'impression d'avoir des tapis. Vu d'avion ça doit être magnifique... A chaque saison c'est différent. C'est beau. C'est le mot, c'est beau ! [...] J'ai toujours dit que j'aimerais mourir en Toscane (rires) et quand je suis arrivée ici j'ai demandé aux agriculteurs si on pouvait pas planter des cyprès. [...] Ce serait ma Toscane à moi (rires) ! » (habitante)

La Puisaye voisine sert aussi de référence pour regretter l'abattage des haies, mais il n'est guère possible de pousser cet argument en Forterre car, d'une part les Poyaudins sont « un peu arriérés » avec leur bocage, d'autre part le modèle céréalier est dominant (en nombre et en revenu) par rapport au modèle de l'élevage. Mais les agriculteurs et éleveurs qui veulent garder quelques arbres savent trouver des arguments technologiques pour convaincre de la modernité de la chose.

« Heu, le fait d'être ici en Forterre, juste en limite de Puisaye, les agriculteurs que vous connaissez bien là, ceux du coin, ceux de l'association foncière, aujourd'hui vous diriez quoi sur leur relation avec les arbres ? Ils voudraient que ça ressemble à la Beauce, à la Puisaye, un mixte entre les deux ou comment ? [...]

« Ben moi je dirais que les gens coupent hein... Pour la plupart, pour 70 à 80 %... [...] Bon, et puis y'a aussi une relation céréaliers - éleveurs et c'est vrai que les éleveurs moi j'ai trouvé, bon je suis éleveur, ils font peut-être plus partie des 20% qui ont une bonne approche aux haies et aux arbres. Par contre les céréaliers font partie des 80% ça c'est sûr. Pour eux c'est la surface hein, c'est pas compliqué : on a un grand carré, on rentre dans le champ... [...] Ils ne veulent pas de contraintes. C'est vrai que c'est embêtant un arbre ou des haies des fois, mais en les plaçant... ça dépend comment on travaille mais on peut les placer à des endroits où ça gêne moins... Maintenant le matériel évolue aussi donc ça peut faciliter... Je pense au pulvérisateur, donc avant fallait déplier à la main, pour un arbre il fallait replier et déplier, maintenant c'est automatique donc c'est simplifié... » (jeune agriculteur)

Quand aux céréales qui justifient ce paysage de champs ouverts, elles ont leur propre charme. L'assolement produit un patchwork qui le colore, mais la céréaliculture anime aussi le paysage.

« Ce que j'aime particulièrement l'été c'est les moissons. J'aime le va et vient des camions, des tracteurs, j'aime beaucoup ça... Même si sur les routes les tracteurs nous freinent parce qu'on peut pas les doubler ou quoi... Et puis quand ils sont dans les

champs la nuit, ils éclairent, c'est comme une danse, j'aime bien ça. Vous voyez, j'ai une autre vision des choses... [rires] » (habitante)

Mais la nécessité de conserver « un peu » de bocage est également perçue par les agriculteurs. Il n'est pas impossible que certains d'entre eux se décident à planter spontanément dans quelques années. Le remembrement, en poussant la suppression, a peut-être fait toucher du doigt les limites de la banalisation.

« Bon, mais moi de toute façon ça me dérangerait pas de replanter des haies, des choses comme ça... On se dit peut-être qu'on va en remettre d'ici quelques années... Parce que c'est vrai que... »

« Si vous en remettiez, vous en remettriez où ? »

« En bordure de chemins... Oui. [...] Le monde agricole s'est vachement ouvert au niveau des haies, bon maintenant y'a des jachères fleuries, tout ça profite aux autres c'est pas mal. » (jeune agriculteur)

Modèle céréalier et diversifications

Le modèle céréalier sort renforcé du remembrement, mais certains agriculteurs perçoivent la nécessité d'une diversification. Les autres pistes de développement et d'installation sont possibles, mais elles sont très rarement évoquées. La vigne, par exemple, aura bien du mal à reprendre pied, même si les vignes de Sementron ont été conservées, en dépit de leur disposition aléatoire !

« Là on a une parcelle de 6 ha, bon celle-là elle est restée là parce qu'il y avait encore deux trois petits carrés de vigne, qu'il fallait surtout pas détruire... » (agriculteur)

« Avant le phylloxéra, les vignes de Sementron, les vignes de Coulon, tout ça c'était planté en vigne. Malheureusement les vignes s'en vont faute de bras ! »

« On est pas dans un secteur d'AOC ni rien du tout par ici ? »

« On a le même sous-sol... Il y eu des études de faites, des analyses de terre et on a le même sous-sol qu'à Chablis ! Il y a d'ailleurs un retraité, un néo-ruraux qui a replanté de la vigne ici, qui a replanté 40 ou 50 ares de vignes et il vient d'avoir une appellation, vin de pays ou ce qu'il y a juste en dessous, VDQS ou vin de table ou je ne sais pas quoi... » (agriculteur élu municipal)

Sans aller si loin, certains céréaliers imaginent une agriculture moins monotone :

« Oui et puis je suis un peu contre la rotation là, colza blé orge sans cesse c'est... J'aimerais essayer des nouvelles cultures... Avant y'avaient des lentilles ici, plus personne n'en fait... » (agriculteur)

Dernière piste qui nous semble renforcée par le remembrement : l'implantation d'éoliennes. Plusieurs projets sont en cours en Forterre, et certains agriculteurs des communes enquêtées n'y seraient pas opposés. Le remembrement leur permet d'avoir de grandes parcelles, loin des habitations, facilitant l'implantation. Les céréaliers deviendraient ainsi producteurs d'énergie verte.

3.1.3. Evolution de l'image des agriculteurs pour les autres catégories

Dans le cas de la source des Gondards, les catégories interrogées ont toutes déjà l'expérience du monde agricole, quand elles n'en sont pas des partenaires systématiques. Il n'y a donc pas, à proprement parler, d'évolution perceptible pour le moment.

A Lain et Sementron, la perception des agriculteurs et de leur démarche de céréalisation et de remembrement par la population n'est pas aisée à saisir. Nos enquêtes ne nous

permettent pas de faire le tour de la question. Face à de rares critiques, la plupart des habitants non agriculteurs interrogés nous ont semblés très enclins à soutenir les agriculteurs dont le métier est respecté.

Un agriculteur évoque l'attachement des propriétaires non agriculteurs à la terre. Nous pouvons imaginer que chez ces propriétaires, les échanges parcellaires restent un traumatisme, consenti ou forcé, le caractère patrimonial de la terre étant partiellement sacrifié au profit du caractère professionnel de « l'outil foncier » (Croix, 1998).

« Vendre ? Oh je crois que les gens sont attachés à la terre ici, c'est une valeur sûre, ça nécessite pas d'entretien, et puis c'est du bien de famille, ça passe de générations en générations, y'a une petite histoire derrière tout ça. Bon, avec les remboursements, c'est un petit peu bousculé tout ça mais les anciens ont toujours la nostalgie de l'avant remboursement et j'vous dis, les gens sont quand même attachés à la terre, c'est peut-être un phénomène qui va changer avec les générations futures mais pour l'instant non ! La terre, c'est de la terre, ça reste là ! » (agriculteur)

Rares sont les personnes qui affirment un « procès » de l'intensification céréalière. Mais peut-être cette habitante venue de l'extérieur dit-elle tout haut ce que beaucoup refoulent ?

« Donc vous vous êtes venue de l'extérieur ?

« Ah ben moi je suis venue ici quand je me suis mariée ! En 1951.

« Donc vous pouvez décrire votre étonnement de Parisienne dans ce paysage-là...A la Colette je pourrais dire !

« Exactement ! C'était absolument charmant parce que pratiquement chaque champ était bordé d'une petite haie. Non c'était pour moi la campagne, c'était une évasion, c'était une harmonie, on y allait en amoureux, c'était... Voyez, ça laissait quelque chose, un sentiment, une joie, alors que maintenant c'est la grande surface... [...] C'est un rapport, le rapport ! Ce qui donne de l'argent, mais c'est tout !

« Mais est-ce qu'on peut revenir en arrière ici ?

« Ah ben avec toutes ces terres qui s'effondrent etc., s'il y avait des arbres pour les retenir, y'avait quand même une raison ! Mais cet élément-là est essentiel à la sagesse du pays, mais ils n'ont plus aucune sagesse ! [...] C'est triste pour les générations montantes... Nous bon, on sait ce qui est, mais pour la génération de vos enfants tout ça qu'est-ce qu'on va leur laisser ? » (habitante)

Certains agriculteurs ont rapporté qu'on leur faisait grief d'abus de pouvoir dans le remboursement. Plus généralement, les agriculteurs peuvent donner le sentiment de vivre dans une bulle corporative. Bien entendu, cela peut conduire à des approximations ou à des exagérations.

« Mais moi je ris quand ils se plaignent ! L'autre jour, j'en ai engueulé un parce que, ils sont toujours en train de se plaindre, un des fermiers les plus riches de là, du coin. Je lui dit : vous êtes bien gentils vous vous plaignez, l'année n'a pas été bonne, OK je vous comprends. Mais nous quand on a fait la société, et qu'on avait des impayés, et bien payés comme impayés, je vais vous rembourser ! Et si mon mari et moi nous étions tombés malade ? [...] Et bien ça ils n'en ont pas conscience ! [...] Parce que c'est une protection qu'ils ont et ils ne se rendent pas compte que les autres n'en ont pas ! » (habitante)

A l'opposé, on note une perception plutôt indulgente des agriculteurs par la plupart des habitants interrogés. Pour certains, il n'y a pas de problème, leur intérêt est ailleurs.

« Bon, alors le remembrement... Comment je l'ai vécu je peux pas vous le dire que j'ai vécu ça d'une manière intense parce que je m'en suis pas vraiment rendu compte (rires). Le paysage était le même quand on est arrivés il y a 10 ans. [...] Peut être, on a l'impression qu'ils ont agrandi les parcelles. Je pense que pour les agriculteurs ça a une importance mais pour moi ça n'a rien changé à ma vie. Simplement au niveau visuel... » (habitante)

Pour d'autres, le remembrement a produit un paysage de champs ouverts, fonctionnel et vallonné, qui a des qualités. Il ne s'agit pas de revenir sur du bocage.

« Finalement en 2000, il n'y a pas eu de discussion sur le type de paysage qu'on voulait... Les choses étaient faites ici... »

« Ben non. C'est relativement vallonné, bon en plus c'est très beau hein, dès que vous montez un peu, vous voyez la plaine, c'est magnifique, non y'avait pas grand chose à refaire quoi. Ils ont aménagé correctement parce que y'a quand même des chemins tout le long de la route, quand vous allez sur Ouanne, ben jusqu'aux limites du remembrement il y a un chemin qui est parallèle à la route... Le gars il peut rouler avec son tracteur, nous on passe à cheval, et les voitures ne sont pas gênées, ils ont fait des choses bien. Qui, c'est l'Etat, c'est les agriculteurs, c'est tout le monde, mais ça c'est bien fait, moi j'ai trouvé que c'était bien fait. [...] »

« Pour la marche à pied c'est moins romantique un peu ? »

« Oui, oui, mais enfin c'est quand même vallonné, si si c'est très agréable... » (habitant)

Il existe toutefois un argumentaire qui tend à faire des agriculteurs une catégorie particulière, qui justifie implicitement un traitement de faveur. Le métier est reconnu comme difficile. Et puis « ce sont des gens différents »...

« Donc dans la commune les agriculteurs forment un groupe particulier ? »

« Oui. Et puis on sent que se sont des gens qui savent compter, ce qui n'est pas mon cas. C'est rigolo, c'est vrai que pour eux, un sou c'est un sou, entre autres X. C'est un entrepreneur, lui ! Il achète du matériel pour gagner de l'argent, il en fait toujours plus, toujours plus, mais je pense que c'est pour gagner de l'argent. Mais il connaît bien son métier. J'essaye de réfléchir à la question mais... » (habitante)

Le remembrement, en tant qu'affaire perçue comme assez compliquée, renforce ce respect et cette distance. Une difficulté supplémentaire pour les habitants est de percevoir le coût et le financement des opérations. Cette méconnaissance pousse à éviter d'aborder ces sujets en public.

« Qu'ils s'accordent entre eux, déjà, c'est déjà pas mal parce qu'il faut le faire ! [...] Mais enfin finalement à la fin ils ont réussi à peu près à se mettre tous d'accord. Parce que ça c'est pas facile ; déjà les terres elles n'ont pas toutes la même valeur, y'en a des bonnes et des moins bonnes, y'en a qui sont mal placées, y'en a d'autres qui se travaillent très mal, donc la terre, c'est vrai que c'est le bazar, hein moi j'ai vu, en me baladant à cheval j'ai vu deux cultivateurs qui avaient le même outil, un à droite du chemin l'autre à gauche, le travail était pas du tout le même, le même jour au même moment... Et là on se rend compte que la terre elle n'est pas facile à travailler. » (habitant élu communal)

« Et on n'arrêtait pas de voir passer des camionnettes dans les champs et le gars après il mettait la petite borne et j'suis sûr qu'une borne... revient à 4000 francs... minimum. Et y'en a des milliers ! Alors je ne connais pas le prix de revient exact de ce remembrement, mais, bon je sais que les cultivateurs ont payé une bonne part mais, ça a dû coûter une fortune à l'Etat. Une fortune ! Mais bon c'est comme ça... » (habitant)

Globalement, les habitants approuvent une bonne part des valeurs du monde paysan et tentent de comprendre et d'accepter la logique agricole sur les points qui les chagrinent.

« Quand ils ont modifié les chemins ils les ont...

« Elargis, et puis, déplacés complètement, déplacés complètement hein. Parce que chacun passait, bon, faut dire ils ont des pièces maintenant chacun qui font quarante ha... Après eux-mêmes sont obligés de couper la pièce en trois parce qu'ils ne vont pas faire 40 ha de blé, mais ils ont leurs terres toujours au même endroit quoi. » (habitant)

Dans ces « petits » villages, où le voisinage, et la cohésion face à l'isolement restent importants, il importe de ne pas créer une rupture entre les familles agricoles et les autres. Il en résulte que l'on ne se mobilise pas contre les décisions des agriculteurs, alors que les mêmes habitants se récrient facilement des décisions municipales.

« Bon, faut dire une chose : les agriculteurs ici ils doivent être six, cinq ou six, bon on n'a pas de problème avec eux hein ! Alors dans un petit village comme ici, tout le monde s'entend... Y'a pas de guéguerre. » (habitant élu communal)

« Il n'y a pas eu de débat public [sur le remembrement], il n'y a pas eu de contestation ?

« Non, les seules contestations des gens du village qu'il y a eu, c'est quand on a enlevé les arbres sur la place de l'église sans les avoir prévenus, alors ils ont... On leur a dit qu'ils seraient remplacés mais pendant tout le temps où il n'y a pas eu d'arbres, les gens ont dit « Mais c'est pas possible, pourquoi on a enlevé les arbres ? » On leur a expliqué que parce qu'ils étaient vieux et malades, il fallait les remplacer... »

« Mais ça n'a rien à voir avec le remembrement, c'est une décision municipale.

« Oui. » (habitante élue municipale)

En fin de compte, il semble que pour les habitants, le caractère agricole de l'espace communal prime sur son caractère environnemental ou patrimonial. Les agriculteurs restent donc fondés à en diriger l'évolution. Il ne faudrait pas qu'ils en déduisent qu'ils ont les coudées franches. C'est en fait une sorte de confiance qui leur est faite, confiance largement teintée d'un fatalisme que de bonnes pratiques collectives devront, à l'avenir, faire mentir.

3.2. Effets collatéraux non prévus ou non voulus

3.2.1. Evolution des agriculteurs en terme de vision d'eux-mêmes et de leur métier

Nous manquons là aussi de recul pour percevoir ce type d'évolution à Saints et à Thury. Rappelons que la commune a déjà eu plusieurs expériences de type environnemental et que les agriculteurs sont de ce fait préparés à des actions de ce type. Ils admettent aujourd'hui assez facilement le statut de « bien commun » de l'eau et des paysages même s'ils ne changent pas leur pratique pour autant. On peut souligner la conversion d'un agriculteur à l'agriculture biologique, dans la lancée de cette opération.

Soulignons que ce travail s'est traduit par la contractualisation de 8 CAD, dont un concernait la conversion à l'agriculture biologique d'une exploitation située en totalité dans la zone vulnérable. Dans sa troisième année, le programme semble avoir permis d'obtenir une mobilisation des agriculteurs et des réalisations concrètes. Il y aurait eu 28 contractants en 2006 mais ces données sont à vérifier.

A Lain et Sementron, les effets du remembrement sur les agriculteurs doivent être analysés différemment selon que l'on considère ces effets sur leur exploitation personnelle ou bien sur leur groupe professionnel.

Dans chacune des exploitations, le remembrement présente le risque de renforcer l'individualisme, puisque le regroupement parcellaire limite les échanges au coin des chemins. Chacun chez soi avec son foncier... En terme de mécanisation, cela peut inciter à l'équipement individuel, plus rentable quand il n'y a pas de kilométrage routier à effectuer. Mais dans les communes céréalières de l'enquête, cet effet est minime. Le remembrement est avant tout, pour les agriculteurs, une assurance-vie : une ferme remembrée est plus viable, plus reprenable et plus vivable. En ce sens, le remembrement peut améliorer la confiance en l'avenir de chaque exploitant.

D'un autre côté, le second remembrement de Lain et Sementron est un projet mené en commun et réussi, donc plutôt positif pour l'image de soi des agriculteurs en tant que groupe professionnel. En ce sens, c'est un renforcement collectif, surtout que le passif ancien lié aux remembrements des années 1960 n'est pas éteint. Il nous semble que cette séquence à long terme peut déboucher sur une plus grande ouverture au dialogue des exploitants après ce second remembrement. Nous proposons d'examiner chronologiquement les trois séquences sur la base des entretiens.

a) Le passif ancien lié aux remembrements des années 1960

Les remembrements de 1962 (Sementron) ou de 1965 (Lain) ont laissé de mauvais souvenirs tant chez les amoureux du bocage que chez les propriétaires, souvent des agriculteurs à l'époque.

Du point de vue des protecteurs du bocage, le second remembrement ne fait qu'accroître les dégâts du premier.

« Il a dû se faire en 1966, je pense... Ah oui, y'a eu des séances à la Mairie... Et la première, celle qui était présidée par l'Ingénieur du génie rural, mon père avait dit « Monsieur, si vous voulez faire arracher toutes les haies, etc. est-ce que vous n'allez pas nous emmener vers de gigantesques kolkhozes ? ». Eh ! On n'en est pas loin ! ? » (habitant natif)

Un couple d'habitants nous fait remarquer que la confiance a également été brisée en terme de protection de l'environnement dès cette époque, parce que déjà des effets d'annonce masquaient la réalité des travaux connexes. Notons au passage que la nostalgie du paysage bocager n'est pas éteinte.

Mme : *« Mais ça n'est plus du tout la même chose ! Nous on était jeunes mariés en 51, 52, 53 on a batifolé dans les champs tout ça, mais maintenant je crois qu'on ne voit pas nos enfants batifoler, c'est la Beauce !*

Mr : *« Mais ce n'était pas prévu comme ça d'ailleurs ! [...] Il était bien dit que, c'était paru dans l'Yonne républicaine, le journal local, qu'en ce qui concerne les « bornants » et les petites routes locales elles seraient maintenues, elles ont été enlevées ; qu'en ce qui concerne les chemins de terre mis à la nouvelle norme, c'est normal il fallait... bon, mais y'aurait une rive qui garderait ses [arbres].*

« Tout ça c'était déjà public à l'époque, dans le journal on trouvait des...

Mr : *« Ah oui oui... Moi je pensais que, bon, à l'époque on ne pensait pas au tourisme rural, on ne pensait pas à la biomasse etc. etc. Et je pensais [...qu'] il aurait dû y avoir des modérateurs pour dire non, et puis les maires ils s'en foutaient ou ils n'y connaissaient rien, et puis les entreprises, elles pensaient à aller vite... »* (habitants).

Ces premiers remboursements ont donc laissé un passif d'image que les agriculteurs se sont attachés à effacer, en particulier en valorisant le volet paysager dans le second remboursement.

Mais la plupart des mauvais souvenirs tiennent à une gestion contestée des échanges parcellaires. Il y avait des leaders contestés et sont restés divers soupçons de tromperies sur les échanges.

« Il y a quelques propriétaires qui ont mal vécu le premier remboursement et qui nous ont reproché, c'est surtout un agriculteur de Lain, qui nous ont reproché qu'au premier remboursement ils avaient été mal servi. Ça c'est ressorti, mais surtout des propriétaires de Lain... » (agriculteur élu municipal)

Un agriculteur de Lain nous en précise les raisons, et souligne la volonté de dépasser ces blocages dans le nouveau remboursement.

« Y'a deux anciens agriculteurs de l'époque qui l'ont pris en charge. Enfin eux, ils étaient disponibles, parce que les autres ils avaient beaucoup de travail. [...] C'étaient les plus anciens, ils ont pris ça en mains, ils ont tout dirigé comme ils ont voulu, quoi. Donc nous, les agriculteurs de la commune [...] on s'est pas trop occupé de ces histoires là ; on a regardé devant, l'avenir. On s'est dit tout ça c'est des vieilles histoires, c'étaient leur truc, à leur époque, donc nous on va pas s'occuper de ça. » (agriculteur)

b) Le nouveau remboursement est au contraire unanimement salué par les agriculteurs

Pour les agriculteurs interrogés, le second remboursement est une réussite.

Premièrement il y a eu peu de réclamations (voir plus haut).

Deuxièmement on a pris en compte l'intérêt collectif (chemins, bandes pour planter des haies, volet paysager), et ce à moindre coût en terme de prélèvements fonciers.

« Vous en faites quel bilan vous de ces travaux connexes, par rapport au paysage, par rapport aussi au côté pratique, par rapport aux contestations peut-être de gens qui n'étaient pas agriculteurs ?

« Ben sur les travaux connexes moi j'ai trouvé ça pas mal fait du tout, au niveau création de chemins tout ça... On a quand même des grandes parcelles. Sur les haies, euh, elles ont été remplacées parce que ça s'équivaut arrachages et plantations... Les endroits qui ont été replantés c'est des cornes de bois des choses comme ça pour arranger tout le monde... Y'a pas eu de haies de plantées entre deux parcelles, y'en a eu sur des bordures de chemins. » (agriculteur)

« Et tout ça en prélevant que 0,3 pour cent. C'est ridicule ! Et ça c'est un élément fort de notre remboursement parce qu'il n'y a pratiquement pas eu de prélèvements de propriétaires. Ils ne l'ont pratiquement pas subi surtout qu'avec les différences de classement de terres, ça ne joue pas... » (agriculteur)

Troisièmement, c'est un gros avantage au quotidien pour les exploitations, en terme de morcellement (pour les éleveurs surtout) et de taille parcellaire (pour les céréaliers surtout).

« Donc sur votre exploitation le remboursement...

« Ah oui moi j'suis tout à fait satisfait oui, [...] j'ai pu regrouper les parcelles où je voulais, on s'entend bien avec les voisins alors... Bon, y'a des petits détails, mais bon c'est normal quoi, rien de quoi se fâcher à vie les uns les autres, comme on aurait pu le penser par rapport au dernier remboursement... Moi au départ j'avais 27 parcelles pour 100 ha et là

j'en ai 7, 6 mais y'a juste un chemin qui passe auprès de chez moi mais on est obligés d'avoir des chemins... Donc regroupé autour de la ferme, c'était un peu plus morcelé donc pour faire pâturer c'est intéressant...» (jeune agriculteur)

Pour les céréaliers, la taille des parcelles dépasse la question des travaux mécanisés. Cela devient avant tout une souplesse de gestion de l'assolement. Et peut-être aussi, implicite, la fierté de rejoindre le club des « grands céréaliers » des plaines de Seine-et-Marne ou de Beauce.

« Bon, si je prend mon exemple ici [...], sur 160 hectares il doit me rester en tout et pour tout 7 ou 8 lots. Et [...] en rassemblant plusieurs propriétaires d'un seul tenant, j'ai une parcelle qui fait 60 hectares sur la route de Fontenoy. Et de l'autre côté d'un chemin qui est juste à gauche de cette parcelle là, j'ai encore 20 hectares. C'est pratiquement 80 hectares d'un seul tenant. [...] Bon, 20 hectares, 20, 25 faudrait pas descendre en dessous presque. Quitte à les partager, parce que y'a les rotations, les assolements et tout. Il y a une facilité de travail qui est confortable. » (agriculteur)

Sur longue période, les céréaliers ont eu eux-mêmes à s'habituer au concept de grande parcelle, que quelques-uns ont d'abord construit par des échanges amiables ; le second remembrement leur a permis d'en faire une norme et de la faire admettre par la population.

c) L'introduction d'un débat sur les valeurs au sein des familles agricoles

Même si le discours tenu en réunion est souvent monolithique, même si les agriculteurs font bloc face aux critiques éventuelles, de nombreux débats ont lieu entre les membres de chaque famille agricole, et probablement aussi des débats intérieurs dans certaines consciences. Le remembrement a mis sur la table des questions sur l'avenir de chaque exploitation, mais aussi sur le type de paysage souhaité pour l'avenir. Ci-dessous, un dialogue à trois entre l'enquêteur, une agricultrice et son mari.

« Tous ces chemins autour des villages ça a été bien fait mais y'a des chemins qui ont disparu aussi qui éventuellement avaient un intérêt pour les randonneurs donc... »

Mr : « Ben là dessus y'a eu maintenant par la communauté de communes y'a eu tout un système de chemins de randonnées justement sur tout le canton, y'en a 180 km... Maintenant évidemment y'en a qu'on pouvait se promener avant qu'on ne peut plus aujourd'hui... Mais bon y'en a d'autres de créés quand même ! Y'a de beaux circuits, j'ai pas de topoguide là... »

« Mais bon parfois les habitants eux ils raisonnent à partir de leur maison... »

Mr : « C'est sûr mais il faut pas voir le chemin qu'il y avait y'a trente ans et puis aujourd'hui ! »

Mme : « Oui mais c'est bien des souvenirs... »

Mr : « Ben c'est des souvenirs, c'est là où on voyait sa chérie y'a quarante ans, ben oui mais on est obligé de... »

Mme : « Regarde ils ont supprimé mon chemin quand je descendais à l'école ! »

Mr : « Oui [soupon] !!! »

« Il était où alors celui là ? »

Mme : « Ben il partait de là, il redescendait vers chez B. là tout droit. C'était pratique... [elle rit] » (agriculteurs)

Et puis, même si la pression est souvent trop forte pour qu'ils se réalisent, il traîne de beaux rêves dans l'esprit paysan. Sans nous le dire explicitement, ce jeune agriculteur nous laisse entendre que son rêve met trop en cause le travail de son père pour se concrétiser.

« [Avec un collègue] on a fait un projet l'autre jour pour la ferme ici ! C'est sûr c'est un projet qui marcherait en plus. Mais c'est une grosse remise en question hein ! Il n'a peut-être pas tort mais... »

« Qu'est-ce qu'il vous propose alors ? »

« Ah, de faire une ferme... de découverte, comme en 1900 ou... Mais il faut tout refaire... Les machines, planter des haies, accueillir les gens ici pour qu'ils travaillent comme y'a... Jeter du grain aux poules, faire de la farine dans le moulin... Bon, enfin j'avais une idée dans la tête comme ça hein, et puis faire comme un gîte pour pouvoir accueillir un car parce qu'on est dans un bon coin... Mais ça ne se fera pas... Je suis sûr son projet marcherait hein, mais bon... » (jeune agriculteur)

Ces quelques notations ne doivent pas faire oublier que beaucoup d'agriculteurs ne se posent pas beaucoup de questions avant d'agir. D'une part la prégnance des valeurs productivistes reste forte. D'autre part, dès qu'il s'instaure un rapport de forces, certains actes sont davantage dictés par le besoin d'affirmer symboliquement sa place que par leur intérêt intrinsèque. Ainsi un agriculteur regrette qu'un de ses collègues ait abattu deux noyers sur un champ qui a changé de main.

« Et puis le résultat du tribunal je l'ai su le jour qu'il a arraché les arbres, parce que j'avais laissé deux noyers dans le milieu du champ, que je respectait depuis l'ancien remembrement, bon c'était pour dire qu'il y avait deux arbres pour faire poser les corbeaux quoi pour faire une étape (rires). Alors là du jour où le tribunal a rendu son verdict le tractopelle est arrivé, les deux noyers ont viré. » (agriculteur)

Nous pouvons faire un parallèle entre la posture de celui qui vient de gagner son recours au tribunal administratif et celui qui fait intervenir les pelleteuses. Comme l'a montré Samuel Périchon, il semble que la volonté de réaffirmer son emprise sur l'espace prime, chez nombre d'agriculteurs, sur la recherche d'une gestion concertée. Mais cette réaffirmation procède en partie d'un sentiment d'incertitude, d'inquiétude. Pour pouvoir remettre en cause ses pratiques, il faut être assuré d'une certaine reconnaissance. Alors, pour que le débat s'instaure au sein du monde agricole, pour que les attentes des habitants non agriculteurs soient mieux comprises et discutées, il faut probablement trouver le moyen de rassurer les agriculteurs sur la considération que leur accorde la société locale. Objectivement, dans les communes étudiées, la position sociale des agriculteurs est plutôt favorable. Ils sont bien représentés dans les deux conseils municipaux. Mais plusieurs remarques de céréaliers montrent que leur sentiment d'être (mal) jugés est très présent. Il faudrait donc probablement revoir à la hausse la part que l'on doit accorder à la subjectivité dans ce constat.

d) Conclusion

On peut donc considérer qu'avec le choix du volet paysager et la relative réussite des échanges, la génération d'agriculteurs en place a le sentiment d'avoir fait mieux que ses aînés. Elle sort renforcée dans son estime de soi individuelle et collective. Elle est peut-être donc prête à faire évoluer son système de production, à la marge, pour la prise en compte d'éléments d'environnement. Mais, sauf exception, pas à remettre en cause la céréaliculture intensive, surtout avec les perspectives de prix actuelles ! D'autant plus que le remembrement met les agriculteurs en bonne position pour saisir les opportunités conjoncturelles : éoliennes, mais aussi intensification céréalière...

3.2.2. Evolution des agriculteurs en terme de vision de la place des autres dans l'évolution agricole

Dans les deux opérations suivies, les acteurs du changement attendu appartiennent en majorité au monde agricole ou en tout cas, interagissent avec lui depuis longtemps. Par contre, les autres habitants, qu'ils soient permanents ou en résidence secondaire, ne sont pas sollicités ou véritablement informés. Le clivage entre les activités agricoles et les autres activités reste fort. L'adjoint au maire de Saints estime qu'il serait essentiel d'informer tous les habitants de la commune. Il va même plus loin en parlant d'éducation à l'environnement. Certains agriculteurs estiment néanmoins que les « urbains » n'ont pas à être mêlés à ces questions. Dans le cas du remembrement, l'évolution vers une prise en compte plus large et plus appuyée des idées et des volontés des habitants reste très limitée. La consultation formelle des conseils municipaux, et la participation ponctuelle de tous les propriétaires concernés lors du classement des terres semblent suffire. Globalement, avec une participation minimale voire nulle des habitants « ordinaires », le remembrement s'est bien déroulé. Alors pourquoi chercher des complications ? Plusieurs de nos interlocuteurs agriculteurs ont une vision un peu condescendante des habitants « urbains » qui - en gros - n'y connaissent rien et ne sont pas crédibles (ce qui n'est pas toujours faux !). D'autres prennent conscience que cette attitude a des limites.

« Mais enfin, on n'a aucun droit et on a toutes les tâches. On doit assumer, on doit entretenir, voilà. Par contre tu arraches un petit bosquet là « Ah mais y'avait des petits lapins là, je les voyais tous les matins... » [...] Puis c'est des gens, bon je vais pas les citer, une voisine elle me fait ses grandes théories à chaque fois : les paysans destructeurs voilà, des haies, des machins, « Plutôt que de faire pousser votre blé, votre maïs... ». J'lui dis « Attends voir, chez toi la haie que t'a plantée c'est des parpaings avec un grillage dessus ! C'est facile d'entretien la haie que t'a mis là, des haies comme ça j'en veux bien, si t'en veux le long des chemins on peut t'en faire ! » (agriculteur)

« Le fait que les agriculteurs, ici, aient mené entièrement le remembrement, ça a des avantages et des inconvénients...

« Faudrait que ça soit ouvert un peu plus au public... Y'a des idées pas si mauvaises... [...] Oui c'est sûr y'a des idées parfois qui sont bonnes qui viennent en dehors de l'agriculture... » (jeune agriculteur)

L'absence des habitants « ordinaires » dans le dialogue ne veut pas dire que les agriculteurs les ignorent. D'une part leurs souhaits, leurs valeurs sont portées par les conseillers municipaux ; mais nous verrons au paragraphe suivant que leur pouvoir est limité. D'autre part, une assez grande proportion d'entre eux sont de famille avec des propriétaires de foncier agricole, lesquels propriétaires bailleurs sont en contact avec leur fermier. Enfin et surtout, les agriculteurs ont de nombreuses discussions interpersonnelles de voisinage. Celles-ci leur permettent en particulier de percevoir les attentes et les valeurs de leurs « nouveaux » voisins.

« Y'a des discussions entre vous, avec les gens qui ne sont pas agriculteurs ?

« Ben souvent, moi je vois, oui ! Bon, y'a beaucoup de maisons secondaires à Lain, ils viennent nous voir parce qu'il y a des animaux et tout, moi je trouve ça sympa ! Mais au contraire hein, moi je les accueille ! Volontiers ! Surtout qu'ils sont curieux de savoir ! » (agricultrice)

« Il y a quelque chose qui me déplaît, c'est quand ils partent avec leurs engins pour traiter. Là, je leur en veux ! J'ai beau leur dire de freiner, ils ne freinent pas, ils ne comprennent pas. Moi, j'ai un ami dans le village qui est agriculteur, je lui est dit « Tu sais les premiers touchés ce sont les agriculteurs au niveau des maladies et tout ça », mais ils n'ont pas

conscience de ça. Alors, ils me disent « Oui, mais maintenant on traite moins, les produits sont moins forts »... » (habitante)

Apparemment, la faiblesse des concertations formelles et la richesse des échanges interpersonnels conviennent, au moins aux agriculteurs. Le remembrement n'a rien changé là-dessus nous semble-t-il. Aucun interlocuteur (habitant comme agriculteur) ne nous a formulé de proposition concrète pour une participation plus explicite des habitants à l'évolution agricole ! Il semble que cela fasse toujours un peu peur :

« Et [les chemins] appartiennent à l'association foncière ?

« Oui les chemins, ils appartiennent à l'association foncière et il lui appartiendront jusqu'à tant qu'on rembourse l'emprunt qu'il y a eu de fait pour les travaux connexes. Et après je pense qu'il y a certains membres de l'association foncière qui voudraient que ça reste aux agriculteurs et puis d'autres dont moi qui préféreraient que ça revienne aux communes, parce que là qui gérerait ça ? Vu que c'est sur leur propre territoire... Et donc ceux qui veulent mettre ça à l'association foncière, comme y'a que des agriculteurs à l'association foncière, comme ça on garderait le contrôle au cas où y'a des nouveaux, des nouveaux ruraux on va dire, qui viennent et qui nous empêchent, les agriculteurs... Mais moi je ne pense pas moi... » (agriculteur)

Un autre point de vue :

« Mais j'avais une hantise d'ailleurs, j'avais peur que [les habitants] ne comprennent pas que l'AFR garde des chemins. Pour prévenir l'avenir, c'était pas dans le but d'interdire ces chemins aux randonneurs mais pour qu'on en soit les patrons. Parce que....pour le moment ça va ! » (agriculteur)

Ces quelques remarques sur l'avenir des chemins nous montrent que la profession agricole ne sait pas trop sur quel pied danser dans ce domaine, qu'elle hésite sur la confiance à faire aux habitants, fussent-ils représentés par le conseil municipal. Une intervention municipale pourrait être décisive pour faire basculer la décision.

3.2.3. Evolution des modalités démocratiques locales

Dans le cas des Gondards et de la mise en place de son programme d'actions, il est évident que la singularité sociale de la commune de Saints associée à la personnalité de l'adjoint au maire, comme la double fonction de ce dernier (vice président du syndicat des eaux) ont été favorables à la consolidation du tandem Chambre d'agriculture - Syndicat des eaux. De ce point de vue, les Organismes stockeurs comme la coopérative 110 Bourgogne estiment avoir été lésés, voire trompés dans la conduite de l'opération. Ils pensent qu'ils auraient pu intervenir plus tôt dans la chaîne de décision. L'opération des Gondards est perçue comme « un peu politique » : pourquoi avoir choisi cette source plutôt qu'une autre et pourquoi agir sur les pratiques uniquement alors que d'autres types d'intrants auraient pu être privilégiés dans le cadre d'une politique de prix incitative ? C'est donc la légitimité de l'action en tant que telle qui est contestée discrètement. Une autre critique adressée à la Chambre d'agriculture réside dans l'asymétrie des intérêts en jeu. En appliquant ce programme d'animation, la Chambre, rémunérée par le syndicat des eaux, en tire un solde positif alors que les OS, mis en concurrence avec la chambre, sont a priori perdants dans ce type d'opération.

Enfin, la faible implication des conseils municipaux n'a pas encouragé les agriculteurs céréaliers à rejoindre le dispositif. Leur maire (Thury) ne s'est pas intéressé à l'expérience.

Dans le cas du remembrement, il n'est pas prévu d'enceinte structurée destinée à recueillir l'avis collectif des habitants. Les moments de discussion possibles ont été les

réunions publiques, les deux enquêtes publiques et les discussions interpersonnelles au coin des champs.

Les agriculteurs interrogés ont donc limité le dialogue au strict nécessaire pour que leur projet aboutisse. Ils n'ont pas cherché à produire du dialogue, ni à donner un label participatif à leur action. Parallèlement, de nombreux habitants ont probablement des remarques à faire sur le remembrement, mais ils n'ont pas su mobiliser les leviers (conseil municipal, PQPN...) disponibles. Là encore, ce n'est pas par calcul ou par impossibilité mais parce que la question du paysage est considérée comme une question agricole.

Globalement, il est probable que les agriculteurs se sentaient en position favorable pour faire aboutir un projet « raisonnable » c'est-à-dire intégrant le volet paysager. S'il y avait eu blocage, par exemple avec une association environnementale, que ce serait-il passé ? A partir des entretiens réalisés, nous pensons qu'il y aurait très probablement eu compromis, car dans ces petits villages les agriculteurs ont pas mal de cartes à jouer. Par exemple les « récalcitrants » auraient été invité à une CIAF élargie, auraient reçu la visite des élus agriculteurs, bref on ne les aurait pas laissé développer leurs thèses sans réagir. Il s'agit donc d'une approche pragmatique de la démocratie qui ne s'embarrasse pas de formalisme mais reconnaît les interlocuteurs s'ils se manifestent.

Nous sommes également frappés par la faible implication des Conseils municipaux, sous-utilisés pour débattre et transformés en simples chambres d'enregistrement. Il appartient à ceux-ci de solliciter le Département pour lancer la procédure, ce qu'ils ont fait. Mais les décisions avaient été prises avant, entre agriculteurs. D'ailleurs, les deux communes ont négligé la possibilité d'opter pour la formule du remembrement-aménagement qui leur aurait permis de coupler l'aménagement foncier avec la réalisation d'un PLU. Ensuite les deux Conseils municipaux ont délégué à la CIAF des représentants agriculteurs, alors que rien ne les y obligeait. Enfin, le volet paysager, si important en terme d'image pour les agriculteurs, a été élaboré avec les techniciens mais peu ou pas discuté en Conseil municipal. Globalement, les deux maires agriculteurs ont pris en compte les besoins municipaux dans l'élaboration du remembrement, à laquelle ils participaient aussi en tant qu'agriculteurs.

Pour expliquer cette prudence des maires qui évitent de mettre le remembrement à l'agenda municipal au-delà du strict réglementaire, notons l'incidence politique du remembrement à Sementron et dans le canton de Courson. Dans ces petites communes, chaque voix compte ! Le maire actuel est devenu maire et conseiller général en 1998, au début du remembrement dont il a été un ardent défenseur.

« J'ai perdu la dernière élection de 75 voix et il y a 11 voix que j'ai perdu dans ma commune et dans une commune limitrophe qui avait un bout de remembrement qui était dedans et... ça a contribué à ma perte !

« Ah d'accord, vous pensez que le remembrement...

« Ah oui ! [...] On m'avait dit parce que souvent un remembrement entraîne la chute d'un conseil municipal, d'une municipalité. Bon, là au niveau de la commune, je savais que ça ce passait bien mais je ne pensais pas que les gens... qu'il y avait plein de partis pris. Beaucoup de gens m'on dit que c'était « mon » remembrement alors que, au contraire, j'ai travaillé en âme et conscience pour la collectivité, je n'ai pas travaillé pour moi, loin de là mais c'est comme ça... On ne peut pas empêcher les gens de penser... » (agriculteur maire)

Cela corrobore la prudence générale des élus (agriculteurs comme non agriculteurs) face à des projets agricoles. Cette prudence peut s'analyser comme résultant d'une vision pessimiste des rapports entre agriculteurs et non agriculteurs, comme en témoigne avec

humour l'un de nos interlocuteurs en faisant le bilan du remembrement, dans la perspective des élections municipales de 2008 :

« Oui, dans l'ensemble on est satisfait de l'opération et puis ça c'est fait sans trop de... Bon, y'a toujours les petites piques comme ça mais ça va s'atténuer dans le temps on en entend de moins en moins parler... Y'a eu des rapports, le maire il a dû vous en parler, il a reçu des courriers comme quoi les corbeaux ils n'allaient même plus avoir une place pour se poser sur la commune ! (rires) Enfin bon des gens qui sont anti-tout quoi. Mais eux, quand ils font des conneries, ils n'aiment pas qu'on vienne leur faire une remarque. Ils en font comme les autres, chacun dans son [domaine]... Depuis ça c'est amélioré les relations. Je ne sais pas, c'est peut-être le grand calme qui précède la tempête... On ne sait pas. Faut toujours se méfier de l'eau qui dort ! » (agriculteur)

Mais certains ont une vision plus optimiste et semblent penser que c'est avant tout le manque de volontarisme qui explique l'immobilisme. A l'avenir, certains de nos interlocuteurs imaginent donc comme possibles certaines initiatives soutenues ou mises en œuvre par les municipalités. Le remembrement ouvre certaines pistes d'actions possibles en faveur du dialogue et en faveur de l'environnement. Certes, personne ne plante ou replante spontanément, mais une action collective n'est pas impossible.

« [...] Actuellement là, si vous vouliez planter y'a des aides, y'a quelque chose ?

« Alors actuellement, y'a le conseil régional qui donne des aides seulement pour recréer ces zones de bocage, jusque là c'était ouvert qu'aux collectivités, et maintenant ils vont ouvrir aux particuliers. Donc comme y'a l'association foncière, on peut peut-être passer par l'association foncière pour refaire, pour demander aux gens, savoir s'ils sont intéressés pour refaire des plantations... »

« [...] Et là par exemple une association foncière comme ça, quand le remembrement est bien fini là, comme ça, elle se réunit une fois par an ou elle ne se réunit pas ?

« Elle se réunit une fois par an, pour le budget.

« OK. C'est là qu'on pourrait éventuellement proposer un programme de replantation ? Mettre ça à l'ordre du jour quoi. [...].

« Voilà. » (jeune agriculteur)

A Sementron, la municipalité pourrait également planter un peu.

« Et donc ça vous... vous envisagez éventuellement de replanter ?

« Bah maintenant oui, avec la commune on a plus de garanties de l'autre côté. Ça, on est décidés à replanter mais ça ne va pas se faire du jour au lendemain. » (agriculteur élu municipal)

Il semble donc que l'on assiste à une vision paradoxale du rôle des enceintes démocratiques locales. Elles doivent dans le même temps rester neutres sur les questions agricoles, et aider au dépassement de l'individualisme céréalier.

4. Enseignements et recommandations

4.1. Spécificités des situations étudiées

Les deux enquêtes menées en parallèle et dans des situations différentes montrent que l'opposition Puisaye-Forterre est loin d'être un mythe, même si les paysages ont tendance à se banaliser et que le Pays est censé réunir tous les partenaires dans un même espace de projet. D'un côté, une commune engagée depuis longtemps dans l'environnement met en avant des questions identitaires, écologiques et paysagères pour défendre son bocage et ses agriculteurs. De l'autre côté, des communes plus riches sur le plan agricole et peu sensibilisées aux problèmes environnementaux cherchent à améliorer leur outil de production en poursuivant le processus de débocagisation engagé depuis longtemps, sans état d'âme. Le plus surprenant est sans doute la proximité spatiale des communes concernées et la distance sociale qui les caractérise. La création du Pays et l'adoption d'une Charte environnementale traduisent pourtant la présence d'acteurs engagés dans l'environnement à l'échelle du pays et dans des associations locales. Nous les avons rencontrés et suivis depuis plusieurs années en Puisaye (Alphandéry & Pinton, 1998). La question de la conservation du bocage suscite beaucoup d'initiatives en Puisaye et le Conservatoire des sites est relativement présent dans la région. A l'époque du remembrement de Lain et de Sementron, ils ne semblent, par contre, pas avoir eu d'influence sur les choix paysagers de ces communes.

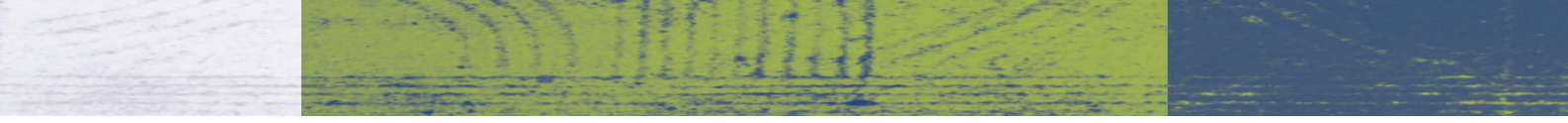
A cette opposition légendaire se superpose un clivage éleveurs/céréaliers, affirmé dans le cas de la source des Gondards et moins manifeste dans les communes de Lain et de Sementron. Il semblerait que s'expriment ainsi des rapports de force au sein de la profession agricole. Si, en Puisaye bocagère, les éleveurs ont acquis un espace politique, dans les communes de Forterre, ils apparaissent en retrait et plus conciliants avec les céréaliers.

Par contre, dans les deux cas de figure, nous sommes dans des communes essentiellement agricoles où les agriculteurs occupent encore des postes importants dans la vie politique locale. Les maires sont des agriculteurs. Ce schéma n'est pas général à la Puisaye Forterre. Des travaux récents montrent que le Conseil municipal de certaines communes rurales est passé aux mains des « néo-ruraux » ou à d'autres professions. Les enjeux essentiellement agricoles n'ont plus la même légitimité.

4.2. Pour favoriser l'implication des acteurs dans le dialogue

Dans les deux cas de figure, les opérations sont restées trop confidentielles, entre gens avertis, alors que leurs retombées touchent un large public. Les démarches de sensibilisation auprès des habitants et des Conseils municipaux ont été insuffisantes. Il n'y a pas eu, au sens strict du terme, de médiateurs assurant la continuité entre différentes catégories d'acteurs.

Dans le cas de la protection de la source des Gondards, comme souvent dans les opérations de protection de l'eau, l'essentiel de la discussion porte sur des contraintes



imposées à l'activité agricole. Une approche par la valorisation des efforts réalisés, par les opportunités qu'offre une démarche agrienvironnementale permettrait d'impliquer d'autres acteurs que les agriculteurs, et de donner à ceux-ci des perspectives. Mais il est certain que la structuration de la profession par des filières (ici les OS), qui assoient leur compétitivité à l'échelle européenne voire mondiale, rend difficile la reconnaissance économique des pratiques vertueuses sur le plan territorial. Quand aux aides PAC, elles sont pour l'essentiel déconnectées des pratiques environnementales : les DPU des céréaliers engagés dans la protection de la source ne sont pas plus élevés que ceux de leurs voisins de Lain ou de Sementron qui n'ont pas ces contraintes ! De ce point de vue, les politiques publiques généralistes ne facilitent pas la tâche des parties prenantes non agricoles, ni celle des agriculteurs qui ont une vision plus écologique de leur métier et de leur territoire.

L'aménagement foncier à Lain et Sementron témoigne de la capacité de petites collectivités à s'emparer de procédures plutôt lourdes pour préparer leur avenir, et à trouver des solutions sur la plupart des problèmes soulevés au cours de l'action. Nous pouvons cependant relever certaines démarches qui ont manqué pour que tout le monde s'y retrouve :

- du concret, des visites, des randonnées en commun ;
- du débat au sein des conseils municipaux ;
- la discussion critique de l'étude d'aménagement, qui est restée un document technocratique. L'enquête publique ne peut suffire à construire une synthèse...
- la prise en compte de compétences diverses hors du groupe des agriculteurs les plus motivés et concernés par l'opération (érudits, habitants, agricultrices et conjointes d'agriculteurs, agriculteurs « modérés », retraités agricoles)...

Les intérêts et les enjeux liés à ces opérations ont été discutés « technocratiquement » mais pas ou peu « démocratiquement » et ont ainsi, soit exclu certaines catégories de populations ou d'usagers, soit perdu de leur légitimité. Par exemple nous avons relevé dans plusieurs entretiens le fait que certaines questions n'ont pas été soulevées, que certaines personnes n'ont pas été consultées, etc. Sans protester explicitement, ces personnes restent dubitatives sur certaines options retenues. Certaines préfèrent retenir les aspects positifs et passer leurs regrets par « pertes et profits ». D'autres cultivent plus ou moins de rancœur contre les agriculteurs et les élus qui ont conduit l'opération.

Autre aspect, la personnalité des acteurs principaux est déterminante dans le processus de discussion. Il faut donc en tenir compte. Certains leaders, par leur seul engagement, entraînent l'adhésion de nombreuses personnes au projet. Mais ils peuvent aussi bloquer la participation de certaines personnes, sans que cela soit toujours prévisible ni visible. La présence de médiateurs (rôle fréquemment joué par les techniciens) permet de compenser en partie ce risque, leur impartialité et leur approche réglementaire ou technique leur permettant de rappeler que toutes les parties prenantes identifiées doivent pouvoir s'exprimer.

Éléments de bibliographie et sources

Références générales sur la Puisaye-Forterre

ALPHANDERY Pierre & PINTON Florence, **Les acteurs de l'environnement en Puisaye**, 1998.

ALPHANDERY Pierre, SENCEBE Yannick, PINTON Florence, **Fragmentation et recomposition en milieu rural. Ce que cohabiter veut dire en Puisaye-Forterre**, Communication au colloque *Les mondes ruraux à l'épreuve des sciences sociales*, Dijon, 17-19 mai 2006.

GOUJON G., **La Puisaye. Essai de définition d'une région naturelle du Bassin de Paris**, Paris : Delagrave, 1911, 148 p.

LAMARCHE Hughes, HARFF Y., PINTON Florence, BUREL Françoise & BAUDRY Jacques, **Contrepoints : les bocages poyaudins**. in : **Bocagement, reconstitution et protection du bocage : évaluation des politiques publiques de paysagement du territoire**. Rapport final du programme de recherche « Politiques publiques et paysages : analyse, évaluation, comparaison », Paris : Ministère de l'écologie et du développement durable, 2003, pp. 258-309.

PIERRE Geneviève, **Agriculture dépendante et agriculture durable. La PAC et les plateaux du sud-est du Bassin parisien**, Paris : Publications de la Sorbonne, 2004, 328 p.

ROCHER J-P., **Une spécificité agraire de la Puisaye**. *Histoire et sociétés rurales*, 1er semestre 1996, n° 5, p. 97-110

Références générales sur la thématique agriculture aménagement et environnement

CROIX Nicole, **La terre entre terroir et territoire. Mutations foncières et organisation des campagnes armoricaines méridionales (1968-1998)**. Thèse de doctorat d'Etat de géographie, Université de Nantes, 1998, tome 1, 559 p.

LE CARO Yvon, MADELINE Philippe & PIERRE Geneviève (dir.), 2007. **Agriculteurs et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales**. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007, 268 p. (Coll. Espace et territoires).

PERICHON Samuel, **L'inégale évolution de la densité des arbres dans les campagnes d'Ille et Vilaine. L'histoire récente vue par trois générations d'agriculteurs**. Thèse de doctorat, Engref, Paris, 2003, 311 p.

THAREAU Bertille, **Les agriculteurs dans la gestion municipale : le cas de trois communes périurbaines de l'agglomération angevine**. in : **Agriculteurs et territoires. Entre productivismes et exigences territoriales**, Yvon Le Caro, Philippe Madeline & Geneviève Pierre (dir.), Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2007, pp. 159-172 (Coll. Espace et territoires, 268 p.).

Références sur le contexte local des communes étudiées

BABIZE E. et SAGETTE J.B., 1932. **Lain – Histoire, souvenirs**. Ahuy : Dicolorgroupe, réédition à compte d'auteur, février 2002, 230 p.

Sources en relation avec l'opération de protection de la source des Gondards

Doc 1 : Convention relative aux opérations préventives sur les parcelles situées dans le bassin d'alimentation de captage (BAC) en eau potable de la source du Gondard de la région de Toucy.

Convention établie entre le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Toucy et exploitant agricole. Ceci concerne la mise en place d'opérations préventives liées aux activités agricoles en vue de la protection de la ressource en eau dans les parcelles situées dans le périmètre du bassin d'Alimentation. Modalités de l'engagement des agriculteurs : participer au programme annuel d'accompagnement défini au Comité de pilotage ; mettre en oeuvre des mesures agrienvironnementales.

CIPAN : cultures intermédiaires pièges à nitrates

Doc 2 : Bilan des engagements sur le BAC des Gondards – Saints en Puisaye. Mesure la surface totale des exploitations engagée dans une démarche environnementale en zone prioritaire (% établi par rapport à la surface totale)

Doc 3 : cartes au parcellaire avec zonage de la vulnérabilité par exploitation (Bourgoin Jacky) et document personnalisé de propositions d'action sur les parcelles concernées après analyse des pratiques. Pour chacune des mesures proposées, et en particulier pour la mise en herbe, une estimation du manque à gagner pour les exploitations sera présentée au Comité de pilotage. Mais incertitudes liées à la PAC et aux conditions des marchés

Doc 4 : Courriers annonçant des réunions. Première réunion du Comité de pilotage le 9 septembre 2003. Courrier du 12 janvier 2004 pour une deuxième réunion du comité le 3 février 2004 au siège de l'intersyndicale des eaux : présentation du diagnostic de vulnérabilité

Doc 5 : Lettre du 20 août de l'agence de l'eau adressée aux agriculteurs du bassin de Saints et aux membres du Comité de pilotage et à ceux de l'ADASEA Proposition d'une réunion d'information et de dialogue le 9 septembre 2004 à Saints. Fait suite à la Troisième réunion du Comité. Lettre du 24 décembre de la CA aux agriculteurs suite à la réunion technique du 23 décembre où des remarques ont été formulées. Constat de la faible mobilisation des agriculteurs.

Doc 6 : Suivi de la qualité de l'eau (taux de nitrates et pluviométrie). Réunion à Saints du 27 mars 2007

Doc 7 : Projet de mesures agrienvironnementales sur la source des Gondards à Saints-en-Puisaye (Chambre d'agriculture, mars 2007) du Syndicat intercommunal.

Doc 8 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, exercice 2005, Syndicat de la région de Toucy

Doc 9 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, exercice 2005, Intersyndicat des eaux de Puisaye et de Forterre.

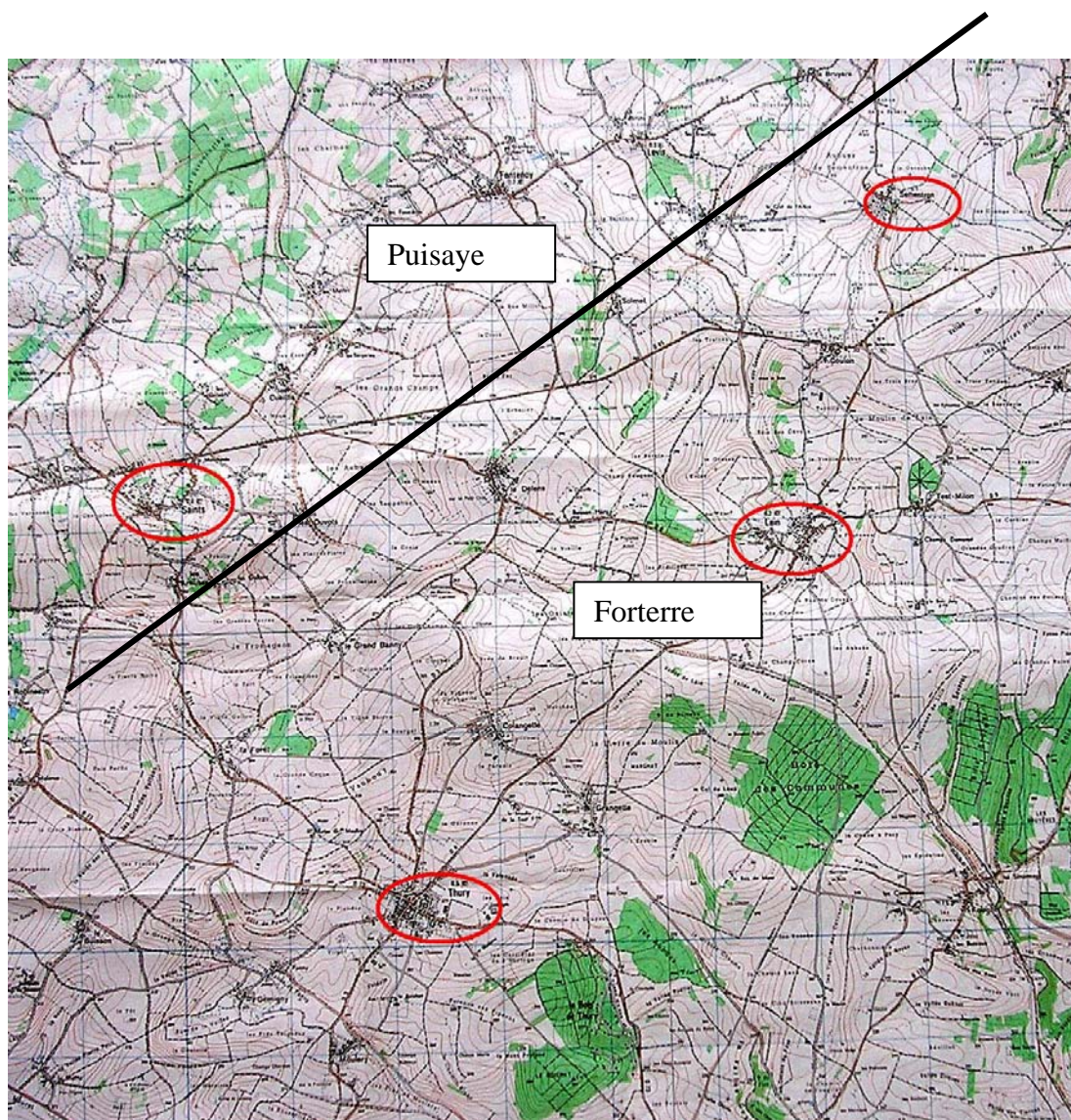
Sources pour l'étude du remembrement de Lain et Sementron

Etude d'aménagement – Remembrement intercommunal de Lain et Sementron. Juillet août 1999, 68 p.

IMPACT 58, 2002. **Etude d'impact – Remembrement intercommunal de Lain et Sementron.** Janvier-février 2002.

Entretiens auprès de 7 personnes.

Annexe 1 : carte de situation

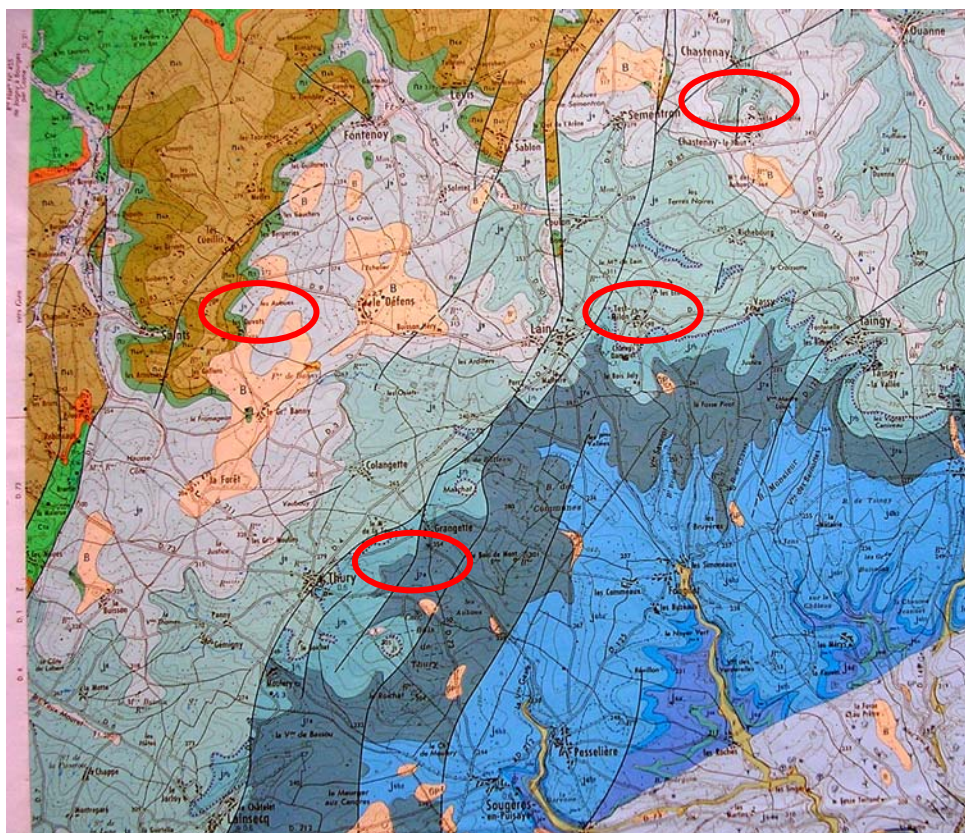


Source : Carte topographique au 1/25000^e, Thury, IGN, 2004

Limite approximative entre la Puisaye et la Forterre : 

Ellipses rouges : les communes étudiées

Annexe 2 : extrait de la carte géologique



Source : carte géologique au 1/50000^e, Courson-les-Carières, BRGM

Ellipses rouges : les communes étudiées

Glossaire

AESN	Agence de l'eau Seine Normandie
AFR	Association foncière de remembrement
ASPIC	Accès des services publics aux informations sur les collectivités
CA	Chambre d'agriculture
CAD	Contrat d'agriculture durable
CAS DAR	Organisme de financement du Ministère de l'agriculture
CIAF	Commission intercommunale d'aménagement foncier
CDP	Comité de développement de la Puisaye
DDA	voir DDAF
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDASS	Direction départementale de l'action sanitaire et sociale
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
LOADDT	Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires
MAE	Mesure agrienvironnementale
ONF	Office national des forêts
OS	Organismes stockeurs
PDIPR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU	Plan local d'urbanisme
PMPOA	Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole
POS	Plan d'occupation des sols
PQPN	Personne qualifiée pour la protection de l'environnement
RGA	Recensement général agricole (SCEES)
RGP	Recensement général de la population (INSEE)
SAU	Surface agricole utilisée
SCC	Société communale de chasse
SCEES	Service central des études économiques et statistiques
SIAEP	Syndicat des eaux
TA	Tribunal administratif
TCS	Techniques culturelles simplifiées
UTA	Unité de travail agricole (2400 h par an)
VIVEA	Fonds de formation des non-salariés agricoles
VTT	Vélo tout terrain
ZPAAC	Zone de protection et d'aménagement de l'aire de captage

Depuis 2006, le projet Dialog' a constitué un partenariat* large entre des structures travaillant dans les milieux agricoles et ruraux, autour du thème :

Comment favoriser l'implication des agriculteurs dans les instances de dialogue territorial ?

Les travaux réalisés avec des publics divers (agriculteurs, élus, agents de développement, chercheurs) sur différents territoires et sous des formes variées (échanges de pratique, ingénierie de projet...) ont permis de co-construire des éléments de réponse à la question et d'aboutir à des produits de capitalisation, directement issus des groupes d'acteurs impliqués.

✓ Deux documents de sensibilisation :

A destination des agriculteurs et des élus, ces documents, alimentés par des témoignages d'acteurs, présentent la plus valeur de l'implication du public agricole dans les démarches de dialogue territorial.

✓ Des productions méthodologiques regroupées sous quatre cahiers

- Des fiches expériences présentant des actions conduites sur le terrain
- Des fiches méthodologiques (abordant un sujet précis) pour donner des repères aux animateurs afin de mener un dialogue territorial en impliquant de façon prioritaire le monde agricole
- Des fiches outils pour aider les animateurs dans l'accompagnement d'un groupe d'agriculteurs, autour des questions de territoire (pour alimenter des séquences de formation, des rencontres, des réunions avec des groupes d'agriculteurs...)
- Des fiches savoirs détaillant de façon plus approfondie certaines notions d'ordre général

✓ Une synthèse des études de cas conduites dans le cadre du programme

Dialog

est porté par

L'Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales entend promouvoir des approches collectives, conforter les solidarités et renforcer leur autonomie auprès des acteurs ruraux. Elle regroupe six centres régionaux.



Groupe d'études et de services pour l'économie des ressources. Cette association propose des formations, des échanges d'expériences et un accompagnement aux acteurs locaux engagés dans des processus de concertation.



Terres en villes est une association de collectivités et d'organismes agricoles travaillant sur le thème de l'agriculture et de la forêt périurbaines.



Trame est un centre de ressources sur le développement agricole et rural qui anime un réseau d'associations d'actifs agricoles.



Projet soutenu par



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE
avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«Développement agricole et rural»



Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces productions sur le site

www.afip.asso.fr/dialog

Contact

AFIP

2 rue Paul Escudier - 75009 Paris

01.48.74.52.88

contact@afip.asso.fr

PARTENAIRES DU PROJET DIALOG

Structures nationales : AFIP, Geysier, Trame, Terres en Villes, UNCPIC, APCA, FNPNR, FNCUMA, UNADEL, Interafocg

Structures locales : AFIP Rhône Alpes, Adayg, Afipar Poitou-Charentes, FRDEGA Bretagne, Afocg Jura, Chambre d'agriculture du Cher, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, Chambre d'agriculture de la Sarthe, Chambre d'agriculture de l'Ain, AFIP Bretagne, Afip Normandie, Chambre d'agriculture de la Somme, Communauté d'agglomération Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Géants, AFIP Bourgogne Franche Comté.

Partenaires scientifiques : Agro Paris Tech - François Léger et Luc Bossuet, Université Paris 10 - Florence Pinton, Université Rennes 2 UMR ESO - Yvon Le Caro, Université d'Angers UMR ESO Geneviève Pierre, ISARA - Cécile Bernard et Annie Dufour, Institut de Géographie Alpine UMR PACTE Territoires - Olivier Turquin.